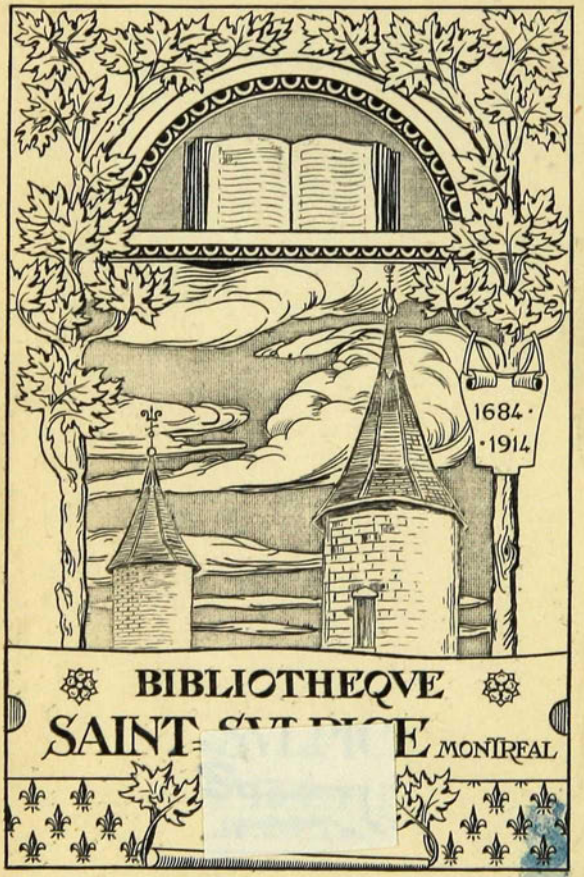

1684·
·1914
BIBLIOTHEQVE
SAINT
E MONTREAL

R
80
M
B.

Notre Avenir Politique

Librairie
LA CAUSE FRANÇAISE
1735 rue St-Denis
Montréal

Notre Avenir Politique

Enquête de l'Action Française, 1922



Montréal
Bibliothèque de l'Action Française
1923

Tous droits réservés
Ottawa 1923
Copyrighted, Washington D. C.
par l'*Action française*, 1923

F
5184
A3

HIL-2-5-72

B. Q. R.
NO. 1046

*Nous avons résolu de mettre en volume les articles que l'*Action française *a publiés en* 1922 *sur notre avenir politique. Les raisons qui nous avaient déterminés à commencer cette enquête, sont les mêmes qui nous poussent encore plus fortement à en prolonger les résultats.*

La Confédération canadienne paraît s'en aller inévitablement vers la rupture. L'issue paraît certaine aux esprits les plus clairvoyants; la date seule de l'échéance reste encore dans l'inconnu.

En une pareille occurrence il est bon de se souvenir, selon le conseil d'un penseur [1], *qu'autour d'une idée jugée essentielle, il importe de créer tout un mouvement d'opinion, et que, pour se rendre sensible et faire sa voie, une idée forte n'a nul autre moyen de se fabriquer des organes.*

Nous croyons inattaquable l'attitude que nous avons prise. Nous ne voulons rien détruire, non plus que blesser aucun devoir. Mais un peuple n'a pas le droit de se laisser surprendre par les événements. Et puisque les pronostics les moins contestables nous avertissent qu'un avenir nouveau s'en vient, c'est notre devoir de le préparer.

---

[1] Ollé Laprune, *Les Sources de la paix intellectuelle*, p. 33.

89234

Les lecteurs de ce volume s'apercevront que le problème de notre avenir politique a été posé avec franchise mais en toute sérénité. Que ceux-là qui ne partagent point nos idées, les discutent avec la même attitude intellectuelle. Que les autres, les amis nombreux à qui elles conviennent et qui nous l'ont déjà dit, se préparent à les faire triompher.

L'Action FRANÇAISE.

Notre avenir politique

Il y a déjà vingt-deux ans, M. Henri Bourassa scrutant l'énigme de notre avenir politique, prononçait ces graves paroles : "Des influences contraires" — celle de l'impérialisme britannique et celle de l'impérialisme américain — "vont nous attirer en sens inverse... Notre pays va être profondément ébranlé par l'action de ces énergies divergentes... Pourrons-nous développer assez de force intérieure pour maintenir l'équilibre et conserver, disons pendant un autre siècle, ce *statu quo* qui serait pour notre peuple le plus grand des bonheurs ? Ou bien serons-nous arrachés de notre orbite actuel et entraînés vers des destins nouveaux ? Celui-là seul le sait qui fait mouvoir, dans le secret de sa pensée providentielle, ces forces mystérieuses, ces causes secondes par lesquelles sont enfantés tous les événements de l'histoire humaine. Mais quel que soit pour nous le mot de l'avenir canadien-français, nous avons un devoir manifeste à remplir envers nous-mêmes, envers notre nationalité: c'est de nous préparer à tout afin de ne pas être surpris par l'heure décisive". [1]

Ce devoir de la préparation en vue de l'heure décisive, le moment n'est-il pas venu de le prêcher avec plus d'insistance que jamais ? Quelque mal que nous fassent le colonialisme et le fédéralisme, nul ne songe parmi nous à briser le *statu quo*. Mais le *statu quo*, un avenir prochain s'apprête à le briser, sans nous;

[1] *Grande-Bretagne et Canada*, 1901.

et c'est de quoi nous avons le devoir de nous inquiéter.

* * *

A ceux qui regardent et qui écoutent, une première évidence s'impose: le plan où s'élaborera notre vie politique ne peut plus être ce qu'il était hier. Les plus graves observateurs nous en avertissent: le centre de gravité du monde se déplace. Sans admettre une Europe en voie de devenir "ce qu'elle est en réalité... un petit cap du continent asiatique", il devient clair à tous cependant qu'un nouveau classement des régions de la terre se prépare et qu'une rupture d'équilibre s'accomplit au détriment du vieux continent.[2] Des événements comme la conférence de Washington qui força les puissances européennes elles-mêmes à considérer dans le Pacifique "les façades d'une nouvelle Méditerranée", ne sont qu'un signe de la révolution en marche. Seule, il faut bien le dire, notre effroyable insouciance d'État en tutelle a pu nous permettre d'observer, sans émoi, le vaste mouvement panaméricaniste qui s'est développé dans les deux Amériques depuis 1914. On aura pu tenir, sans que nous ayons paru nous en apercevoir, en 1915 à Washington, une conférence financière panaméricaine, en 1916 à Buenos-Ayres, un congrès panaméricain, à Baltimore la même année, un congrès de la fédération panaméricaine du travail, en 1917 à New-York, puis en 1918 à San-Antonio (Texas), une exposition commerciale latino-américaine, en 1919 puis en 1920 et encore à Washington, un congrès commercial, puis un congrès financier panaméricains. Dans le même

[2] *Le Déclin de l'Europe*, A. Demangeon, maître de conférences de géographie à la Sorbonne, Paris 1920.

temps, on projetait la création d'une flotte marchande américaine en vue de la substituer à la flotte européenne pour le transport entre les deux Amériques. Pour rapprocher les distances, on s'apprête à jeter, entre les deux tronçons du continent, de nouveaux câbles sous-marins; on prépare le groupement des réseaux télégraphiques sans fil; on parle d'un grand chemin de fer panaméricain de New-York à Buenos-Ayres. En un mot, c'est toute une évolution vers une sorte de consortium économique et moral et vers une solidarité continentale qui se développe méthodiquement, qui demain peut opérer contre nous. Et cependant le Canada, pays de l'importance de l'Argentine, n'aura pas même tenu, en ces délibérations, le rôle d'un domestique de chancellerie.

Mais voici peut-être une révolution plus étonnante. Pendant que l'Amérique, pour tenir la dragée haute à l'Europe, s'occupe ainsi de se constituer une personnalité souveraine; pendant qu'elle transporte peu à peu le centre de l'activité humaine, de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, voici qu'à la faveur de l'énorme supériorité matérielle que la guerre lui a faite, la même Amérique se tourne aussi vers le vieux continent. Elle renverse "d'Ouest en Est un courant d'influence qui, durant des siècles, coula d'Est en Ouest". Elle s'empare du commerce d'entrepôt qui naguère faisait l'activité des ports d'Europe; avec ses marchandises, ses capitaux, ses bataillons de commerçants et d'ingénieurs, elle se jette à l'assaut des vieilles contrées qu'elle entreprend d'exploiter comme une terre de découvertes. Et voilà que des économistes en font l'aveu mélancolique : "L'Europe, mère de tant de colonies, devient une terre de colonisation

américaine... c'est toute la fortune de l'Europe qui chancelle".[3]

Cette révolution profonde, ce déplacement d'influence pose déjà pour notre pays d'assez lourds problèmes. Quand le monde change d'assises, le pôle attractif de notre vie politique peut-il vraiment rester le même? Devons-nous surveiller nos intérêts et notre avenir là où le sort en est déjà engagé, adapter résolument notre destin aux cadres d'Amérique ou éterniser notre rôle de peuple jeune à soutenir le géant fatigué? Car enfin, s'il faut en croire les mêmes observateurs, il y a quelque part une puissance qui chancelle. N'est-elle pas d'hier cette exclamation du premier ministre britannique qui, en face du problème d'Irlande et de la conférence de Washington, proférait ce cri d'alarme à peine dissimulé: "Nous sommes au moment suprême de l'histoire de notre splendide pays". L'émancipation inévitable de l'Irlande n'est pas le seul coup qui atteigne l'Empire. Le problème de l'Égypte, le problème de l'Inde ne sauraient se résoudre à leur tour que par l'octroi d'une liberté graduelle où ces pays cesseront de subordonner leurs intérêts à ceux de la Grande-Bretagne. Pendant ce temps les hommes de Lombard Street ne sont plus les premiers banquiers du monde; sur le marché monétaire, Londres a dû abdiquer devant New-York le sceptre de la Clearing-House internationale. Et la prédominance soudaine du Pacifique, le déplacement des grands courants commerciaux, la substitution de la route de Panama à celle de Suez pour une grande partie des échanges d'Orient, la rude concurrence des

[3] *Le Déclin de l'Europe*, pp. 17, 218.

rouliers américains ou japonais aux Indes néerlandaises, en Afrique du Sud et jusqu'en Australasie, abattent peu à peu la vieille suprématie des Iles britanniques.

Les spécialistes de la politique internationale aboutissent ici aux mêmes conclusions. C'est M. Paul LeFaivre, ministre plénipotentiaire, qui vient nous déclarer sans plus que l'"Angleterre de la reine Victoria, l'Angleterre même d'Édouard VII a vécu", qu'on n'a plus affaire au "majestueux Empire, isolé mais invulnérable", mais à "une Angleterre qui penche".[4] Au jugement de quelques autres, la question du Pacifique, amorce des luttes futures, où se décideront la domination des mers et la fortune prochaine des peuples et des races, mettrait en péril le groupement des Dominions autour de la métropole. C'est encore un spécialiste de la politique internationale, M. René Pinon de la *Revue des Deux-Mondes*, qui trouve si épineuse et si redoutable la querelle japano-américaine qu'il "n'y a guère d'exemple dans l'histoire de conflits aussi graves qui se soient résolus sans combats". Mais une guerre entre les États-Unis et le Japon, soutient l'écrivain politique, bouleverserait tout l'ordre actuel dans le grand océan; elle aurait pour premier effet, de s'attaquer à la cohésion morale, peut-être même à l'unité juridique de l'Empire anglais. Et M. René Pinon se demande alors, si, à la faveur des divergences que ces difficultés vont soulever entre l'Angleterre et ses Dominions, les États-Unis ne réussiront pas "à prendre la direction du consortium anglo-saxon, du moins dans le Pacifi-

[4] *Soleil levant, Soleil couchant*, Paul LeFaivre, ministre plénipotentiaire, Paris, 1921.

que".[5] Au premier abord, l'évolution paraît quelque peu déconcertante. Mais en quoi une telle opération répugnerait-elle absolument aux traditions de la diplomatie américaine? Après s'être servie autrefois de l'impérialisme anglais pour chasser d'Amérique l'impérialisme français, puis, plus tard, de l'impérialisme français pour le tourner, aux jours de 1776, contre l'impérialisme anglais, la même diplomatie ne va-t-elle pas trouver tout naturel de se servir aujourd'hui d'une partie des forces du dernier impérialisme gêneur pour le bouter à jamais hors du Pacifique et du continent?

Mais aussitôt la réalité ou la probabilité historique que nous posions tout à l'heure nous revient avec ses aléas troublants. Notre *statu quo* dans l'Empire si gravement compromis de toutes parts, nous permet-il de tabler sur lui, comme sur la base d'un avenir durable, où un peuple peut asseoir sa fortune en toute sécurité? Pour parler net, l'impérialisme britannique serait-il vraiment autre chose qu'une organisation de peuples devenue artificielle, une formule politique surannée, impuissante à soutenir le choc des prochaines réalités?

Une évidence aussi grave, c'est que le *statu quo* proprement canadien, la situation intérieure de notre pays nous paraît non moins compromise. Que de forces divergentes ébranlent, à l'heure actuelle, la Confédération canadienne! Dans l'ordre économique, l'Ouest affiche bruyamment les principes du libre-échange, cependant que l'Est entend river sa fortune aux théories protectionnistes. Les dernières élections

[5] *Une nouvelle phase de la lutte du Pacifique*, René Pinon, *Revue des Deux-Mondes*, 1er nov. 1921.

générales du Dominion viennent d'accuser plus fortement que jamais ce redoutable antagonisme. Les rivalités de races, quoi qu'on dise, n'ont rien perdu de leur activité. Avec la période de la guerre nous sortons à peine d'effroyables explosions de haine. Nous traversons, il est vrai, depuis quelque temps, une période d'accalmie. Mais combien osent se bercer d'illusions sur la durée de la trêve ? Qui voudrait soutenir, par exemple, que l'accalmie actuelle procède vraiment d'une pensée de fraternité entre les races canadiennes, d'une franche volonté du plus fort de se conformer plus loyalement au pacte de 1867, et non pas du sentiment plus réaliste de l'intérêt politique et commercial, de la peur salutaire qu'inspire momentanément aux adversaires d'hier, la force du Québec ? La vérité toujours attristante, c'est qu'en dépit de l'apaisement passager, l'attitude des Canadiens français à l'égard du pouvoir fédéral et de la majorité anglo-saxonne n'en reste pas moins une attitude de vigilance toujours inquiète et nullement superflue. Depuis quelque vingt ans le régime fait à la langue française, dans tous les services fédéraux, régime de marchandage et de lésinerie, constitue l'application la plus déloyale qui soit du pacte fédéral. Et ce régime ne cesse pas de se maintenir, malgré les proclamations de bonne entente. Dans la plupart des provinces où dominent des majorités anglophones, l'État s'est montré ce qu'il a été dans toutes les fédérations: il a tendu à l'uniformité par tous les moyens, y compris ceux de la force arbitraire. Et la force arbitraire n'a rien rendu de ce qu'elle avait pris.

Entre les deux races, hélas ! ce n'est pas seulement une mésentente sur la lettre et l'esprit de la constitu-

tion de 1867; c'est aussi une opposition absolue sur la façon d'entendre les relations du Canada avec l'Empire. D'un côté, l'anglo-saxonne, incline presque unanimement vers l'impérialisme; de l'autre, la française, s'avoue autonomiste irréductible. Et pendant que cette dernière domine dans l'Est, d'autres causes d'une action permanente accroissent entre les deux moitiés du pays, les forces centrifuges que développe déjà la trop grande étendue de l'État. Au premier rang de ces causes, il convient de placer une malheureuse solution de continuité géographique. Sans doute, les frontières dites "naturelles" ont perdu, aux yeux des économistes et des politiques contemporains, beaucoup de l'importance superstitieuse qu'y attachaient les anciens. Il n'y a guère de montagnes ou de fleuves qui offrent de nos jours des barrières infranchissables aux pénétrations militaires et économiques. Les nouvelles routes aériennes menacent même de bouleverser entièrement le vieil ordre du monde. Ce n'en est pas moins pour la cohésion et la force d'un État, une épreuve dangereuse que la continuité de sa population cesse tout à coup sur de larges zones. Or, une zone de discontinuité créée par la vaste coupure des grands lacs et prolongée vers le nord par un espace désertique, maintient au centre de la Confédération canadienne, une brisure irréparable. Le malheur voulut encore, pour ajouter à l'action dissolvante de ces causes naturelles, qu'une politique d'immigration imprévoyante ait laissé se parquer dans la partie occidentale du pays, l'élément américain, celui-là même qui pouvait miner le plus activement l'unité canadienne. Il y eut des années, dans la période qui précéda la guerre, où près de 40% de l'immigration qui se

déversait dans les plaines de l'Ouest y étaient projetés par les routes de notre frontière méridionale. Et c'est ainsi que de vives différences de races et de sol secondées par des méthodes de culture et des habitudes de vie également distinctes, tendent à créer au Canada, deux peuples nettement séparés par la géographie et par l'idéal, deux États de société aussi divers que possible.

Faut-il s'étonner qu'en ces conditions les observateurs soient plutôt rares qui croient à la pérennité de la confédération canadienne ? Il ne manque, nous le savons, ni d'historiens ni de maîtres de la géographie humaine pour apercevoir dans le système fédéraliste, la forme politique de l'avenir.[6] Les États du type économique se substitueraient prochainement aux États du type politique. L'extension des besoins et, par là même des échanges, la nécessité de se protéger contre de plus vastes coopérations offensives rapprocheraient les peuples pour les répartir en groupes solidaires beaucoup plus larges. Mais ces économistes et ces géographes sont aussi les mêmes qui déclarent à jamais périmés le fédéralisme cantonal et surtout le fédéralisme colonial tel qu'établi dans les deux Amériques et dans l'Australasie. Si, en effet, l'adaptation économique doit déterminer demain l'organisation intérieure des États; si les mêmes lois doivent aussi présider à leur adaptation extérieure, c'est-à-dire à la délinéation de leurs frontières en regard des fédérations limitrophes, comment croire à la durée de ces formations arbitraires, sans organisme articulé, qui "ressem-

[6] *Le Principe des nationalités*, René Johannet, (Introduction)—*La géographie de l'histoire*, Jean Brunhes et Camille Vallaux, pp. 404-406.

blent à des casiers plutôt qu'à des divisions régionales adaptées aux besoins d'une société politique ?" Leur dessin tracé par le compas et la lunette d'un ingénieur, sur des espaces vides où n'apparaissait encore aucun tracé d'histoire, fut déterminé trop souvent par le souci de la ligne droite, par le méridien céleste beaucoup plus que par le postulat économique ou géographique. Des mouvements, des efforts d'adaptation ne peuvent manquer de se déclencher, nous dit-on, qui vont détruire à la longue "les casiers géométriquement alignés des États coloniaux d'abord campés sur un sol vierge". Déjà, dans l'*Âme américaine*, Edmond de Nevers avait prévu, chez nos voisins, ce nouveau classement des États-Unis et ce remaniement de frontières. Pour lui ce devait être l'aboutissement fatal des survivances ethniques. Des observateurs plus récents qui ont porté leurs regards vers le même champ d'expérience, confirment en tous points les conclusions de l'écrivain canadien-français et font ainsi la preuve qu'une autre puissance que l'élément économique entrera demain dans la composition des nouveaux États. Paul Bourget écrivait dans *Outre-mer* que "le problème social n'est aux États-Unis qu'un problème de nationalités" et voyait poindre un conflit inévitable entre l'Amérique des Américains et l'Amérique des étrangers. Dans ses *Éléments d'une psychologie du peuple américain* M. Émile Boutmy soulignait la gravité du problème noir dans les États du sud; il constatait que de forts groupes ethniques, tels que les Irlandais, les Allemands, les Suédois sont si loin d'avoir abdiqué leur patrie d'origine, que leur patriotisme peut être figuré "par une ellipse à deux foyers". Enfin, d'où recevait-elle son inspiration,

la *Germania*, journal allemand du parti du chancelier Wirth, lorsque le 10 novembre dernier, dans un article fort commenté en Europe, elle proférait cette menace : "Les Germano-Américains, eux aussi, réclameront, dans un avenir prochain, le droit de disposer d'eux-mêmes. A ce moment-là, le monde constatera avec étonnement qu'il y a, par exemple, trente pour cent d'Allemands dans l'État de Wisconsin et qu'il y en a près de vingt-cinq pour cent dans les États de New-York, d'Illinois, d'Iowa et de Missouri. Il est éveillé le désir de réunir les éléments germaniques en une nation politique".

Dans notre pays et surtout dans notre province, les prédictions n'ont pas manqué, non plus, qui ont annoncé l'écroulement de la fédération actuelle. Et que cette appréhension s'éveille dans le Québec plus qu'ailleurs n'est pas fait pour en diminuer le caractère inquiétant. Si le grand signe de dissolution pour un système politique, est de se trouver en désaccord avec les aspirations d'un peuple, quel État devait pressentir plus clairement et plus sûrement la fin de l'alliance canadienne, que celui où la foi au pacte fédératif est le plus ébranlée ? La dernière, en date de ces prédictions, la seule que nous voulons retenir, a été énoncée, il y a quelques mois à peine, par nul autre que M. Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec. Dans son discours du 17 avril dernier, au congrès de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, M. Taschereau se croyait tenu, lui aussi, de signaler la gravité de l'heure. "Nous sommes actuellement, s'écriait-il, à la croisée des chemins : le *statu quo* ou la rupture du lien fédératif, l'annexion aux États-Unis ou l'indépendance". L'orateur se défen-

dait ensuite de vouloir toucher au *statu quo;* il écartait l'impérialisme britannique et l'annexion à la république américaine comme deux solutions inacceptables; il opinait plutôt pour l'indépendance du Canada. Et s'il émettait sur le pacte fédératif, une opinion d'une grande prudence, il prononçait pourtant ces quelques phrases où se dissimule mal un avertissement: "Une profonde transformation du régime actuel est cependant susceptible de se produire, le jour où les provinces de l'Est trouveront que leurs jeunes sœurs de l'Ouest exigent plus que leur part. Je ne veux pas parler politique, mais le grand problème du Canada n'est-il pas actuellement celui de sa politique ferroviaire? La mainmise de l'État sur un grand nombre de nos réseaux de chemin de fer a peut-être sauvé les provinces de l'Ouest de la banqueroute qui les menaçait, mais on a jeté sur le dos des vieilles provinces un fardeau qui menace de devenir trop lourd malgré toute la bonne volonté qu'elles peuvent avoir. Plusieurs se demandent, non sans anxiété, si ce n'est pas là une première brèche et une forte brèche au pacte fédératif".

* * *

Oui, voilà bien quels dénouements presque inéluctables fait présager l'analyse des réalités géographiques et politiques actuelles. Ce dénouement, on vient de le voir, n'échappe plus à un grand nombre d'esprits. Mais ceux qui ont prévu le sort prochain de notre pays, n'auraient-ils pu nous indiquer ce qu'il importe de mettre à la place de ce qui va crouler? Allons-nous, par manque d'intrépidité intellectuelle, enregistrer placidement les catastrophes, à mesure

qu'elles vont se produire, remettant à notre vieil empirisme indolent de nous montrer la loi de notre devenir ? Ces reproches, nous, de l'*Action française*, nous ne voulons pas les mériter et nous avons résolu d'accomplir simplement notre devoir. Avant qu'il soit trop tard nous voulons avertir nos compatriotes du Québec. Puisque l'ordre actuel ne doit pas durer, puisque le dessin de la confédération canadienne est rien moins qu'immuable, nous disons, nous : arrêtons là notre ancien programme. Nous ne pouvons continuer d'organiser notre avenir dans un cadre périmé. Si demain un Canada oriental doit se constituer, où les provinces du bassin du Saint-Laurent reprendront des assises nouvelles, le Québec n'abdiquerait son rôle en cette entreprise politique qu'au péril du suicide. Quel problème pour nous est plus urgent que celui-là ? L'avenir ne s'offrît-il à nous qu'avec le caractère d'une échéance probable, le devoir de la simple prudence nous commanderait de ne pas négliger cette probabilité. Depuis quand un peuple fonde-t-il son destin sur un peut-être ? Mais quand un dénouement se fait pressentir avec tous les caractères de l'inévitable, n'est-ce pas un devoir rigoureux de parer aux événements prochains ? Nous professons, pour notre part, que le déterminisme économique ou géographique, si puissant soit-il, ne fait pas seul l'histoire, mais que les principaux agents en demeurent plutôt la prescience et la volonté des hommes. Un peuple n'est pas un être passif et fatal. Etre de liberté, il n'a qu'à le vouloir pour faire sa destinée beaucoup plus qu'elle ne lui est faite. C'est comme être libre que la Providence l'appelle à collaborer à ses desseins. Être moral, il se doit, par conséquent, d'insérer son action

dans l'action providentielle; et c'est donc pour lui un devoir que de chercher la destinée temporelle, la vocation historique où il pourra collaborer plus parfaitement aux desseins de Dieu. La politique, du reste, est-elle autre chose que l'art de devancer et de diriger les événements au lieu de les suivre ? Et si la dislocation de l'État fédéral dépend de causes trop puissantes que nul ne peut empêcher d'agir, en revanche qui ne voit, qu'avec l'aide de Dieu, l'organisation du Canada oriental dépend de nous au premier chef ?

Mais comment ? sous quelles formes concrètes l'organiser ce nouveau Canada ?

Posons d'abord quelques prémisses. Une corrélation réelle existe entre ce que l'on pourrait appeler la providence intérieure et la providence extérieure, entre la structure interne d'un être moral, signe et moyen d'une vocation précise, et l'arrangement, autour de lui, du milieu et des circonstances favorables à l'accomplissement de son rôle. A la lumière de ce principe, de quelle clarté ne s'éclaire pas notre situation actuelle ! L'état spécial et prépondérant de notre nationalité, à l'heure présente, sur sa portion du territoire canadien, le vaste domaine qu'elle occupe fortement sur le Saint-Laurent et les affluents du fleuve, depuis le Labrador jusqu'au delà de l'Outaouais, sont déjà, ce nous semble, le premier signe d'une destinée à part. Le peuple canadien-français n'est point, sur cette étendue géographique, un peuple nomade non plus qu'un peuple planté à l'aventure et d'hier sur un sol vierge. Ce sol, il le garde et le cultive effectivement depuis trois cents ans. Par un libre choix, d'accord avec le déterminisme économique et nos affinités spirituelles, nous nous sommes enracinés à une terre

qui est devenue pour nous une patrie véritable. Pour tout dire, notre territoire, suprême condition de l'existence de tout État, élaboré dans sa configuration par le lent travail du temps, offre en quelques-uns de ses contours, des lignes arbitraires, artificielles; mais plus qu'ailleurs, le dessin général, la cohésion interne de la population sont l'œuvre de l'histoire autant que des lois géographiques. Sur ce territoire vit un peuple de nationalité française, l'un des plus homogènes qui soient. Les regards qui ne s'arrêtent pas aux surfaces, lui reconnaissent une originalité vigoureusement constituée. Ce peuple, a d'ailleurs prouvé sa forte structure ethnique et morale, en étalant aux yeux du monde, ce que les observateurs étrangers appellent eux-mêmes "le miracle de sa survivance". Ce peuple est en plus catholique, d'un catholicisme vivant qui exporte de sa vitalité religieuse à toutes les provinces anglaises du Canada, à plusieurs États de la république américaine, aux grandes missions de l'Afrique et de l'Asie. Seul groupe catholique vraiment compact, encadré de fortes traditions, possesseur d'un pays plus vaste que beaucoup de grands États européens, ce groupe, il faut aussi l'ajouter, sera peut-être demain le seul peuple catholique de l'Amérique au nord de la frontière mexicaine. Or, s'il est permis d'apercevoir, dans ces réalités, le plan d'un avenir assez net, ébauché vraisemblablement par la Providence, s'il faut y découvrir les premiers linéaments où l'histoire esquisse d'abord ses dessins définitifs, le sens de notre destinée ne commence-t-il pas de nous apparaître dans une lumière plus précise ?

Ces premiers postulats peuvent encore se fortifier. Si un État catholique et français n'est pas de trop sur

le continent nord-américain ; si sa vocation surnaturelle lui marque même un rôle à part, plus nécessaire, plus auguste qu'ailleurs, dans la civilisation ambiante, l'entier accomplissement de ce rôle n'implique-t-il pas forcément le concours de quelques rigoureuses conditions ? Et la première de ces conditions, ne serait-ce pas que ce peuple garde avant toute chose son âme particulière, son âme, source et principe de ses aptitudes apostoliques, exemplaire, cause suprême de sa civilisation ? Mais alors qu'est-ce à dire, en vérité, sinon que sa vocation lui enjoint impérieusement d'échapper à tout contact, à toute compression où cette âme pourrait mourir ou subir d'irréparables transformations ? Il semble que, de toutes ses forces, ce peuple doive tendre vers les conditions politiques et morales où sa personnalité originale sera le plus assurée de survivre, où pourront se déployer, dans leur perfection, les vertus de son esprit. Mais ces conditions, où les trouvera-t-il encore une fois, si ce n'est dans les formes politiques, formes supérieures et définitives où s'achemine toute nationalité qui veut être maîtresse absolue de sa vie ? Car être, pour un peuple comme pour l'individu, ce n'est pas seulement faire nombre et figurer. C'est dépasser le niveau de la morne existence ; c'est posséder l'intégrité de son moi, le plein exercice de ses facultés, c'est s'épanouir dans la beauté de sa personnalité morale. "Etre pour un peuple, a écrit Paul Bourget, ne consiste point à respirer, manger, boire. Il n'est vraiment que s'il ne relève que de soi, s'il ne pense que pour soi, s'il sent sa route à soi, s'il pense ses idées à soi, s'il est indépendant au plein sens du mot, chargé d'une si simple et si forte signification". [7]

[7] *Le Principe des nationalités*, René Johannet, (Épigraphe).

Faut-il encore pousser plus loin cette analyse? Cherchons alors, sous le front des ancêtres, parmi les vieux rêves dont ils illuminèrent leur vie, cherchons si quelques-uns ne nous fourniraient pas des indications. Nous ouvrons notre histoire et quelle n'est pas la réponse dont vibrent beaucoup de ses pages? Notre histoire nous révèle que, depuis l'époque lointaine où, par la conscience acquise de notre entité ethnique, s'éveilla chez nous l'idée de patrie et de nationalité, depuis lors, le rêve d'une indépendance française ne cesse plus de hanter l'esprit de la race. Au lendemain de la conquête, nos pères sont mis en demeure de choisir entre deux allégeances spirituelles. Leur petit nombre, leur dénuement absolu devant la force les peut absoudre d'une abdication. Cependant un instinct qu'ils suivent sans le bien comprendre, leur inspire de durer selon la loi de leur sang. Jusqu'à la révolution américaine où subitement le flot des Loyalistes déborde nos frontières et ranime les espérances de la domination britannique, notre avenir d'unité française s'impose à nos gouverneurs eux-mêmes. Dans les années qui suivent, il faut voir l'inquiétude, les agacements que l'expression de "nation canadienne", d'un usage toujours courant, ne cesse de donner à d'ombrageux administrateurs. Puis, voici l'époque de la rébellion. Pour les patriotes, le rêve prend corps subitement dans le projet de république de Robert Nelson. Un autre document, plus triste mais plus révélateur, atteste à ce moment la survivance impénitente du rêve. Dans cet article déplorable du *Canadien* de 1839 où Étienne Parent conseille à ses compatriotes la démission nationale, le journaliste tient à évoquer en passant le vieil idéal

resté vivant jusqu'à ce jour: "Il y en avait, et nous étions de ce nombre écrit-il, qui pensaient qu'avec l'appui et à la faveur de l'Angleterre, les Canadiens français pouvaient se flatter de conserver et d'étendre leur nationalité, de manière à pouvoir par la suite former une nation indépendante". Parent, il est vrai, appelle la vieille aspiration patriotique un "comble de l'aveuglement et de la folie", maintenant "que le destin a parlé". Mais l'on sait ce que valait cette sentence du destin. La charte de 1841 allait supprimer le Canada français comme entité politique distincte. De notre union avec le Haut-Canada, elle ferait une union législative où le nombre devait nous écraser. Mais dès 1842, Louis-Hippolyte Lafontaine déchire sans plus le document impérial et fait admettre par ses alliés haut-canadiens le principe d'une alliance fédérative. Et l'aspiration continue de vivre, inextinguible, au fond des âmes. Il suffit d'un peu de vent pour la ranimer. On l'a bien vu, au moment de la Confédération et, plus récemment encore, à l'heure des campagnes de fanatisme occasionnées par la guerre. Qu'une tempête s'élève, que la nationalité se sente en péril et l'idée rejaillit comme une flamme. Elle prend forme, tantôt dans un discours, dans une manifestation populaire, tantôt dans un livre comme l'*Avenir du peuple canadien-français* d'Edmond de Nevers, ou le roman *Pour la patrie* de Jules-Paul Tardivel.

Ajouterons-nous que ces phénomènes de psychologie collective, prennent chez nous une signification plus vigoureuse, parce qu'ils n'ont rien d'artificiel. Ils n'expriment ni une ambition d'orgueil, ni les visées d'un peuple mégalomane, pas plus qu'on n'y saurait

découvrir une manifestation factice, provoquée, comme en d'autres pays, par une élite d'intellectuels et de propagandistes. Ils sont la manifestation spontanée d'une vie nationale entretenue à un certain degré de perfection, l'âme d'une histoire où se prolonge à l'état chronique, la mêlée ardente des races. Nos pères ne pouvaient abdiquer leur aspiration dès lors qu'ils existaient et que leur existence demeurait ce qu'elle fut. Lorsqu'en effet, l'on veut connaître les causes qui font surgir les États sur la carte du monde, que répondent les historiens ? Ces régions-là sont les plus favorables à ces sortes d'éclosions qui sont les plus riches "en éléments différenciés". Là où des groupes humains s'opposent plus violemment par leurs institutions familiales et sociales, par la diversité géographique de leurs territoires, et surtout par leurs différences ethniques, là même, à ces recoupements des diversités terrestres et humaines, sont les vraies frontières naturelles où se divisent les États. Et quoi de plus simple et de plus naturel en vérité ? Le dernier mot de cette cosmogonie politique réside en ce fait peu mystérieux que la nature morale ou sociale est aussi obstinée à persévérer dans son être que la nature physique. Partout où une collectivité humaine, consciente de sa vie et de son patrimoine moral, trouve un jour à trembler pour la possession ou l'intégrité de ses biens, dès lors un pressant instinct de conservation la pousse à mettre son patrimoine hors d'atteinte. D'elle-même, par une force plus puissante que sa volonté, elle s'arrache aux tutelles oppressives, elle cherche des conditions d'existence qui lui procurent la sécurité; elle s'organise en État.

Ainsi parle l'histoire en son langage invariable. Et si l'on observe la vie du monde en ces derniers cinquante ans, l'on voit que partout les nationalités ont aspiré à l'émancipation, parce que partout les empires ou les grandes fédérations ont tenté de les broyer.

* * *

Au bout de cette analyse, sera-t-il besoi d'énoncer en termes explicites, notre solution ? C'est de la constance du péril suspendu sur notre existence française, qu'a vécu notre rêve irréductible d'indépendance politique. Ce qui fut la volonté du passé, ne peut que demeurer, dans le prolongement du même état de choses, le but de notre avenir. Nous croyons suffisamment claires les indications de la Providence. Le destin qu'elle nous a marqué en Amérique, le patrimoine qu'elle nous a départi, nous paraissent dignes d'être sauvegardés à tout prix. Appuyés sur ces fortes réalités, nous donnons, sans plus attendre, une affirmation nouvelle à la volonté des ancêtres, et, advenant la rupture de la Confédération, nous voulons, comme eux, dans le Canada oriental, la constitution d'un État français.

Cette formule de notre avenir politique, on nous fera cette justice de le penser, ne se fonde point sur le principe des nationalités, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En prévision du désarroi prochain, nous revendiquons seulement le droit élémentaire de ne subir la loi de personne, mais de nous préparer, avec l'aide de Dieu, la destinée de notre choix. Cette solution, nous ne l'apportons pas, non plus à nos compatriotes, sans l'avoir longuement pesée, sans

l'avoir méditée dans la lumière plus haute. Depuis un an bientôt, ce problème aura été retourné en tout sens, par des hommes qui n'avaient que l'ambition d'être utiles et qui d'abord n'ont voulu se rien cacher de leurs responsabilités. Ces hommes qui ne se font guère illusion sur la fortune des meilleures idées, ne demandent qu'une chose aux intellectuels de leur pays, c'est d'avoir, comme eux, sur cet idéal d'ordre, une attitude d'esprit, et de ne point mettre à le discuter, moins de gravité loyale qu'il n'en fut mis à le formuler.

La solution que nous apportons se heurtera dans la pensée de beaucoup à des obstacles nombreux et puissants. Mais aucun de ces obstacles, nous devons à la vérité de l'affirmer, ne nous a paru insurmontable. Rien ne sera plus légitime, par exemple, que les alarmes de nos frères des provinces éloignées, rattachés à nous jusqu'à présent par la communauté de l'État fédératif. Nos compatriotes feront bien pourtant de ne pas trop s'inquiéter. Notre nouvel idéal n'implique aucun abandon. La déclaration en a été faite tout à l'heure : nous ne courons au devant d'aucune séparation; nous n'accepterons que celles-là seules que viendront nous imposer la nécessité ou les hasards de l'histoire et contre lesquelles, par conséquent, ni les uns ni les autres ne pourrions quoi que ce soit. D'ailleurs, qui dit séparation ne dit pas nécessairement frontières fermées ni surtout hostiles. Ce sera notre devoir autant que notre intérêt de regarder, pendant longtemps, du côté de nos associés d'hier où continueront de nous retenir de puissantes attaches. Nos compatriotes, au surplus, ont eu le loisir de l'apprendre : notre amitié pour eux et surtout notre

volonté efficace de coopérer à leur vie ne sont aucunement conditionnées par les liens politiques actuels. L'une et l'autre procèdent d'une solidarité plus spontanée, de sentiments plus profonds qui ne pourront que se fortifier chez nous, par un plus parfait exercice de notre personnalité nationale.

De l'ordre purement matériel surgissent aussi d'épineux problèmes. L'indépendance, c'est l'entrée, comme unité composante, dans l'ordre international. Nul État ne saurait se passer d'alliés et il nous faudra chercher de quel côté nous inclinent nos affinités spirituelles et la loi de nos intérêts. Rien ne servirait, de faire surgir un peuple à la vie, s'il devait tout de suite retomber sous une dépendance plus oppressive, par la proximité d'un voisin trop puissant ou par la pénurie de ses moyens de subsistance. Un État ne saurait non plus se suffire par la seule cohésion que lui créent ses principes spirituels, tels que la forte armature de ses traditions, la communauté d'une même langue et d'une même foi, une longue vie laborieuse vécue en commun. Tout État est fixé à une partie de la surface terrestre qui est son territoire. Et ce territoire doit être constitué selon les lois de la géographie politique et économique, de telle sorte que la vie de l'État s'y articule normalement. En conséquence des spécialistes devront s'appliquer à déterminer notre futur territoire. Puisque le régime des casiers est absurde, ils auront à marquer, selon d'autres exigences plus rationnelles, la constitution du domaine et l'organe périphérique de l'État de demain.

Mais voici d'autres problèmes d'ordre moral : en l'État français du Saint-Laurent, se trouveront enclavées des minorités ethniques dont les droits

sont à sauvegarder. Sur ce point, le Québec n'aura qu'à se retourner vers ses traditions de justice pour y trouver un statut de liberté.

Un peuple n'advient à la vie indépendante que s'il en a conquis la dignité et la force, que s'il a su créer par son effort persévérant les organes essentiels de sa nouvelle existence. C'est donc une vaste coopération d'intelligence et de volonté que les nécessités prochaines vont demander à notre race. Il importe qu'au nouvel avenir il y ait une préparation fervente d'ordre moral et intellectuel. Ce programme d'action aura besoin d'être tracé et nos collaborateurs ne manqueront pas de s'y attacher.

On le voit, ce ne sont pas des énergies frémissantes que nous voulons jeter de l'avant, vers des solutions hâtives. Nous croyons avoir le respect des contingences humaines, et Dieu nous garde de vouloir forcer le dessein de sa Providence. De quoi sera fait l'avenir prochain ? Avant d'atteindre notre fin suprême, peut-être nous faudra-t-il subir des étapes intermédiaires, traverser temporairement, par exemple, une période d'indépendance canadienne, ou d'annexion américaine ou peut-être même adhérer, comme partie intégrante, à une fédération plus restreinte. Une ferme sagesse nous commandera de ne rien brusquer, de ménager tous les événements en vue du grand succès définitif. Mais ce qui importe sans retard, c'est de fixer les aspirations de notre collectivité française vers l'idéal politique, vers le stade suprême qui est le but essentiel de sa vie. Etre nous-mêmes, absolument nous-mêmes, constituer, aussitôt que le voudra la Providence, un État français indépendant, tel doit être, dès aujourd'hui, l'aspiration où s'animeront nos

labeurs, le flambeau qui ne doit plus s'éteindre. Ce rêve, il ne suffit plus de le nourrir dans l'ombre, en de petits cénacles d'initiés. Le flambeau doit passer du boisseau au chandelier. La princesse Louise de Bavière écrivait récemment dans son beau livre, *Autour des trônes que j'ai vus tomber :* "Le Roi avait dès longtemps la conviction secrète que pour durer et se fortifier, la Belgique avait intérieurement besoin d'un haut dessein". Ayons la franchise de l'admettre : nous avons besoin d'une grande espérance qui traverse notre ciel et soulève enfin jusque-là nos volontés. Tant d'anarchie n'a dispersé nos efforts, tant d'apathie ne nous a dévorés, tant de postes n'ont été perdus depuis cinquante ans, que parce qu'un haut dessein nous a manqué. Celui que nous avait donné 1867 n'eut jamais sur notre race de prise véritable. On aura beau faire : toujours le long d'une vie qui voudra être puissamment active et coordonnée, un peuple aura besoin d'apercevoir, derrière chacun de ses efforts, la sollicitation d'un idéal égal à soi-même.

Pour nous, nous avons cherché à connaître les inspirations du passé et de l'heure présente; nous avons fait la somme des mérites et des espoirs des aïeux, et forts de ces lumières et de ces appuis, nous mettons devant le Québec français le destin qui nous paraît digne de lui. Ce destin, nous l'offrons surtout à la jeunesse de notre race, à la jeunesse pensive, architecte et ouvrière des grandes choses. Si cet idéal lui convient, qu'elle en fasse la loi de son effort, qu'elle entreprenne de n'être pas en retard sur l'heure d'en haut.

L'one Groulx, ptre
Directeur de l'*Action française.*

LA CROISÉE DES CHEMINS

"Un citoyen français, établi sur la tradition de la France, peut, s'il a l'âme droite et l'esprit net, essayer, sans outrecuidance, de se rendre un compte précis de l'avenir de sa nation. Il n'aurait qu'à donner sa démission de citoyen si on lui contestait ce droit."

Charles MAURRAS.

Le Canada, conquis, devint colonie de la couronne anglaise, d'abord, puis ensuite colonie autonome, obligé à la seule défense de son territoire, en route, disait-on, vers l'indépendance, terme normal de son évolution politique. Plus tard, sournoisement entraîné sur la pente impérialiste où l'attendait Chamberlain, le Canada contribua en hommes et en argent à la guerre d'Afrique qui fut le principe de sa glissade, et, de là, roula jusqu'au fond de l'abîme ouvert entre les années 1914 et 1918, sacrifiant légions et milliards à la solidarité impériale et ne remisant ses atours de guerre à l'armistice que pour garantir l'intégrité territoriale de l'Empire aux quatre coins du globe.

En attendant que de nouveau le clairon nous appelle aux armes ne pourrions-nous pas nous demander, puisque l'enquête de l'*Action française* nous y invite, 1°, quel est notre status colonial actuel et s'il vaut d'être maintenu; 2°, si les liens qui unissent les colonies à l'Empire sont imbrisables et, en admettant la négative, si, 3°, nous serions justifiables de dénoncer le pacte de 1867, advenant la séparation du Canada d'avec la métropole, et enfin 4°, s'il nous resterait alors d'autres solutions que l'annexion aux États-

Unis, ou a constitution dans l'est canadien d'un État indépendant dont Québec constituerait le noyau central.

* * *

1°. On s'est préoccupé depuis quelques années déjà et surtout durant la dernière guerre, de l'évolution qu'il fallait, disait-on, faire subir aux relations constitutionnelles des différentes parties de l'Empire entre elles. Dès 1910, Monsieur Duveen (Lectures and Pamphlet, cité par Ewart, Kingdom Papers, volume 1, page 48) constatant les progrès du Canada, s'écriait avec angoisse: "Le Canada sera dans la possession de pouvoir un jour nous refuser son concours dans n'importe quelle guerre dans laquelle nous pourrons nous trouver engagés en alléguant qu'il n'est pas de son intérêt de se jeter dans le conflit. C'est cette éventualité que je veux rendre impossible".

Plus tard, en pleine guerre, le 20 juin 1916, Sir Lionel Philips, parlant au Royal Colonial Institute, à Londres, et se félicitant de ce que la réponse donnée par les colonies à l'appel du Royaume-Uni eût été si splendide, ajoutait : "Mais bien que l'enthousiasme et la spontanéité aient été en plein éveil à l'occasion de cette guerre-ci, il ne s'ensuit pas que les mêmes résultats doivent se reproduire en d'autres occasions alors que l'Empire britannique pourra être entraîné dans la guerre. L'heure semble donc venue de créer un organisme impérial qui assurera dorénavant une meilleure organisation et une plus grande certitude d'action concertée". En juillet 1920, l'United Empire, organe mensuel de l'United Colonial Institute, rendant compte d'un discours de Lord Milner, à la

Chambre des Lords, où il avait dit qu'il fallait trouver autre chose que le régime alors existant "si l'on voulait que l'harmonie splendide manifestée durant la guerre ne disparût pas", déclarait que l'Empire devrait n'avoir qu'une seule voix et qu'il fallait aviser aux moyens de créer une organisation permanente.

Sans prolonger la liste des citations, on peut affirmer que de toutes parts dans les milieux impériaux on cherchait le moyen de trouver un organisme central permanent de représentation impériale qui pût lier à ses décisions tout le commonwealth britannique. M. Curtis reprenait à son compte la vieille formule de la fédération impériale, qui, si elle nous attachait de plus près à la politique anglaise, nous donnait au moins une représentation égale à notre importance dans l'ensemble de l'Empire, sans pouvoir nous créer plus de liens ni nous imposer plus de charges que nous n'en avons actuellement. M. Borden, qui ne voulait pas de la fédération impériale mais qui se rendait compte que notre situation dans l'Empire devenait "intolérable", appuyait à la Conférence de 1917 une résolution proposant la révision et le rajustement des relations constitutionnelles des différentes parties de l'Empire, en vue toujours de resserrer les liens entre la mère-patrie et les colonies. Mais les maîtres veillaient. Quand M. Curtis ou M. Lash se morfondent à vouloir créer en blanc et en noir la constitution d'un parlement impérial, il se trouve un Milner pour leur en apprendre tout le danger en leur disant que ce serait "violemment briser avec le passé et effrayer notre peuple prudent et pratique". Mais quand M. Hazen, notre ancien ministre de la Marine, déclare à Londres — 18 mai 1917 — que ce qu'il a toujours compris, par

les mots fédération impériale, "c'est un rapprochement plus étroit dans les liens de l'union, de l'amitié, de la sympathie et de l'entr'aide, et le maintien de l'empire commun de la Grande-Bretagne et des Dominions", les maîtres sourient et laissent ensuite adopter sans sourciller la résolution de 1917, parce qu'ils savent bien que si certains hommes trouvent la situation intolérable, il en est d'autres qui paraissent s'en accommoder, et qu'avec du temps et une formule heureuse bien des choses finissent par s'arranger... De 1917 à 1921, quatre années s'écoulèrent et quelles années ! La guerre, l'armistice, la paix de Versailles, la Ligue des Nations, dix traités, et enfin la Conférence de juin, juillet et août derniers qui réunit à Londres les ministres des nations-sœurs sous la présidence de M. Lloyd George et qui apprit au monde entier et surtout aux coloniaux ébahis qu'enfin l'unité impériale était désormais accomplie. La formule avait été trouvée, les maîtres gagnaient la partie. Ils la gagnaient parce qu'ils ont le secret du grand art qui consiste à ne rien brusquer, à mettre le temps qu'il faut aux longs travaux d'approche, à amuser la galerie au moyen de parlotes savantes pendant que de la coulisse ils manœuvrent les acteurs et préparent les substitutions de décors. L'Empire est fédéré autour de la doctrine de l'"unité diplomatique" et l'organisme central est créé dans la "Conférence des Premiers Ministres et des Représentants du Royaume-Uni, des Dominions et de l'Inde", — beaucoup plus un cabinet qu'une conférence, dit le *Round Table* — cabinet qui élabore la politique étrangère de l'Empire et qui promet au gouvernement anglais chargé d'exécuter cette politique que toutes les forces de l'Empire

seront à sa disposition dans la poursuite de cette politique. La fédération est réalisée sans que rien paraisse avoir été changé à l'ordre qui existait hier. Aucun bouleversement constitutionnel n'est intervenu et cependant cette doctrine de l'unité diplomatique, c'est l'assentiment donné par les Dominions de prendre part à toutes les guerres que le cabinet anglais déchaînera, sans que les parlements coloniaux aient à être consultés. Le rapport officiel ne dit-il pas que la discussion des membres de la Conférence "revealed a unanimous opinion as to the main lines to be followed by *British* policy and a deep conviction that the *whole weight* of the Empire should be concentrated behind a united understanding and common action in foreign affairs ?" Où voit-on là qu'il soit question de consulter les parlements des Dominions et où trouve-t-on que la situation "intolérable" se soit améliorée ?

Mais, au fait, pourquoi donc la résolution de 1917 n'a-t-elle pas été au moins discutée ? M. Lloyd George s'en est expliqué aux Communes anglaises le 18 août 1921, après la Conférence. "It would be a mistake, a-t-il dit, to lay down any rules or to embark upon definitions as to what the British Empire meant. To do so would be to limit its utility, would be, I think, to weaken its unity. It is an undefinable thing that makes the British Empire united, potent."

Et le Gallois a raison. Définir, éclaircir, codifier, enchaîner la réalité, dans un texte loyal et clair, ce serait donner des limites et des frontières au contrôle britannique, l'affaiblir par conséquent. S'en tenir au contraire à l'"indéfinissable", c'est permettre au verbalisme et à toutes les exagérations oratoires de

prendre le pas sur le tangible, le palpable, le réel; c'est permettre aux maîtres de la politique anglaise de dire aux Dominions "qu'ils sont sur un pied de parfaite égalité avec le Royaume-Uni en dignité et en responsabilité, qu'ils sont en somme nations indépendantes", quand, dans le concret, le Canada ne peut seulement pas nommer un ambassadeur à Washington, et que l'Angleterre se réserve le droit d'orienter la politique étrangère des Dominions et de décider seule, et pour eux, de la paix ou de la guerre.

Définir, ce serait limiter l'"utilité" de chacune des colonies qui consiste, comme l'a dit Lloyd George le 15 février 1921, en annonçant aux Communes qu'il allait convoquer la Conférence, ' à être prêt à répéter le grand effort du passé;" définir, ce serait affaiblir l'"unité" de ce contrôle sur les relations étrangères des Dominions qui reste concentré dans des mains anglaises. Définir, ce serait montrer en un texte nu où se trouve la souveraineté — Londres — et la dépendance — les colonies — et c'en serait fini de l'Empire. Définir, ce pourrait encore être la fédération et le partage de la souveraineté que Londres ne peut accepter. Voilà pourquoi la résolution de 1917 fut jetée au panier, l'idée de la fédération à la Curtis diluée dans les brouillards de la Tamise, et pourquoi aussi tout cela a été remplacé par la doctrine de l'"unité diplomatique" de l'Empire qui implique l'unité militaire et économique. Au fond, c'est la fédération impériale sans l'avantage de la représentation, c'est-à-dire le servage pur et simple imposé de Londres à des ministres comme on en connut un, qui, sans mandat, commit le Canada au soutien de la politique étrangère de l'Angleterre et ne voulut même

pas pendant une élection générale au cours de laquelle il sollicitait la direction de nos affaires, que la question impériale devînt "an issue" devant le peuple canadien, ou comme cet autre qui maintint M. Borden à Washington, où il était fonctionnaire du gouvernement anglais et censé représenter le Canada, sans que jamais ni le parlement canadien, ni la nation aient pu savoir ce qu'il faisait à la Maison Blanche et pourquoi il était là.

La question qui se pose alors, est celle-ci : notre pays, après être passé du rang de colonie de la couronne à celui de colonie autonome, doit-il de nouveau laisser enchaîner son âme et ravaler son corps pour toujours au rôle de colonie de la couronne, domaine d'exploitation au profit des populations du Royaume-Uni ? Déjà le Canada ne s'appartient plus. Notre domaine public n'est plus la propriété du peuple canadien, il est devenu domaine impérial, propriété de l'Empire "as a whole", c'est-à dire du Royaume-Uni. L'on n'entend plus parler, en haut lieu, que d'*Imperial Development Board* institué "pour la meilleure utilisation des ressources de l'Empire"; d'*Imperial Resources Development Committee* créé "pour développer les ressources des Dominions britanniques aux fins de payer la dette de guerre"; d'*Imperial Maritime Council* fondé "pour l'exploitation des immenses ressources inutilisées de l'Empire" en imposant d'une surtaxe, dans les *ports impériaux*, les importations étrangères. Pendant la guerre, un ministre canadien a engagé la signature de son pays en reconnaissant par écrit que notre nickel et notre amiante sont d'importance vitale "to the Empire as a whole", que nos mines doivent être considérées comme "Imperial assets" à la dispo-

sition des "Empire requirements", et le premier ministre du temps — M. Borden — a lui-même proposé la création d'un Imperial Mineral Resources Bureau qui s'emploie à découvrir comment les produits de notre sous-sol pourront le mieux servir aux besoins de l'Empire. L'Empire ! Les ressources de l'Empire ! Les besoins de l'Empire ! Mais le nom du Canada a-t-il donc été biffé de la carte ? Ne sommes-nous donc que des fermiers sur une terre dont le Landlord est à trois mille milles de distance ? Devons-nous donc nous laisser exproprier ainsi par persuasion ? Et devrons-nous toujours sacrifier et notre vie et nos biens parce que ce serait "trop que de demander à ces petites îles — les Iles Britanniques — d'entreprendre sur toutes les mers la défense de ce gigantesque empire", selon l'expression même de Lloyd George aux Communes anglaises le 15 février, lorsqu'il expliquait pourquoi il convoquait la Conférence de juillet 1921 ?

Il ne paraîtra pas exagéré, j'imagine, de dire après cela que notre politique s'est abandonnée follement sur la pente où l'avait fait glisser Chamberlain et qu'elle touche maintenant le fond du gouffre. Il n'y a pas de système de fédération impériale qui puisse vraiment nous sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes engagés. Les issues sont fermées. L'autorité sera centralisée à Londres — sous une forme ou sous une autre — et la servitude sera notre lot, ou, par la force même des choses, l'autorité s'émiettant, l'Empire se désagrégera. Allons-nous croupir là où notre siège est actuellement fait ou allons-nous nous servir de la conscience même de notre déchéance comme d'un palier d'où repartir pour monter l'autre pente, celle que nous commande de gravir le sentiment de

notre dignité d'hommes libres et qui conduit à la délivrance ?

* * *

2°. L'autre pente... Pourrons-nous jamais en commencer l'ascension si les liens qui unissent les colonies à l'Empire britannique sont imbrisables ? Mais c'est déjà exagérer que d'écrire "les liens" quand il n'y a qu'un lien : l'allégeance au Roi, et c'est se tromper au surplus que de croire, comme trop se l'imaginent, que l'Empire anglais a "les promesses de l'éternité".

M. Paul LeFaivre, ministre plénipotentiaire, fait dans un petit volume qu'il vient de publier à Paris : *Soleil levant, Soleil couchant*, cette observation ramassée qui rend un son de vérité singulièrement aigu pour ceux qui savent entendre : "Si sincères que soient nos amis anglais, il serait puéril de se faire illusion. L'Angleterre offre depuis longtemps le spectacle inquiétant d'un tour de force dont la réussite ne se maintenait que grâce à un ensemble de consentements, de soumissions et de sacrifices, auquel succède aujourd'hui un ensemble presque égal de chicanes, de protestations et de révoltes".

Et Monsieur LeFaivre ne pensait pas ici seulement à l'Irlande, à l'Inde, à l'Égypte. Il songeait assurément à l'Ile même, travaillée intérieurement par une crise sociale qui menace de jeter bas tout l'édifice anglais.

Jusqu'aux élections de 1918, le parti ouvrier avait cru qu'il balaierait le pays, s'emparerait du parlement et pourrait ensuite façonner la société à sa guise, par la méthode constitutionnelle qui est si typiquement anglaise. Car on n'ignore pas que le *Labour*

Party ne vise à rien moins qu'à la transformation radicale de l'ordre de choses actuellement existant : abolition de la Chambre des Lords; opposition à toute autre forme de Chambre Haute, élue ou non, qui cacherait le moindre élément d'hérédité; contrôle démocratique de l'industrie; nationalisation des terres, des chemins de fer, des canaux, des mines, des pouvoirs électriques, des ports, des compagnies d'assurance sur la vie, en un mot, pour employer les paroles de l'Hon. Arthur Henderson, ministre pendant la guerre, membre du syndicat des Fondeurs, et l'un des plus modérés parmi les chefs ouvriers: "Labour will seek to build up a new order or society rooted in equality, dedicated to freedom, governed on democratic principles."

Oh, sans doute, si le programme est révolutionnaire, cela ne veut pas nécessairement dire que demain l'ouvrier anglais descendra dans la rue pour y dresser des barricades ou pour y asseoir des mitrailleuses dans le dessein d'écharper tous les bourgeois et de pendre tous les titrés du premier au dernier. La méthode constitutionnelle est tellement incorporée à toute la vie anglaise qu'elle pourra peut-être servir de soupape de sûreté aux révolutions sociales qui s'élaborent, si les "classes possédantes" savent y mettre le prix, qui sera onéreux. "Par des méthodes pacifiques, ou par l'assaut direct, écrit l'ancien ministre Henderson, déjà nommé, la société devra passer sous le contrôle démocratique, et le choix de la méthode ne dépend pas d'abord de la démocratie." La menace dresse ici la tête de façon trop évidente tout de même pour qu'il faille l'ignorer dédaigneusement quand on la trouve au bout de la plume d'un modéré. C'est que Henderson,

comme ses collègues, se rend bien compte que si l'action parlementaire est trop lente au gré des masses ouvrières qui ont appris à avoir de la dent durant la guerre, la démocratie, passant par-dessus leurs conseils de modération, cherchera dans la révolution le "short-cut" qui la conduira à la réalisation de son programme. "La révolution, si la démocratie doit y être acculée, sera une véritable guerre civile. Et cependant, ajoute Henderson, c'est, sans erreur possible, l'alternative devant laquelle nous nous trouverons si nous abandonnons le sentier des changements sociaux par la méthode constitutionnelle." Mais depuis que ces lignes ont été rédigées — 1918 — bien des événements sont survenus qui empêcheront peut-être qu'on entende le langage de la raison et qu'on veuille se prêter plus longtemps aux jeux assez stériles de la balançoire parlementaire. La paralysie a gagné l'industrie anglaise, immobilisé le commerce et permis à la plaie du chômage de s'étendre dangereusement. D'un autre côté, l'insurrection irlandaise et le succès — relatif si l'on veut quant à l'idéal rêvé, mais considérable si l'on envisage le chemin parcouru depuis seulement les beaux jours de Redmond — le succès des rebelles auxquels les travaillistes ont maintes fois témoigné de la sympathie, ne peut manquer d'avoir causé une impression profonde sur les classes ouvrières affamées et impatientes de secouer le joug capitaliste. Et quand on se rappelle qu'un écrivain américain, Meyer Bloomfield, n'a pu s'empêcher d'écrire dans son livre *The New Labor Movement in Great Britain*, après enquête sur place, que "si après la guerre il y a quelque ralentissement dans l'industrie et quelque cause qui permette aux sans-travail de se rassembler

au coin des rues et d'y organiser des processions derrière un drapeau rouge, les ministres anglais pourraient bien avoir à faire face à un problème aussi considérable que celui de la guerre elle-même," il est certes permis de se demander, en présence de trois millions de chômeurs, si le régime insurrectionnel irlandais n'aura pas appris à la démocratie ouvrière, lasse d'attendre d'un parlementarisme conservateur et traditionnel le renversement de l'ordre social existant, qu'on peut plus facilement, soi-même, paralyser un gouvernement, renverser une monarchie et s'emparer brusquement de toutes les avenues du pouvoir.

Croit-on que M. LeFaivre ne pensait pas à cet aspect de la question anglaise quand, écoutant les bruits qui montent de l'Empire britannique, il percevait nettement l'immense rumeur d'un ensemble de chicanes, de protestations et de révoltes? Imbrisable, le lien colonial? Mais une commotion sociale en Angleterre qu'une étincelle pourrait faire éclater, suffirait seule à rompre la chaîne qui retient les unes et les autres les colonies aux quais de Londres, laquelle chaîne, du reste, est tendue comme jamais encore elle ne le fut.

Qu'arrivera-t-il demain qui nous imposera peut-être l'obligation de prendre une décision? C'est le secret de Dieu, mais on ne peut s'empêcher de noter que l'amputation que vient de subir le Royaume-Uni par la libération de l'Irlande, prouve aux yeux de l'univers deux choses : d'abord que l'allégeance à l'Angleterre du nouvel État libre est bien précaire qui repose sur sept siècles de tortures, de luttes et d'espérances toujours vivantes vers la liberté souveraine; ensuite que la puissance centralisatrice d'Albion, malgré des

apparences fastueuses, est bien affaiblie qui ne peut plus imposer l'ordre anglais à quatre millions d'Irlandais campés à une portée de fusil de ses côtes. Déjà, dit-on, les Écossais s'agitent. A Londres même ils ont manifesté en faveur d'un Scot Free State, pendant de l'Irish Free State, et dans le journal *Plain English* du 7 janvier dernier, un Écossais, positif comme tous ceux de sa race, constatait, chiffres à l'appui, que "liberté paye mieux que vassalité". L'Inde et l'Égypte tendent de toutes leurs forces à rompre le cercle de fer qui les retient dans l'Empire et l'aube de la liberté leur apparaît d'autant plus radieuse que leur sensibilité exaspérée a plus vite et mieux perçu la signification profonde de la "séparation de corps et de biens" anglo-irlandaise que la Grande-Bretagne a dû accepter. Comme le duc de Northumberland dans la *National Review* de janvier 1922, l'Inde et l'Égypte "contemplent non seulement le premier acte d'une nouvelle tragédie irlandaise, mais aussi le premier acte d'une plus grande tragédie: la dissolution de l'Empire britannique." L'Afrique du Sud vient d'entendre prêcher la doctrine de la séparation d'avec l'Angleterre, et si la semence est en terre, qui dira qu'elle ne germera pas? L'Australie fera la guerre contre la mère-patrie, s'il le faut, a-t-elle déjà dit, pour se préserver de l'immigration jaune qui ne voit pas de raison pourquoi on l'exclurait du nord australien, grand comme la France, très colonisable et demeuré vide jusqu'ici. La Colombie-Anglaise n'entend pas avoir d'autre politique que celle de l'extrême-ouest américain, férocement antinippon, et l'on donne comme un fait établi, en certains milieux, la rumeur qu'advenant danger, les forces navales

canadiennes et américaines agiraient de concert contre un ennemi commun. Et derrière tout cet immense faisceau de difficultés qui se présentent toutes à la fois à l'attention des maîtres de l'Empire, surgit l'angoissant problème que le traité du Pacifique du 11 décembre 1921 n'a fait que masquer et auquel il faudra pourtant faire face un jour ou l'autre, celui de l'égalité des races blanches et de couleur. Cinquante-six millions de Japonais qui se sont attribué le rôle de libérateurs de l'Asie attendent depuis 1899 le moment de faire reconnaître, en fait, le principe de l'égalité des races. L'heure sonnera peut-être bientôt des décisions qui accorderont au Japon la libre entrée de ses sujets sur les "chasses" actuellement réservées aux blancs, ou qui déchaîneront l'Asie frémissante.

Faut-il conclure que tout cela est bien loin, que l'Angleterre en a vu d'autres et que l'Empire saura passer à travers la crise ? Peut-être, si l'on envisage séparément chacun des éléments de désintégration. Mais convient-il de les penser isolément quand on les voit agir tous ensemble à la fois, et convient-il d'affirmer à la légère que cette formidable action concertée de forces destructives ne finira pas par avoir raison du seul lien qui unisse les colonies à l'Angleterre, lien si ténu qu'ici même, au Canada, les Anglo-Saxons ont voulu le rompre pour une simple question de piastres et de sous en tentant l'annexion aux États-Unis

* * *

3°. Mais si cette éventualité d'une rupture se produisait, l'éclatement des cadres impériaux pourrait-il entraîner la dislocation de la confédération canadienne,

et n'aurions-nous pas raison de dénoncer le pacte de 1867 ?

Confessons ici après tant d'autres, que nous ne voyons pas très bien où l'immense squelette canadien pourrait puiser la force cohésive nécessaire pour se maintenir debout. Notre État politique a été taillé à même un continent, à l'arbitraire. Certaines parties du pays n'avaient encore vu que de hardis trappeurs fouler leur sol d'un pied rapide, que déjà nos gouvernants leur assignaient des frontières et les collaient aux anciennes provinces, quitte à les peupler à la vapeur d'éléments hétérogènes, sans liens spirituels entre eux, sans souci d'adaptation économique des divisions entre elles. On peut affirmer que l'État canadien a été constitué au petit bonheur d'une politique bien intentionnée et bien inspirée — les délibérations des Pères de la Confédération le prouvent — mais qui, jusque dans la pensée des continuateurs des "Pères", a été aussi dénuée que possible de calculs de prévisions à longue portée quant à l'économique, et plus encore peut-être de haute préméditation quant à la psychologie des collectivités.

Les hommes de 1867 rêvaient de constituer ici une nouvelle nationalité. Ni eux, ni surtout leurs successeurs ne paraissent avoir compris qu'"une nationalité est une vocation inexpressible qui dépend des imprégnations qu'elle a reçues". Il eût fallu faire la part du temps, peupler l'ouest graduellement des lentes migrations de l'est qui eussent apporté avec elles leurs coutumes, leurs traditions, leurs aspirations en créant ainsi un milieu social capable d'assimiler, en les encadrant, les apports étrangers soigneusement choisis et amenés chez nous par petites colonies. C'eût été

encore question de temps, de doigté, de direction de la part du pouvoir politique, que de choisir les "imprégnations" qu'il eût fallu imposer à ces humanités éparses pour développer chez elles la notion précise de l'idée de patrie canadienne, de nation canadienne, de patriotisme canadien; pour éveiller et maintenir chez elles ce "vouloir-vivre collectif" qui aurait peut-être pu triompher de tous les obstacles économiques que nous voyons se dresser aujourd'hui sans pouvoir leur apporter de contre-poids d'ordre moral. Au lieu de cela, au lieu d'essayer de donner à cette nationalité naissante conscience d'un moi national appuyé sur un fond solide de deux siècles et demi d'histoire et de possession du sol, on a en cinquante ans écrasé, sous une immigration massive de yankees et d'européens, les vieux éléments de la population qui leur sont étrangers mentalement; et aux anciens occupants du pays comme aux nouveaux venus on a enseigné par une propagande insensée, qui en ces vingt dernières années a acquis une intensité terrifiante, que le devoir d'un patriote canadien consiste à sacrifier le pays canadien à la grandeur de cette abstraction qu'on appelle l'Empire.

Comment pourrions-nous espérer, dans ces conditions, qu'advenant la rupture du lien colonial, la fédération canadienne pût résister aux forces matérielles qui commandent son écartèlement, quand l'expérience, contemporaine d'Aristote qui donnait déjà des exemples d'États perdus par une immigration d'indésirables, nous apprend qu'il "ne peut y avoir de société vivante et viable sans des facteurs obscurs de cohésion entre les êtres qui la constituent". Mais quoi, sans même attendre qu'une révolution bousculant le cours des événements se soit produite, l'échéance de

notre politique passée nous touche déjà. Cent cinquante ans de compagnonnage laissent ici deux races en présence qui n'ont encore pu s'entendre sur l'interprétation d'un contrat mis un jour à la base de leur vie commune. Une majorité anglo-saxonne, signataire au Concordat de 1867, refuse obstinément, voire parfois brutalement, d'exécuter ses obligations quand la prestation qui lui est due lui est offerte partout par l'autre partie. Et au-dessous de cette mésentente permanente issue d'une mésestime instinctive qui agite et trouble l'âme nationale, gronde l'approche de formidables conflits d'intérêts dont un avenir qui nous enserre déjà nous révélera la force et la violence. Les Prairies font bloc autour de quatre grandes questions: libre-échange, transports, ressources naturelles des provinces et immigration. A mesure que la population croîtra là-bas et que, par voie de conséquence, la force politique grandira par-delà les grands lacs, les réclamations s'aviveront autour de chacune de ces questions. Pour l'heure celle des chemins de fer l'emporte sur les autres. Demain ce sera celle de l'immigration. Aux énormes déficits que nous mettent sur les épaules nos transcontinentaux, s'ajouteront tous les ferments de désordres économiques et sociaux d'une affluence étrangère intensive qui écrasera définitivement sous son poids les vieux éléments de la nation. Il semble donc que le rôle des anciennes provinces soit de payer les déficits des chemins de fer en attendant d'être annihilé comme facteur important de la vie nationale. En somme, comme on l'a déjà fait remarquer ailleurs, c'est un peu comme en 1840 alors qu'on nous faisait payer les dettes d'autrui en nous dépouillant de notre langue et en ne nous don-

nant pas la représentation parlementaire à laquelle nous avions droit. Aujourd'hui, en effet, après avoir payé pour la construction de chemins de fer qui servent surtout aux autres, dans des provinces où le français est rayé de la vie civile, il nous faut au surplus acquitter des déficits que nous n'avons pas créés, et assister, à chaque nouvelle décade, à la dégringolade graduelle de notre influence parlementaire au bénéfice des populations grandissantes de l'ouest.

Est-il téméraire d'affirmer que cette situation ne peut durer et que cette lutte d'intérêts finira, et peut-être plus tôt qu'on ne le croit, par modifier la carte politique du Canada ? Où sont donc les forces assez puissantes pour contrebalancer cette aspiration au désagrègement ? Tant que durera le lien colonial il offrira, mais de moins en moins, un tempérament à cette tendance fatale vers la dissociation. Mais vienne sa rupture et c'est tout l'édifice qui craque. Qui donc s'arcbouterait pour le soutenir ? Notre race peut-être, et pourquoi ? Regardons un peu ce qui se passe autour de nous, chez nous, en nous, et voyons donc ce que nous vaut la Confédération. De plus en plus toute la vie du pays tend à se centraliser dans la Capitale. C'est le vice fondamental du fédéralisme. Minorité dans le parlement d'Ottawa, grande scène parlementaire qui accapare toute l'attention nationale, nous vivons perpétuellement sur la défensive en face d'une majorité ethnique étrangère qui par surcroît a trouvé le tour de nous diviser. Nos énergies les meilleures passent toutes à nous maintenir dans cette posture de défense. Notre pensée est sans cesse tournée vers la Capitale pour prévenir les empiètements, empêcher les abus ou... gémir sur les dénis

de justice. 1872, 1890, 1892, 1896, 1905, 1912 sont des dates qui marquent, chacune, le point de chute d'une de nos libertés, aboutissant d'agitations longues, pénibles, énervantes, qui ont rivé notre force d'attention, de réflexion sur Ottawa. A la dépression morale qu'a subie notre peuple par la Conquête, s'ajoute depuis que, grâce à l'Acte fédératif, il n'y a plus "ni vaincus ni vainqueurs, en ce pays" (!) le spectacle démoralisant du droit bafoué partout sous les yeux d'une race qui en est rendue à croire qu'elle a remporté une grosse victoire si quelque ministre de son sang lui annonce que désormais sa papeterie officielle portera quelques mots de français.

Et pendant ce temps-là, notre parlement provincial ayant tout juste dans notre esprit un peu plus d'importance qu'un conseil de comté, nous nous désintéressions de l'organisation de notre vie, à nous, sur le territoire qui est nôtre, et nous laissions nos ressources naturelles en friche, quand nous ne les donnions pas aux étrangers comme Ottawa faisait des terres de l'Ouest. Brimée partout hors du Québec, traitée en vaincue, en étrangère inférieure, pendant les cinquante dernières années, malgré des textes formels et tout un passé de labeurs, de sacrifices et de loyauté à ses engagements, notre race a fait sa large part pour édifier dans le nord de l'Amérique un Canada uni, puissant, prospère. Et si elle a été la première et peut-être la seule, au milieu des races diverses qui se partagent l'aire du Canada, à avoir l'idée qu'elle formait ici une nouvelle nationalité, et que le sol où elle avait planté ses racines lui constituait une patrie, pourquoi userait-elle sa vitalité à essayer d'empêcher l'inévitable, quand, face à des lendemains

qu'il est possible d'entrevoir gonflés de promesses, son ancienneté, sa continuité, son homogénéité lui donnent conscience d'une permanence qu'elle n'a pas le droit de sacrifier à une conception politique vermoulue qui travaille contre elle ?

* * *

4°. Deux solutions se présentent à notre esprit : l'annexion aux États-Unis ou l'indépendance. Écartons la première. Un peuple qui a trois cents ans d'existence, qui a ses coutumes, ses traditions, sa langue, sa religion et qui est aussi fortement raciné au sol que le nôtre, a mieux à faire que de songer à s'engouffrer anonymement dans le melting-pot yankee. Avant de s'abandonner à cette politique du moindre effort, il a le devoir, s'il ne veut pas se poser en candidat à la déchéance nationale, d'écouter chanter au plus profond de son être, le bruissement doux et fort à la fois des âmes de ceux qui nous ont fait ce que nous sommes, pour que nous restions ce qu'ils furent, en attendant de réaliser ce qu'obscurément ils avaient rêvé d'être. Il a le devoir de regarder chez lui, de faire l'inventaire de son avoir, de ses forces, de ses "possibilités" morales et matérielles. Il a le devoir de hausser son regard par-dessus la limite des terres où depuis trois siècles il a fixé son habitat traditionnel, de le poser sur le voisinage immédiat, d'y rechercher la probabilité d'alliances possibles et profitables que pourraient suggérer des façons identiques de penser qu'une solidarité historique déjà assez longue a pu développer entre associés éventuels, et que pourrait également favoriser une permanence d'intérêts communs. En un mot, avant de se laisser glisser béate-

ment dans la masse diffuse des nationalités de l'Union américaine, notre peuple a le devoir de se demander si le Canada oriental ne lui constitue pas un territoire organique capable d'assurer la pérennité de son identité nationale et d'alimenter les populations qui l'habitent en protégeant leur travail. Des transformations se préparent qui devront nous trouver prêts. Entre ce qui est aujourd'hui et ce qui sera demain, il n'y aura pas de trou béant. C'est pourquoi il importe de se demander si l'on ne pourrait pas formuler une politique sur laquelle penser, afin que sachant où l'on veut aller et jusqu'où l'on peut aller, l'on sache aussi "par quels chemins et par quels véhicules". "Toute agglomération d'hommes, comprise dans un territoire nettement circonscrit et pouvant y vivre d'une vie indépendante, a écrit Proudhon, est prédestinée à l'autonomie." Un Canada oriental indépendant, avec Québec comme noyau central, implique l'union du Québec, d'un certain territoire à l'ouest de notre province et des trois provinces maritimes. Qui dira, en admettant que la parole de Proudhon soit juste, que le groupement de ces provinces en un état indépendant est impossible et qu'il ne constituerait pas un territoire assez nettement circonscrit pour permettre à l'agglomération d'hommes qui y vit, de se développer en toute sécurité ? La "suggestion géographique" est assez insistante pour entraîner ces divers éléments vers la fusion dans un même cadre de frontières dont le désavantage sur certaines parties pourrait être neutralisé par une bonne politique de colonisation française où le nouvel état "se poserait en s'opposant," quand, sur d'autres par-

ties, il serait limité par la plus naturelle et la meilleure des frontières, la frontière-côtière.

Quatre à cinq millions d'habitants vivent à l'heure actuelle dans ce qui pourrait constituer le nouvel état. On compterait facilement à travers le monde une douzaine de nations indépendantes comme la Bolivie, la Bulgarie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, la Norvège, le Pérou, le Portugal, l'Uruguay, le Vénézuéla, etc., où le chiffre de la population n'est pas sensiblement supérieur à celui-là, quelquefois même inférieur. Pourquoi l'état français que nous rêvons ne prendrait-il pas rang parmi ces nations quand, par les ressources de son territoire, il pourrait réaliser une économie équilibrée d'échanges intérieurs nécessaires à la vie de sa population. Nous savons ce que nous apportons. L'étude du problème économique entreprise l'année dernière par l'*Action française*, en même temps qu'elle nous a révélé nos points faibles, nous a appris quelle est la valeur du facteur humain chez nous, et quelle pourrait être celle de nos ressources si une bonne fois nous pouvions "nous entendre sur le caractère politique et national du Québec" et *partir pour nous-mêmes*, comme disent nos bonnes gens de celui qui s'établit à son compte. Du côté des provinces maritimes, nous savons assez ce sur quoi nous pouvons compter. Communauté de langue et de foi avec les Acadiens, dont le nombre s'accroît sans cesse. Esprit de tolérance et amour sincère de la petite patrie de la part de l'élément anglo-canadien. Voilà pour le matériel-homme. Au chapitre des ressources, une terre fertile en produits agricoles, des pêcheries abondantes, des bois nombreux et surtout du fer, de la houille.

Blé, fer, charbon, c'est la trilogie qui permet à une nation de vivre et de grandir si elle sait s'organiser, c'est-à-dire, selon la définition de Maurras, mettre de l'ordre dans sa vie, de l'ordre qui s'applique à l'act on. Pour cela il faut que nous sachions où nous en sommes, ce que nous voulons être, ce que nous pouvons réaliser, par quels moyens. C'est un réalisme que nous propose l'*Action française*, c'est le "tâche de te comprendre et de comprendre les choses", de Gœthe. Se comprendre c'est savoir qui l'on est, de qui l'on procède, qui l'on prolonge; se comprendre, c'est pouvoir fixer le motif intérieur de cette espérance collective qui gît au fond de l'âme de sa race; se comprendre, c'est dégager de l'histoire le sens réel et la constance d'un destin façonné au long de trois siècles. Découvrir vers quels aimants se déroulent les forces qui travaillent cette partie du globe où nous vivons, chercher les causes de ces attirances, en prévoir les effets, essayer de modeler la réalité des contours d'une cité nouvelle, puis élaborer des disciplines d'action en adaptant ses moyens à la fin sollicitée, c'est comprendre les choses et c'est se préparer, "lorsque des faits magistraux jailliront des gonds et de l'engrenage", à prendre la tête des événements et à commander notre avenir.

Louis-D. DURAND,
Avocat.

Bibliographie: — Ewart, *The Kingdom Papers; The Republic of Canada; The Statesman (articles); The Round Table;* Henderson: *The Aims of Labour;* Bloomfield: *The New Labor Movement in Great Britain;* Curtis: *The Problem of the Commonwealth;* LeFaivre:

Soleil levant, Soleil couchant; Brunhes et Vallaux: *La Géographie de l'Histoire;* Johannet: *Le principe des Nationalités;* Bourassa: *Hier, aujourd'hui, demain; Que devons-nous à l'Angleterre?*

ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

Fondement philosophique

Les peuples, comme les individus, naissent, grandissent et se développent de plus en plus. La loi qu'ils suivent invariablement peut aussi s'appeler, suivant l'expression d'Auguste Comte, la *loi des trois états :* état de *commencement*, état de *progrès* et état de *complément*. Et dans cette série d'évolutions qu'ils subissent, et à travers ces différents stades par où ils passent, il est facile de constater qu'ils sont quasi irrésistiblement entraînés vers une fin, fin, d'ailleurs, légitime et conforme à leur nature, l'autonomie complète. On ne saurait le nier, l'histoire des nations se ramène à la *lutte pour la vie*, et conséquemment, pour l'*indépendance*, si elles ne l'ont déjà. Ce fait qui saute aux yeux a pour cause véritable la nature humaine elle-même. Or celle-ci n'est autre chose qu'une impulsion tout intérieure donnée par Dieu aux créatures raisonnables, et qui les dirige vers le terme de leur destinée. Lutter pour le maintien de son existence, lutter pour rompre graduellement les liens qui l'empêchent parfois de prendre son essor, tel que le réclament sa mission et son rôle bien compris, et cela, il va sans dire, toujours dans les limites de la justice, est donc pour un peuple un droit que lui confère la nature, c'est-à-dire, le Créateur lui-même.

Tel est l'enseignement de la philosophie chrétienne, enseignement que nous voudrions rappeler succinctement dans les pages qui vont suivre.

Et afin d'éviter la moindre méprise, disons tout de suite que nous traitons la question à la lumière des principes seulement. Notre travail appartient plutôt au domaine de l'*abstrait;* il est une dissertation philosophique, pour parler la langue de l'École, divisée en deux parties. En effet, nous nous proposons de prouver deux choses : 1°. *Un peuple a le droit de travailler au développement et au perfectionnement de sa nationalité;* 2°. *Un peuple a le droit même de tendre à l'autonomie complète, et, si possible, à la souveraineté d'un État.* Ce double droit, c'est la nature qui l'en a gratifié. Et si par manière de conclusion, nous tentons d'appliquer cette doctrine à un cas concret, au Canada français, par exemple, ce sera avec toutes les précautions qu'exige un tel problème, précautions, nous aimons à le croire, qui laisseront intacte, dans l'esprit des lecteurs de l'*Action française,* la distinction fondamentale entre la thèse et l'hypothèse.

* * *

La nationalité, pour un peuple, c'est son origine, c'est sa langue, c'est son territoire, c'est sa forme de gouvernement. Ces quatre éléments lui donnent son caractère propre, en font un être à part. Sans doute, ils n'ont pas tous la même importance : ainsi l'unité de *sang* et l'unité de *langue* sont plus essentielles que l'unité de *territoire* et de *gouvernement,* ces deux derniers peuvent changer, sans que pour cela disparaisse

la nationalité, [1] cependant, tous les quatre constituent un bien de famille, un patrimoine sacré que chaque peuple a le devoir non seulement de conserver mais aussi d'accroître, avec l'obligation, bien entendu, de ne jamais léser les droits légitimes de qui que ce soit.

Ce devoir est la conséquence nécessaire du droit à l'existence. Son accomplissement comporte différents moyens justes et honnêtes parmi lesquels l'autorité compétente pourra toujours choisir ceux qu'elle jugera les plus aptes à procurer le bien commun. Car, rappelons-le en passant, il s'agit d'un devoir naturel, c'est-à-dire, *indéterminé, imprécis*, la manière de s'en bien acquitter ressortit donc au gouvernement établi. Aussi bien, celui-ci reste-t-il dans les limites de ses attributions en prenant toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. Lois de différente nature, sacrifices parfois très coûteux, et même la guerre, dans le cas d'une agression injuste, voilà autant de choses qu'il peut commander et exiger si le développement et le perfectionnement de la nationalité le réclament.

Mais en quoi consiste véritablement le développement, le perfectionnement de la nationalité? Ce serait certes en fausser la juste notion que de le ramener au seul progrès matériel. Il y a une loi que les gouvernants ne doivent jamais perdre de vue, c'est la loi morale. Partout et toujours ils sont tenus de la respecter. Il faut donc qu'elle soit la règle de leurs actes dans la conduite des affaires publiques. C'est pourquoi ils ont avant tout le devoir strict de promouvoir le règne de la vérité et de la vertu. A cette con-

[1] Taparelli. — *Droit Naturel*, Casterman, vol. IV, p. 355.

dition seulement ils feront marcher dans la voie du développement et du perfectionnement dignes de ce nom le peuple dont les destinées leur sont confiées.

Et comme la famille est, pour employer la formule consacrée, la cellule-mère de la nation, sur elle doit se porter tout particulièrement la sollicitude des représentants de l'autorité. Sanctuaire vénérable, ils n'y pénétreront qu'avec respect pour en sauvegarder les droits. La sainteté du lien conjugal, source constante de descendance légitime, de par leurs fonctions, ils la doivent maintenir et défendre contre les tenants de plus en plus nombreux de la théorie fausse et dangereuse du mariage contrat libre sans aucun caractère sacramentel. L'éducation des enfants, l'État ne peut en faire sa chose propre à l'exclusion des parents. Cette noble fonction, la nature l'a confiée aux pères et mères. Ceux-ci font-ils parfois appel à l'autorité constituée, ce n'est pas pour la mettre à leur place et lui céder leur droit; ils ne le peuvent pas, parce que c'est un droit inaliénable, mais c'est pour lui demander l'aide nécessaire dont ils ont besoin pour remplir plus facilement leur tâche.

Ils se trompent donc grandement ceux qui vantent à l'envi les pays où la loi du divorce est en honneur, les pays où les parents frustrés dans leurs droits les plus chers se voient dans l'odieuse nécessité d'envoyer leurs enfants aux écoles que leur impose l'État, écoles d'où, la plupart du temps, Dieu est chassé, écoles dont les maîtres, sous le fallacieux prétexte de la neutralité scolaire, s'abstiennent de prononcer le nom de Jésus-Christ.

Il suffit de jeter un regard sur notre société contemporaine pour voir tous les maux qu'engendre ce pro-

grès à rebours. Et malgré tout le confort moderne, malgré toutes les inventions étonnantes qui se multiplient ici et là, malgré cette civilisation toute matérielle dont on ne saurait contester les réels avantages à certains points de vue, il n'est pas exagéré d'affirmer que les nations, dans leur ensemble, sont loin d'avoir atteint le vrai perfectionnement de leur nationalité. Et pourtant, c'est une tendance de leur nature que d'arriver au progrès véritable, au progrès moral. N'allons pas pour cela reprocher au Maître Créateur leur peu d'avancement dans la voie du bien. L'auteur de la nature a laissé les peuples comme les individus *entre les mains de leur propre conseil.* Viennent-ils à mal se servir de la liberté à eux octroyée, ils en sont seuls responsables.

Outre l'unité d'origine ou de sang, la nationalité exige en plus, comme élément essentiel, l'*unité de langue.* La langue est le premier signe d'un peuple. Sans elle il n'existe pas véritablement comme tel. Elle est sa plus solide forteresse, elle est son plus solide rempart. C'est son âme, ce sont ses traditions, c'est son histoire, en un mot, c'est tout lui-même. La sauvegarder, cette langue, par tous les moyens légitimes, l'améliorer, la perfectionner, bref, travailler de toutes ses forces à en assurer la survivance, est donc pour une nation un droit conféré par la nature. Et fort mal venus et doublement criminels sont ceux qui osent attenter à ce droit, spécialement lorsqu'il est garanti par la constitution. Elles sont certainement dignes d'admiration et de protection les minorités qui, appuyées sur la justice des pays où elles vivent, veulent coûte que coûte conserver et parler l'idiome cher que leur ont transmis les aïeux. Elles savent bien que

le jour où elles perdront leur langue, il en sera fait de leur nationalité, et aussi, très probablement, de leur foi, surtout si elles sont soumises à une domination dont les croyances religieuses sont diamétralement opposées aux leurs.

Pour ce qui est du *territoire* et de la *forme de gouvernement*, ce sont plutôt deux propriétés de la nationalité, propriétés sans doute essentielles en ce sens qu'une nationalité ne saurait exister sans elles, mais accidentelles, principalement, parce qu'un peuple les peut changer et rester tout à fait ce qu'il était. En effet, au cours des âges, nous avons le spectacle de plusieurs peuples qui, sous des cieux et des gouvernements différents, ont conservé indemne leur caractère ethnique. Le peuple de Dieu, le peuple d'Israël, nous en fournit une preuve plus que convaincante.

Cependant tout accidentels que sont dans leurs modifications et le territoire et la forme de gouvernement, lorsque nous les considérons comme parties intégrantes de la nationalité, il n'est que juste de dire qu'ils rentrent dans les limites du droit naturel d'une nation. Celle-ci, — qui pourrait le lui contester ? — peut donc recourir à toutes les mesures jugées nécessaires à la conservation de son territoire. Elle peut même saisir l'occasion de l'agrandir, en s'abstenant toutefois de léser des droits bien établis.

La *forme de gouvernement* est le quatrième élément constitutif de la nationalité. Le droit du peuple à son sujet ne réside pas précisément dans le pouvoir de gouverner, mais bien, si les circonstances le permettent, comme le dit Léon XIII, dans la faculté de *désigner* celui ou ceux à qui Dieu conférera immédiatement l'autorité. Quant à celle-ci, de quelle manière

devra-t-elle être exercée? L'exercice de l'autorité se fait d'autant mieux qu'il répond davantage aux besoins, aux mœurs, aux aspirations de ceux qui sont appelés à obéir.

Voilà, en résumé, la vraie doctrine du droit des peuples à leur libre expansion. Les cadres nécessairement restreints et le plan de ce travail ne nous permettent pas de nous étendre comme nous le souhaiterions sur cette importante question. Il fallait tout de même la traiter, ne fût-ce que brièvement, puisqu'elle est comme le préambule obligé de la seconde partie de notre thèse et nous y conduit logiquement. En effet, le droit qu'a un peuple de tendre à son *autonomie complète*, voire, si possible, à la *souveraineté d'un État*, suppose nécessairement celui de travailler à son propre perfectionnement. Qui peut plus peut moins.

* * *

Inutile de nous le dissimuler, nous abordons ici un problème épineux. Sa véritable solution, celle qui ne tient pas compte des exigences outrées que bien des peuples, à notre époque, mettent en avant lorsqu'il s'agit de régler certains conflits en litige, cette solution, dirons-nous, ira peut-être à l'encontre d'idées chères à quelques-uns. Quoi qu'il en soit, la vérité a toujours ses droits; et, au risque d'étonner, même de mécontenter, il faut qu'elle s'affirme.

Il est donc question d'un peuple gouverné par une autorité étrangère, et l'on suppose que celle-ci accomplit bien son devoir.

Et tout d'abord, — il est extrêmement important de le savoir, — cette dépendance, cette tutelle où se trouve ce peuple actuellement, répugne-t-elle à sa

nature ? En d'autres termes, l'opportunité et l'utilité mises de côté, est-il contraire à l'essence d'une nation d'être dépendante d'une autre ? Nous répondrons immédiatement qu'un peuple peut rester spécifiquement le même, garder parfaitement son caractère ethnique, tout en vivant sous la domination d'un autre. Il n'a pas le droit *immédiat, prochain*, de se soustraire au gouvernement d'un État, pour la *seule raison* que celui-ci est étranger. Nous disons *immédiat prochain*, car le droit *inné, foncier, éloigné*, il le possède nous ne saurions le contester. C'est d'ailleurs le sens de notre thèse.

On comprendra facilement le bien-fondé de cette doctrine. Si, en effet, parce que gouverné par une autorité étrangère, et à cause de cela uniquement, un peuple pouvait secouer le joug à volonté, ce serait, à brève échéance, le triomphe de la *libre détermination des peuples*. Opinion, en soi, fort dangereuse et, pour ce motif, qu'on ne peut accepter qu'avec les restrictions et les distinctions appropriées. Autrement, pour un quelconque semblant de raison, une province, même une partie de province pourrait proclamer son indépendance en vertu de ce principe faux qu'elle a le droit *absolu, illimité*, de se gouverner elle-même.

De plus, nous l'avons insinué plus haut, un peuple ne perd pas sa nationalité du fait d'être sous la gouverne d'un autre. Pour lui, rester ce qu'il est, conserver son caractère distinctif, c'est garder intactes son unité d'origine et son unité de langue sur un territoire et avec une forme de gouvernement appropriée. Ces quatre éléments constitutifs d'une nation peuvent rester et, en réalité, restent les mêmes, sous une domination étrangère. Les grands empires de l'antiquité

et du moyen âge confirment cet avancé. Au témoignage de l'histoire, des peuples, souvent très différents les uns des autres, vivaient sous un seul souverain. Parfois même ils le choisissaient spontanément pour chef, dans l'espoir de trouver sous son gouvernement protection et secours. Ils étaient donc loin de penser que cette soumission pouvait anéantir leur existence propre. Aussi bien, conclurons-nous avec un philosophe dont l'autorité est reconnue en cette matière, que "de sa nature, l'existence d'une nation n'est pas incompatible avec un gouvernement étranger".

Et le même auteur d'ajouter immédiatement cette remarque fort opportune que nous transcrivons. "Cependant, dit-il, si un peuple peut rester nation quoiqu'il devienne dépendant d'un autre État, on ne peut nier que les plus hautes raisons d'unité politique le détourneront toujours de se faire la terre lige d'un empire étranger, surtout, d'un empire dont les conditions et la langue, la position géographique, le caractère et les habitudes rendraient presque impossible la *fusion* en une seule nation. S'engager dans de telles relations, ce serait renoncer à l'espoir d'atteindre par un accroissement homogène cette étendue d'association où aspirent naturellement tous les peuples... Si une nation avait besoin pour trouver un protecteur, de se soumettre à un empire plus puissant, elle le devrait choisir tel qu'elle pût se promettre une *fusion* utile et une solide nationalité". [2]

Et quand bien même un gouvernement étranger à la tête d'un peuple aurait supplanté l'autorité légitime,

---

[2] Taparelli, ouv. cit., p. 366.

il ne perd pas pour cela le droit à l'allégeance des sujets, surtout s'il est *suffisamment établi*. Sans doute chacun peut garder la liberté théorique de ses opinions et de ses préférences, mais pratiquement, il devra se soumettre au gouvernement de fait. L'ordre social l'exige. C'est cette soumission pratique, pour un *plus grand bien*, que Léon XIII a demandée aux catholiques français. "Lorsque, leur dit-il, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit pour cette raison l'accepter tel qu'il est". [3]

De ce passage de la lettre du grand pape, on ne peut certes pas conclure qu'une peuple n'a jamais le droit de se protéger et de se défendre contre un gouvernement qui abuserait de son pouvoir jusqu'à la tyrannie. Tous les philosophes chrétiens sont unanimes sur ce point. Un peuple a le droit *inné* de se défendre et de se protéger contre les *réels* excès de l'autorité. Mais ce qu'il importe pour lui est de savoir *quand* et *comment* s'en servir.

En premier lieu, qu'il sache bien que l'abus du commandement n'enlève pas, en soi, le droit de commander. C'est pourquoi il n'est pas permis de crier à la rébellion du moment qu'un gouvernement impose des lois injustes ou ordonne des mesures oppressives.

La tyrannie devient-elle extrême, intolérable, alors il y a deux remèdes légaux indiqués par saint Thomas d'Aquin. C'est, ou bien le recours à une autorité supérieure, ou encore à ceux qui ont élu le souverain. "Si d'abord, écrit le grand Docteur, il appartient à une

---

[3]. Lettre aux Cardinaux, 3 mai 1892. L.-A. Paquet. *L'Écueil Démocratique*, pp. 12, 13.

autorité supérieure de juger semblable litige, c'est d'elle que l'on doit attendre la répression des excès dont on souffre".[4] Cette autorité supérieure, "on la trouve dans le Pape, dans l'Église véritable qui est la tutrice des peuples, de qui relèvent en dernier ressort toutes les questions de droit naturel, et vers laquelle les nations chrétiennes en détresse devraient se tourner".[5]

Il arrive aussi que, de par la constitution d'un pays, le choix du souverain soit fait par les sujets eux-mêmes ou par leurs représentants. Dans ce cas, il leur appartient, en vertu du droit inné de défense, de réprimer ou même de casser le pouvoir abusif. "Et il ne faut pas croire, ajoute saint Thomas, que cette société-là agisse d'une manière injuste en chassant un tyran qu'elle s'est donné, même à titre héréditaire, parce qu'en se conduisant en mauvais prince dans le gouvernement de l'État, il a mérité que ses sujets brisassent le pacte d'obéissance".[6]

Les lois injustes imposées par l'autorité peuvent être de deux sortes. "Il y a deux sortes de lois injustes, continue saint Thomas. Les unes le sont par opposition au bien divin et aux lois de la conscience; et celles-là il n'est jamais permis de les observer. Les autres sont injustes par opposition à un bien d'ordre humain; et ces lois, sans être obligatoires en soi, le peuvent cependant devenir par la nécessité d'éviter le scandale ou des désordres pires que le mal qu'on veut supprimer".[7] Le pape Léon XIII, dans son

---

[4] De regim. princ. L. I. ch. 6.
[5] I. L. A. Paquet, ibid.
[6] Ibid.
[7] Som. Théol. I-II, Q. XCVI, art. 4.

Encyclique *Diuturnum*, se fait l'écho du Docteur Angélique. "Il n'existe, dit-il, qu'une seule raison valable de refuser l'obéissance: c'est le cas d'un précepte manifestement contraire au droit naturel ou divin; car là où il s'agirait d'enfreindre soit la loi naturelle, soit la volonté de Dieu, le c mmandement et l'exécution seraient également criminels".

A part ces deux moyens légaux de protection contre les abus du pouvoir, moyens supérieurs et souverains, il y a encore la résistance passive. Cette résistance, elle n'est pas laissée à l'initiative de chacun. Il faut qu'elle soit autorisée par qui de droit. Elle consiste surtout dans l'emploi de certains procédés légitimes, comme, par exemple, l'organisation des forces, l'association des intéressés, des requêtes, etc., procédés qui, habilement conduits, pourront non seulement faire diminuer les maux que l'on déplore, mais même, parfois, les faire disparaître complètement. "Dans ce cas, il n'y a pas de résistance à l'autorité, mais à la violence; non pas au droit mais à l'abus du droit; non pas au prince, mais à l'injuste agresseur, dans l'acte même de son agression". [8]

Si les abus du pouvoir deviennent de plus en plus criants au point de rendre la situation intolérable et d'une exceptionnelle gravité, dans ces circonstances, la résistance armée est permise. C'est l'opinion de plusieurs philosophes catholiques de marque, entre autres, du cardinal Zigliara et du Père Meyer, jésuite. Voici le raisonnement de ce dernier. "De même, dit-il, que tout individu a un droit inné de pourvoir à sa conservation, et par conséquent de se défendre à

---

[8] Zigliara. Sum. phil., vol. III (éd. 14), p. 261.

main armée contre la violence d'une injuste agression, sans toutefois excéder la mesure d'une légitime défense, de même un peuple dont les liens sociaux font une personne morale, doit être pourvu par la nature du même droit essentiel. Le droit naturel de défense s'étend en effet sans exception à toute créature raisonnable, individuelle ou collective. Donc, toutes les fois qu'un abus tyrannique du pouvoir, non pas transitoire, mais constant et systématique, aura réduit le peuple à une extrémité telle qu'il y va évidemment de son salut, soit au point de vue matériel, soit au point de vue religieux, alors, de par le droit naturel, il est permis d'opposer à une agression de ce genre, selon les besoins des circonstances, une résistance active. L'Écriture nous présente, dans l'histoire des Machabées, un exemple remarquable de ce mode de défense. Et ce droit appartient non seulement à l'ensemble de la nation, mais aux parties ou aux provinces organiquement constituées. Même un groupe de citoyens, sans constituer une personne morale complète ni un tout social organique, en vertu du droit inné dont jouissent les individus, peut dans ce cas d'extrême nécessité, opposer à une oppression commune une résistance collective". [9]

Mgr L.-A. Pâquet, à qui nous empruntons cette citation, dit fort à propos quand on peut mettre en pratique cette doctrine, et ce qu'elle comporte comme ce qu'elle ne comporte pas. "Cette doctrine, il faut y prendre garde, ne peut s'appliquer que très rarement, et avec beaucoup de prudence, et dans la supposition qu'il n'en sortira pas des maux plus graves que la

[9] Inst. jur. natur. P. II, n. 532 (1900).

tyrannie elle-même. Elle n'implique pas d'ailleurs, et ceci est très important, une souveraineté inhérente au peuple, mais simplement le droit qu'a le peuple de se défendre, dans la seule mesure où il est attaqué et par des chefs que désigne la nature et qui disciplinent son action, contre le despotisme gouvernemental.

"Elle n'implique pas davantage le droit *absolu* et *illimité*, attribué trop souvent aux peuples et aux portions de peuples, de disposer librement d'eux-mêmes, et de choisir et de poursuivre, sans aucun égard pour les droits antérieurs, leurs destinées".[10]

Tels sont les principes dont devraient toujours s'inspirer les chefs d'États dans le gouvernement des nations. Ils y trouveraient un correctif salutaire et une juste limitation à cette soif d'indépendance que la dernière guerre, pourrait-on dire, a rendue plus insatiable.

Loin de nous la pensée de nier les légitimes aspirations des peuples. L'Auteur de la nature a déposé en eux des tendances très prononcées à devenir un jour ou l'autre complètement maîtres d'eux-mêmes, si bien que nous pouvons affirmer sans crainte que l'état de sujétion, l'état colonial, n'est qu'un état transitoire. Mais Dieu veut que ces tendances atteignent leur but, soient satisfaites, *dans l'ordre* et *selon le droit*. Si la nature pousse les peuples à l'indépendance, à la possession des biens matériels, elle les incline davantage au respect des droits d'autrui, puisque le Créateur a dû vouloir donner la priorité aux inclinations les plus nobles. Et voilà pourquoi le droit *inné* des nations à l'autonomie complète, à

[10] Ouv. cit., p. 15.

l'indépendance, nous ne devons l'admettre, nous ne devons le défendre que dans la mesure où nous lui donnerons pour règle la reconnaissance, le respect de droits antérieurs bien établis. Car prôner le droit naturel à l'indépendance, sans aucune restriction, sans aucune limite, ce serait par le fait même ériger en principe le droit à tous les changements de régime, partant, à la révolution; ce serait ouvrir la porte à la suppression de tous les liens qui établissent l'accord social. On ne saurait trop le répéter, c'est le respect des droits de chacun qui est la source de la paix et de l'harmonie dans la société. En effet, "les peuples comme les individus trouvent leur vrai, leur suprême intérêt dans l'observation du droit".[11]

A notre époque, spécialement, les mots de nation et de patrie font vibrer bien des âmes et remuer bien des cœurs. Les passions qu'excitent ces vocables sacrés, il est besoin de les modérer et souvent de les réprimer. Aussi bien l'effervescence populaire doit-elle être contenue dans les bornes d'une sage prudence. Qu'on ne l'oublie pas : les droits sont toujours conditionnés par les devoirs. "Les droits ont pour pivot l'élément essentiel de l'homme et de la société, mais ils se meuvent dans l'élément changeant des faits et des conventions, et, par conséquent, ils doivent se produire et se démontrer par les vrais principes de la philosophie chrétienne, et par les origines historiques ou par les changements légitimes de gouvernement; il n'est permis d'attaquer la possession de ceux-ci par les armes ou par des écrits, tant qu'elle n'est pas démontrée certainement illégitime : on ne peut par

[11] Taparelli, ouv. cit. p. 366.

des raisons incertaines rendre douteuse une possession certaine. Les devoirs obligent celui qui préside aux destinées d'un peuple d'en promouvoir la nationalité et l'indépendance en conservant à chacun ses droits; les devoirs particuliers commandent d'y coopérer par des vertus privées et d'abandonner les actes publics au chef de l'ordre public". [12]

* * *

Il ne nous reste plus qu'à faire l'application de cette doctrine au cas qui nous occupe, c'est-à-dire, au Canada, et particulièrement, à la province de Québec.

On peut se demander quelle est actuellement notre situation vis-à-vis de la métropole. Nous la trouvons exactement décrite, ce semble, dans un passage d'une revue américaine. [13] L'auteur de ces lignes voulant dire au juste quel est le statut national de l'Irlande, depuis le traité anglo-irlandais, croit ne pouvoir faire mieux que de le comparer au nôtre.

"Quiconque, écrit-il, a vécu dans ce pays ou est parfaitement au courant des conditions qui y dominent, sait que les Canadiens se considèrent comme un corps national distinct, possédant une vraie liberté, réclamant et exerçant tous les privilèges d'un État. On trouve chez eux la conscience d'une dignité, d'un esprit, d'une destinée qui sont bien leurs. Et cela est le résultat de l'heureux développement de leur pays dans tous les domaines, si bien que la nation est prospère et le peuple content".

Cette situation enviable n'est pas encore ce qu'il y a de mieux. L'indépendance complète lui est pré-

[12] Taparelli, ouv. cit. p. 375.
[13] *The Catholic World.* Janvier 1922, p. 568.

férable. Tout de même, nous l'avons démontré, la dépendance ne répugne pas à la nature d'une nation. Mais on ne peut pour cela refuser à notre pays le droit de chercher, par des moyens légaux et constitutionnels, à obtenir l'autonomie complète, et si la chose est possible, la souveraineté d'un État. Les Canadiens français qui doutent de la durée du lien britannique et du maintien de la Confédération peuvent donc, en toute sécurité d'esprit, se préparer à faire un profitable usage d'une complète indépendance. Le droit naturel et la philosophie catholique les justifient d'agir ainsi.

Dans le cas de rupture du lien britannique, rupture qui peut être l'effet d'une guerre, d'une révolution, etc., rupture dont nous ne serions nullement responsables, que devraient faire les Canadiens français ? Leur serait-il préférable d'essayer de perpétuer la Confédération ou de s'annexer aux États-Unis ou de fonder un État français ? Cette dernière solution paraîtra la meilleure à un grand nombre. Plusieurs auront des sympathies pour l'une ou l'autre des deux autres, et principalement pour la première. Quoi qu'il en soit, *in dubiis libertas.*

Quelles que puissent être les différentes opinions au sujet d'un *modus vivendi* qui, somme toute, appartient encore au monde des pures possibilités, nous concluons que, dans l'hypothèse d'une séparation d'avec la métropole sans qu'il y eût faute de notre part, les Canadiens français, *servatis servandis*, auraient parfaitement le droit de fonder un État indépendant, destiné à continuer, en Amérique, ce qu'on a si bien appelé la *mission providentielle de la race française.*

Arthur Robert, ptre
du séminaire de Québec.

L'ÉTAT FRANÇAIS ET LES ÉTATS-UNIS

Avant comme après l'heure officielle, connue de Dieu seul, qui marquera la pleine jouissance de notre liberté politique, dans le monde international, il est d'une importance capitale d'étudier, de préparer et de nouer des relations extérieures. Nous considérerons, dans ce chapitre, nos rapports avec les États-Unis.

Je crois opportun de chercher tout d'abord une alliance, celle de l'ensemble des financiers, des commerçants et des industriels québécois. Une courte démonstration les convaincra sans doute facilement de la possibilité d'une telle coalition avec les tenants de la liberté politique; bien plus elle leur en fera vraisemblablement admettre la nécessité.

Les relations de l'indépendance économique et de l'état politique sont si étroites qu'il n'est pas possible d'étudier et à plus forte raison de posséder l'une sans l'autre. Cherche-t-on à approfondir l'histoire politique ou l'histoire commerciale d'un pays, et plus spécialement d'un empire, que l'on voit apparaître aussitôt le pouvoir politique sur l'emplacement des comptoirs commerciaux, aux lieux d'exploitation des mines et des puits de l'extérieur, et enfin, disons-le en tremblant, dans les pays saturés de capitaux étrangers. Le drapeau anglais fut précédé dans plusieurs États d'Amérique par des compagnies commerciales, telle la "Company of the Massachusetts Bay", telle la "Northwest Company". Et, en Afrique, c'est l'ex-

ploitation de l'or du Transvaal et du diamant de l'Orange qui y attira le même étendard.

Si le pouvoir politique ne peut se passer de la finance — il en a besoin pour administrer la chose publique, subventionner les activités d'intérêt général, et, dans les pays démocratiques, pour boucler le budget des élections — la finance est elle-même dépendante du pouvoir politique ! C'est en effet celui-ci qui accorde les privilèges d'exception et tire les financiers de l'embarras où les conduisent souvent leurs entreprises hasardées, c'est lui qui noue et dénoue les relations diplomatiques, ces couveuses des alliances et des traités commerciaux. Avec quelle évidence saisissante cette vérité n'est-elle pas apparue à Washington, dans la discussion des intérêts alliés en Chine et dans le Pacifique; puis à Cannes et à Gênes, dans l'étude du sauvetage des mêmes intérêts, en territoire russe et allemand cette fois !

Pourquoi alors, au-dessus des gouvernements qui se succèdent à Ottawa — emportant avec eux à la fin de chaque régime leur politique administrative, leur tarif, leur système d'impôt avec les privilèges accordés à leurs protégés d'occasion — les financiers, les commerçants et les industriels québécois ne saisiraient-ils pas loyalement la main que leur tendent d'ardents tenants de la prospérité, de la grandeur et du rayonnement tant économique que moral et politique, de l'État français embryonnaire qu'est le Québec ? Pourquoi ne désireraient-ils pas voir s'étendre jusqu'au pouvoir souverain les prérogatives actuelles du seul parlement devant lequel ils peuvent se présenter sans être escortés de "senior partners" qui absorbent toujours la grosse part des profits dans les entreprises

collectives? Quant à leurs nouveaux associés, les "doctrinaires", ils ne sont pas à redouter. Selon le conseil de Benoît XV ils sont respectueux de l'ordre et des droits d'autrui. Tout ce qui les distingue c'est qu'on les trouve toujours et partout attentifs aux justes aspirations du Canada français, comme c'est leur droit.

L'organisation et l'indépendance économique du Québec seraient-elles synonymes d'isolement dans le monde de la finance et des affaires? L'une et l'autre sont au contraire les gages d'heureuses et de fructueuses relations extérieures. Les solides assises de la finance, de l'industrie, des banques, du transport, des assurances, du commerce canadien-français sur leur propre terrain rendraient ces derniers indépendants des collaborations actuelles. Et ainsi les nôtres, devenus capables de se replier sur eux-mêmes et d'agir séparément, ne se verraient plus obligés de se contenter de miettes, c'est-à-dire d'une petite fraction de jetons de présence et de dividendes, soit de l'"Ogilvie Flour Mill", de la "Montreal Light Heat and Power", ou de la "Canadian Cottons". Ils seraient en état de faire des alliances commerciales avantageuses pour eux et leur collectivité dans toute l'Amérique et à travers le monde. Dans les conditions actuelles, toutes les fois que l'un des nôtres s'enrichit dans une industrie, neuf ou dix de ses collègues anglais s'enrichissent du même coup. Et quelle cruelle ironie lorsqu'en plus il arrive qu'employés et clients sont en grande partie des Canadiens français !

* * *

Il est clair que le Québec a dès maintenant une politique extérieure. L'aspect particulier de cette politique devant nécessairement être ramené dans cet article à l'"État français et les États-Unis", considérons dans leur ensemble les principaux traits physiques et moraux de nos voisins. Nous serons mieux en mesure de régler notre conduite à leur égard et nos relations avec eux.

Les États-Unis, avec une population d'un peu plus de 105,000,000 d'habitants,[1] sont un pays agricole, commercial et industriel, où l'exploitation du charbon, de l'huile, du cuivre, de l'argile a pris une très grande expansion. Les financiers y pullulent, remarquables par la hardiesse de leurs entreprises, couronnées parfois de succès splendides, mais souvent aussi engouffrant les biens des petits épargnistes, jamais corrigés hélas ! de leur tendance à soutenir les projets risqués.

Les habitants des États-Unis s'appellent eux-mêmes "Américains" du nom des habitants des deux Amériques ! Ce manque de précision, doublé de prétention, loin de leur nuire, les sert. Un vague préjugé dispose généralement les esprits à admettre, qu'en dehors des Yankees il n'y a rien d'intéressant ni d'important en Amérique.[2] Puisqu'il y a environ 200,000,000 d'ha-

---

[1] *The New World Atlas*, édition de 1921, publié par P.-F. Collier & Son, attribue une population de 105,710,620 aux États-Unis et à l'ensemble de leurs possessions 12,031,500 (dont 10,000,000 pour les seules îles Philippines).

[2] Suivant l'atlas déjà cité les 19 États latins du Sud ont une population totale de 75,640,000. Si l'on y ajoute pour le Canada 8,500,000 et pour le Mexique 15,000,000, cela porte le total des sujets non Yankees d'Amérique à 99,139,000.

bitants dans les deux Amériques, il s'y trouve donc autant de non-Yankees que de Yankees ! [3]

Les États-Unis ont un commerce intérieur et extérieur considérable. Veut-on en juger par quelques chiffres ? Leurs exportations pour avril dernier se sont totalisées à $321,000,000.00 et leurs importations à $217,000,000.00. Pour une période de dix mois se terminant en avril toujours, puisque ce sont les chiffres que j'ai sous les yeux, leurs exportations se sont élevées à $3,131,000,000.00 et leurs importations à $2,095,000,000.00.

S'ensuit-il que les Yankees soient des modèles dans le commerce ? Pas nécessairement. Un trait rapporté par un marchand de gros de Montréal jette un jour lumineux sur la méthode et l'esprit commercial yankee. "Il me tarde, disait-il, au cours de la guerre, de reprendre mes relations avec les maisons européennes. Depuis que je fais venir ma soie et ma laine du Japon et des États-Unis j'ai constaté que dans ces pays l'échantillon est rarement conforme à la marchandise. Aussi quand je vais faire mes achats à New-York, je m'y rends avec des assistants et nous mettons, là, nous-mêmes, dans les malles, la marchandise achetée." [4]

Le succès du commerce et de l'industrie des États-Unis, comme celui de l'Allemagne, n'est-il pas dû tout simplement à la fabrication et à l'écoulement de mar-

---

[3] J'appelle Yankees les habitants des États-Unis. S'ils préfèrent un autre nom, qu'ils le disent. Nomme-t-on "Américains" les habitants des États-Unis du Brésil, "Européens" ceux d'Allemagne ?

[4] Ce procédé d'affaires déplorable, quelque peu imité par nos marchands, porte une grave atteinte à notre réputation et paralyse le développement de nos débouchés trop restreints.

chandises à bon marché, quelle qu'en soit la qualité ? Je le crois. Et il me semble qu'il se dégage de cette seule hypothèse une règle qui vaut la peine d'être exprimée.

Les industriels et les commerçants du Québec ne devraient mettre sur le marché que deux genres de marchandises : la marchandise à bon marché et la marchandise d'excellente qualité. Et encore faut-il que le produit recherché pour son prix modique ne se vende pas plus cher que la camelote yankee ou allemande et que celui qui est destiné à être acheté pour sa qualité soit justement apprécié de l'acheteur. C'est une erreur trop commune chez nous de vendre un produit domestique de qualité inférieure au prix d'un produit étranger de qualité supérieure. Il y a là matière à réflexion pour les membres des chambres de commerce et pour les législateurs qui fixent les taux d'accise et de douane.

La grande activité du peuple des États-Unis devait nécessairement porter les Yankees à jeter les yeux sur les richesses naturelles du Québec. Aussi trop longtemps a-t-on vu ces derniers venir chercher notre matière première et la transporter chez eux avec de gros bénéfices. Le gouvernement du Québec a enfin prohibé l'exportation de notre bois brut. Il lui reste à prendre les mêmes mesures pour empêcher nos entreprenants voisins de s'enrichir avec notre amiante. La *Gazette* faisait récemment observer que les industriels étrangers manipulant l'année dernière une valeur de $12,000,000.00 d'amiante brut du Québec ont retiré de leur industrie $82,000,000.00.

Fort bien, prohibons l'exportation de l'amiante brut, mais tenons compte de l'erreur commise dans le

passé, et favorisons en même temps nos nationaux, les industriels québécois. La prohibition de l'exportation du bois brut avait à peine été sanctionnée que notre territoire était envahi par les industriels étrangers. Allons-nous nous contenter indéfiniment de remplir les fonctions inférieures dans la manipulation de nos richesses naturelles ? Ceux de nous qui voyagent dans le bas du Saint-Laurent sont humiliés autant qu'inquiétés par la multiplicité des établissements industriels dirigés par des financiers des États-Unis ou d'Angleterre, des États-Unis surtout. La liste de leurs firmes peut être allongée presque indéfiniment. Citons au hasard : Brompton Pulp Company, Howard-Smith, Brown Corporation de la Tuque, Laurentide Pulp de Grand'Mère, les compagnies de la rivière Bersimis, de la Manicouaguen, de la rivière Sherdrake, le Hammer Mill du Cap Chat, la compagnie de La Madeleine, l'Ontario Paper Co. de Mont-Louis, la Chicago Tribune de Shelter Bay.

Il faut de toute nécessité que nous nous emparions, avec l'aide du gouvernement de Québec, de l'industrie de chez nous. Voilà un mot d'ordre que les industriels québécois devraient trouver intéressant ! Le patriotisme n'est pas ennemi des affaires, il n'anathématise que certaines affaires, faites dans telles ou telles conditions. Si notre action est trop tardive, il nous faudra livrer un jour un corps à corps avec l'étranger, vraisemblablement le Yankee, sur notre propre territoire. Et ce dernier, bien qu'il connaisse chez lui le paganisme, le lynch, la mort aux prêtres,[5] le divorce,

[5] Au cours des derniers mois de 1921, trois prêtres ont été assassinés aux États-Unis : en Californie, dans l'Alabama et à Lead, dans le Dakota-Sud.

et plusieurs autres prodromes de décadence, saurait bien alors, sous le prétexte d'ordre à rétablir, défendre avec les armes ses intérêts économiques, comme il le fait au Mexique et dans l'île de Haïti !

Satisfaits, sans doute, des bénéfices qu'ils retirent de l'exploitation de notre bien, nos voisins du Sud jettent de nouveau les yeux sur le Saint-Laurent. Ce qui rend leur projet troublant, ce n'est pas tant les discours des impresarii Allen, du Kansas, Merrick et Barnes, de Chicago, ce n'est pas non plus l'intervention officielle du président Harding, c'est la recommandation qu'en font les délégués canadiens de la Commission des eaux limitrophes. Ces messieurs conseillent entre autres choses à leurs compatriotes l'internationalisation des parties exclusivement canadiennes du Saint-Laurent ! Concéder à de plus forts que soi des droits égaux aux siens dans sa propre maison ne constitue pas précisément un acte de fine diplomatie ! La politique canadienne c'est évidemment le creusement du canal de la Baie Georgienne, comme la politique du Québec doit être une opposition inébranlable au projet des Yankees. Soyons reconnaissants à M. Taschereau, président du Conseil de nos Ministres, de sa ferme attitude sur ce point important.

Gardons jalousement les parties du Saint-Laurent sur lesquelles nous avons un titre exclusif, en maintenant dans le domaine international cette règle de notre code civil : "Celui dont l'héritage est traversé par cette eau peut en user dans tout l'espace qu'elle parcourt,

mais à la charge de la rendre, à la sortie du fonds, à son cours ordinaire".[6]

L'attitude de l'Ontario dans cette controverse démontre bien une fois de plus l'incohésion de la confédération canadienne, cet assemblage d'États embryonnaires aux intérêts et aux tendances contraires.

C'est assurément le droit des États-Unis de nous faire telle sollicitation qui est de nature à favoriser leur développement. Consultons les mêmes voix dans nos rapports avec eux et avec les autres. Cette règle paraît d'ailleurs conforme à la saine philosophie : "Deum instituisse societatem ut hominum jura in ea protegantur".

Le Congrès des États-Unis ne nous a pas consultés avant d'adopter la loi Fordney qui nous frappe si directement.[7] Malgré le tarif d'exception accordé à l'Angleterre cette dernière maintient l'embargo sur le bétail canadien. Tout récemment encore le gouvernement anglais voulait acquitter au cours normal du change de la livre sterling une dette contractée pendant la guerre ! Sachons donc nous débarrasser de l'humiliante tendance qu'un long colonialisme a développée en nous et qui nous fait considérer l'intérêt ou le désir des autres lorsque nous déterminons notre point de vue économique. L'exemple d'autrui aurait dû nous instruire là-dessus, depuis longtemps.

---

[6] Article 503 du Code Civil québécois.

[7] Au cours des derniers onze mois le Canada a exporté aux États-Unis du sucre pour une valeur de $2,257.00 contre $9,058,-362.00, pendant la même période l'année précédente. L'exportation du blé a été réduite de $96,546,297.00 à $13,460,555.00. Et celle de la laine de $2,205,102.00 à $52,312.00. — *Commercial Intelligence Journal* (l'ancien *Weekly Bulletin*), numéro du 20 mai 1922, page 772.

* * *

L'esprit de la politique des États-Unis n'est pas contraire, on s'en doute bien, à leurs besoins économiques. Aussi sont-ils franchement impérialistes, malgré le caractère officiel républicain et démocrate du gouvernement. Voici en effet une république, supposée décentralisatrice, qui ne trouve pas mauvais d'être annexioniste et conquérante.

Et c'est le souvenir de l'annexion de l'Alaska, acheté de la Russie en 1867, qui nous revient à la mémoire. En 1898, les îles Philippines, Hawaï, Porto-Rico et Guam passent au harem de l'Oncle Sam. En 1900, c'est le tour des îles de Samoa. Seize ans plus tard le même Oncle va chercher les îles de la Vierge, sans sourciller, après avoir loué à perpétuité, en 1903, la zone du canal de Panama. Et si les prétentions japonaises n'eussent pas été aussi fortes sur la petite île de Yap, au lieu de consentir à une possession indivise avec le Japon, on peut être assuré que le gouvernement démocratique et républicain des États-Unis aurait ajouté une île nouvelle à sa collection. Sans peut-être même s'en douter, les habitants de l'île de Yap auraient eu le bonheur de vivre officiellement à l'ombre du drapeau étoilé.

En rapprochant ces conquêtes des événements qui ont marqué la formation du territoire continental des États-Unis, les dernières annexions nous apparaissent bien comme la suite naturelle de leur développement depuis la proclamation de leur indépendance. [8]

[8] En 1803, les États-Unis acquièrent le territoire français s'étendant de la Louisiane au Montana; en 1819, la Floride, alors terre espagnole; en 1842, le Maine par le traité d'Ashburton; en 1845, puis définitivement en 1870, l'État libre du Texas. Et l'on connaît l'histoire récente du traité de Londres de 1903 où Lord Alverston sacrifia la frontière de l'Alaska.

En 1920, le président Wilson reconnut dans un message adressé au Congrès que les Philippins, en maintenant chez eux un gouvernement stable, méritaient l'indépendance politique. Les îles Philippines ont toujours été depuis privées de la liberté et elles le seront longtemps encore.

Si le gouvernement des États-Unis ajourne le problème philippin il s'occupe par contre de Haïti et Saint-Dominique. Déjà maître de Porto-Rico, il se croit tout désigné pour maintenir l'ordre intérieur de l'île voisine. Comment cet acte de charité internationale sera-t-il récompensé? Le gouvernement acceptera pour ses bons services de l'or, du platine, de l'argent, ou peut-être de la canne à sucre.

Ce qui paraît plus intéressant c'est la nature de l'occupation. Les pièces officielles venant de Haïti jusqu'à nous sont assez rares. Les journaux nous en ont toutefois transmis une récemment. C'est un bout du discours prononcé à Port-au-Prince par le sénateur McCormick, de l'Illinois, en sa qualité de président de la commission d'enquête sur l'occupation de Haïti. "Nous sommes venus comme amis impartiaux et loyaux, dit M. McCormick, animés par un esprit de collaboration pour chercher une base économique et politique pour le progrès futur de Haïti et pour découvrir et assurer les moyens de maintenir parmi vous l'ordre social et administratif, la paix, la justice, l'éducation et la prospérité." [9]

Ce discours a, paraît-il, été prononcé en présence du général d'Artiguenave, président de la république. Qu'a ressenti ce malheureux président? Quelle fut

[9] Le *Devoir*, 1er décembre 1921.

l'expression de sa pensée ? car le général prit la parole après M. McCormick — le service de la presse associée ne nous le dit pas. — Maintenir en pays étranger l'"ordre social et administratif, la paix, la justice, l'éducation et la prospérité", n'est-ce pas se substituer proprement au pouvoir établi ? Puisque les soldats des États-Unis se conduisent déjà à Haïti comme en pays conquis, il reste peu de chose à dire au gouvernement de Washington pour compter une nouvelle colonie. Il trouvera bien un jour une formule obscure, à double sens, pour faire part officiellement aux gouvernements étrangers de sa dernière conquête. "The world is safe for democracy !" proclama triomphalement M. Wilson, qui fut, à la vérité, un mauvais prophète.

* * *

Ne perdons pas notre temps en vaines spéculations, à nier, par exemple, la possibilité d'une évolution historique prochaine au Canada, ou à la prédire en spécifiant que ce sera l'annexion aux États-Unis, l'indépendance canadienne ou l'indépendance québécoise. Développons avec méthode et constance toutes les forces et toutes les ressources de notre famille ethnique. *Quelle que soit la prochaine transformation politique, elle ne sera que transitoire si elle ne permet pas au Québec de prendre place dans le monde international en qualité d'État souverain français d'Amérique.* Sachons le dire.

Tout nous porte à conclure à la nécessité de cet aboutissement final; la croyance, généralement répandue chez nous, à une mission providentielle de notre

peuple catholique et français,[10] le désir légitime de liberté qui existe dans l'âme de toute vaillante collectivité,[11] le sens de la dignité nationale, nos intérêts religieux, politiques et économiques dans le monde, et enfin le mauvais et faux esprit de nos coassociés anglais de la confédération — mauvais, parce qu'ils n'ont jamais consenti à nous traiter en égaux, faux, parce qu'ils n'ont pas fait du Canada leur unique patrie. La faillite de la confédération est complète du point de vue des Canadiens français. Après avoir été forcés de payer l'impôt du sang dans une intervention armée que la majorité de notre collectivité n'a jamais approuvée, nous payons à l'État des contributions énormes pour solder les frais de la même intervention et pour rétablir l'équilibre des finances publiques rompues par des entreprises de chemins de fer dont nos coassociés anglais sont seuls responsables. Sous la Confédération, comme sous l'Union, nous payons les dettes de ceux qu'il est convenu d'appeler les maîtres de la finance et des affaires. Nous rendons-nous compte enfin de la duperie dont nous sommes les victimes ?

Oui, développons toutes nos ressources matérielles, intellectuelles et morales dans le sens de la souveraineté. L'union des volontés tendant vers un but défini nous donnera bien vite la souveraineté intérieure, qui, elle n'a besoin de la sanction d'aucun pouvoir.

---

[10] Gailly de Taurines le note dans son livre: *La Nation canadienne.*

[11] Surtout si cette collectivité devient imposante par le nombre, comme c'est le cas de la nôtre. Dans une étude sur le Canada français M. le Chanoine Chartier explique comment nous serons vraisemblablement 4,000,000 dans Québec en 1941 et 8,000,000 en 1971 — La *Revue Trimestrielle* de décembre 1921.

Mais quelles relations pourrons-nous jamais entretenir avec les États-Unis, surtout si l'on tient compte de leur politique? Nous pourrons avoir avec la république voisine tous les rapports de peuple à peuple, d'État à État si nous prenons les moyens nécessaires pour atteindre notre fin. Résumons-les.

Auparavant me serait-il permis de rappeler aux timorés que celui qui nous inquiète est parfois plus inquiété que nous-mêmes? Les États-Unis quoique jeunes ont tous les signes de la décadence : l'irréligion, la corruption des mœurs, la ruine des familles par le divorce, le lynch, les divisions intestines entre blancs et noirs, entre capitalistes et ouvriers, l'absolutisme de la ploutocratie, le réveil des races non anglo-saxonnes,[12] la trop grande étendue de territoire. Ne posons pas en principe que nous sommes faibles et devrons demeurer faibles et que les autres sont forts et qu'ils demeureront toujours forts.

C'est la mentalité anglo-saxonne qui domine aux États-Unis; il faut faire preuve de force avec nos voisins. Nous serons forts dans la proportion où nous serons maîtres de nos richesses naturelles, en particulier de l'amiante, de la pierre calcaire, de nos forces hydrauliques, de l'exploitation des forêts, de l'industrie laitière et sucrière, de la culture du tabac, de la production des fourrures, de nos pêcheries, de notre commerce,[13] de notre agriculture.[14] Dispo-

[12] Il y a trente pour cent d'Allemands dans l'État du Wisconsin, près de vingt-cinq pour cent dans les États de New-York, d'Illinois, d'Iowa et de Missouri — "*L'Action française*, no de janvier, page 13.

[13] Mais le marchand a besoin de la collaboration de l'acheteur. *L'Avenir du Nord*, estimait récemment que la ville de Saint-Jérôme verse annuellement $75,000.00 à la maison Eaton, de Toronto — Le *Devoir*, 6 mars 1922.

sons enfin les routes, les chemins de fer, les usines de manière à favoriser la défense nationale.

Faisons-nous connaître à l'étranger, c'est le premier pas vers les alliances. Québec devrait s'intéresser aux congrès de l'Union panaméricaine. Songeons-y dès maintenant, en nous plaçant, si l'on veut, au seul point de vue de nos relations commerciales. Le cinquième congrès de l'Union se tiendra à Santiago en mars 1923. Pourquoi n'y aurait-il pas au Chili l'an prochain un représentant au moins officieux des intérêts québécois? Pourquoi encore Québec ne serait-il pas représenté à Buenos-Ayres et à Rio-de-Janéiro comme à Washington ou à New-York et à Paris?

On ne saurait nier l'évolution constitutionnelle qui se produit nécessairement dans tous les pays. En Angleterre, comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, la coutume constitutionnelle évolue; le cabinet a été défait récemment sans juger à propos de remettre sa démission au roi. Les Dominions évoluent aussi. De l'aveu de M. Lloyd George, ils sont "devenus de vraies nations, et se tiennent maintenant à côté du Royaume-Uni comme d'égaux partenaires".[15] Pourquoi l'État constitutionnel de Québec n'évoluerait-il pas lui aussi? Et pourquoi pas dans le sens de nos intérêts?

Les Juifs s'établissent dans nos campagnes et nos compatriotes sont assez sordides pour les faire vivre, quoique après enquête faite au cours des deux derniers étés j'aie constaté que les marchands juifs ne vendent pas leurs marchandises à un prix plus bas que nos gens.

[14] Les Juifs ne sont pas agriculteurs, mais peu à peu un certain nombre le deviendront si on les laisse se multiplier dans nos campagnes.

[15] Discours à la conférence impériale — Le *Devoir*, 21 juin 1921.

Il y a un peu plus d'un an, les fabricants de papier yankees, constatant qu'avec le cours du change d'alors, les fabricants norvégiens, suédois, hollandais et allemands, pouvaient vendre leur produit aux États-Unis à un prix moindre que le coût de revient, demandèrent au Congrès d'imposer une taxe spéciale de $15.00 la tonne sur le papier étranger, sauf sur celui du Canada. L'exception faite en notre faveur était due au fait que nous fournissons plus de 40 pour cent de la consommation yankee.

Avec son seul amiante, et son papier, le Québec pourrait facilement obtenir des États-Unis, une entente favorisant en retour, le producteur, l'éleveur et le consommateur québécois. L'État français que nous sommes, parvenu à la souveraineté et, même dans les conditions actuelles, en étendant un peu ses prérogatives constitutionnelles, en les faisant évoluer dans le sens de ses intérêts, pourrait fort bien s'entendre avec notre puissant voisin. Il devrait même se hâter d'agir en ce sens afin que son existence distincte soit reconnue au plus tôt. Il faudrait toutefois y mettre de l'intelligence et de la fermeté.

Cela ne veut pas dire que la formule de nos relations extérieures doive être : la force, et rien que la force. Non, en latins et en catholiques, choisissons plutôt le mot d'ordre de Son Éminence le Cardinal Amette au Comité catholique des Amitiés françaises à l'étranger : "*Curam habe de bono nomine*". Prenez soin de votre bon renom. Le Cardinal ajoutait : "cette recommandation s'adresse aux nations non moins qu'aux individus".

La balance du commerce québécois est favorable[16] et nos exportations, considérables.[17] Il est donc possible d'établir à l'extérieur des relations commerciales fort alléchantes pour les étrangers.

Si à ces liens économiques nous faisons valoir auprès de la France et des républiques latines de l'Amérique méridionale, les avantages de la solidarité du sang et de la sympathie, nous trouverons assurément de précieuses alliances économiques et politiques. Napoléon III expliquait jadis au général Forey, commandant en chef du corps expéditionnaire français au Mexique, que la France en intervenant en ce pays se proposait : "1° de mettre obstacle à l'absorption de cette partie de l'Amérique par les États-Unis; 2° d'empêcher que la grande fédération anglo-saxonne ne devienne l'unique intermédiaire et le seul entrepôt pour les denrées et le commerce du continent nord-américain; 3° de rétablir le prestige de la race latine en Amérique; 4° d'accroître l'influence de la France au moyen de l'établissement au Mexique d'un gouvernement plus sympathique à ses intérêts."[18] Les mêmes motifs justifient aujourd'hui la France et les républiques latines du Sud de favoriser la formation d'un État français en Amérique.

---

[16] Nos importations s'élevèrent en 1921 à $362,495,158.00, et nos exportations au cours de la même année, formèrent un total de $461,497,001.00 — *Annuaire statistique de Québec*, 1921.

[17] La proportion des exportations du Québec comparée à celles du Canada entier fut de 50.2% de 1869 à 1873, et de 43.4% de 1917 à 1921 — *Annuaire statistique de Québec*, 1921.

[18] Le *Droit international*, par Charles Calvo.

* * *

Je ne puis terminer cet article sur l'État français du Québec et les États-Unis sans dire un mot des Franco-Américains Le souveraineté du Québec n'aurait sur eux aucun effet direct; mais il semble évident que si leurs compatriotes d'origine italienne, polonaise ou suisse se ressentent du prestige et de la gloire dont peut jouir dans le monde leur patrie d'origine, tout ce qui s'ajouterait à la grandeur du Canada français ne pourrait être que bienfaisant à nos frères de là-bas. Ils peuvent beaucoup, du reste, pour nous préparer de bonnes relations entre leur pays et le nôtre et nous ne l'ignorons point. Que les Franco-Américains aient cette assurance: nous nous appliquons à les comprendre toujours mieux, évitant de demeurer plus longtemps à leur égard dans l'erreur où la France est tombée elle-même à notre endroit. Nous ne les considérons plus comme des émigrés ayant toujours besoin de notre tutelle et de nos conseils. Ils sont maîtres de leurs destinées.Toujours il nous est agréable de recevoir les Franco-Américains dans le Québec et nous invitons tout spécialement leurs fils à faire ici des études utiles, comme la France invite elle-même tous les Français par le sang et la culture à recevoir chez elle les leçons de ses maîtres. Nous allons à eux pour les mieux connaître et pour être mieux connus d'eux, pour réaffirmer une vieille alliance morale au bénéfice de la civilisation française en Amérique.

Par le moyen de l'organisation économique, qui fit bien du Zollverein un levier politique, préparons l'accomplissement de cette prophétie de Louis Fréchette:

"La plante qui va naître étonnera le monde
'Car, ne l'oubliez pas, nous sommes en ce lieu
"Les instruments choisis du grand œuvre de Dieu."

Ce n'est pas assurément à l'état de colonie que nous accomplirons quelque chose de remarqué dans le monde, ni même en Amérique, où tous les pays possèdent la souveraineté, sauf le nôtre.

Anatole VANIER.

L'ÉTAT FRANÇAIS ET L'AMÉRIQUE LATINE

Dans la préface de son roman *Pour la patrie*, édité à Montréal en 1895, M. J.-P. Tardivel, ancien directeur de la *Vérité*, écrivait ces lignes:

"Dieu a planté dans le coeur de tout Canadien français patriote *une fleur d'espérance*. C'est l'aspiration vers l'établissement, sur les bords du Saint-Laurent, d'une Nouvelle-France dont la mission sera de continuer sur cette terre d'Amérique l'oeuvre de civilisation chrétienne que la vieille France a poursuivie avec tant de gloire pendant de si longs siècles."

Et l'auteur, tout plein de cette idée, ou plutôt de ce rêve, comme il le dit lui-même, nous donne dans un récit du XXème siècle, une tranche de vie politique canadienne. Les événements se passent en 1945. Le lien colonial vient d'être rompu et l'auteur imagine une lutte acharnée entre les tenants de trois différents projets de constitution politique dont la réussite voudra dire dans un cas, l'Union législative de toutes les provinces et, partant, l'anéantissement de l'élément catholique et français; dans le second, le maintien du *statu quo* c'est-à-dire de la fédération actuelle avec gouvernement central et administrations provinciales, et enfin, troisième alternative, la séparation du groupe français et catholique. "Pas d'Irlande, pas de Pologne en Amérique!" Voilà le cri de ralliement de ce dernier groupe.

On se l'imagine facilement, à la fin du livre le petit bouton de fleur d'espérance s'est épanoui et une

république s'est fondée dans l'Amérique du Nord, la République de la Nouvelle-France.

Ce livre, trop peu connu dans un pays où pourtant les romanciers sont rares, ne manque certes pas d'intérêt. Et le lecteur est libre de trouver exagérée l'influence que prête Tardivel aux loges maçonniques. Cet intérêt, semble-t-il, se double quand nous relisons ces pages écrites il y a vingt-cinq ans. C'est vraiment devant la croisée des chemins que nous place Tardivel, non pas tels qu'ils seront en 1945 ou 1950, mais comme ils se présenteront à nos descendants avant la fin de ce siècle. Il semble toutefois que les événements se précipitent. La Grande-Bretagne voit peu à peu les liens se desserrer qui retenaient les uns aux autres les dominions de son vaste empire. L'Egypte s'est donné un roi. L'Irlande, à peine baptisée du titre d'État libre, voit se déchirer entre eux ses fils héroïques, ivres de liberté et d'indépendance. L'Écosse réclame son autonomie. Les Hindous luttent à leur manière contre leurs maîtres européens. Dans notre immense territoire, les malentendus sans nombre, le plus souvent machinés par d'ignares importés, aiguillonnent l'amour-propre des diverses races qui y ont campé leurs destinées et accélèrent la fêlure du bloc fédératif de 1867.

La carte géographique du continent Nord-Américain ne comporte pas encore de frontières définitives et inamovibles. Les siècles, les années peut-être accompliront de ce côté de l'océan, le travail laborieux de la gestation de nouveaux peuples. Les groupements ethniques continueront de grossir et de se modifier en empruntant aux voisins qu'ils coudoient les qualités et les défauts qui caractérisent les nations d'Europe

dont ils sont les rejetons. Allemands, Français, Saxons, Italiens, Scandinaves, Irlandais voient aux États-Unis augmenter leurs effectifs. Certains États, certaines villes subissent leur influence immédiate. De même, au Canada, les groupes français hors du Québec se ressaisissent avec un entrain que rajeunissent les épreuves et témoignent d'une vitalité qui décourage chaque jour l'élan de ceux qui voulaient les absorber ou plutôt les enfermer dans le cadre étouffant de leurs ambitions étroites. "Blue-noses" de l'Est, Français de l'Acadie et de la vallée Laurentienne, Loyalistes d'Ontario et Américains de l'Ouest, dont la destinée a voulu qu'ils formassent la population canadienne, ont droit de rêver d'un épanouissement plus grand de leurs activités et d'aspirer même à jouer le rôle de seuls maîtres de la maison qu'ils habitent. Tardivel et les écrivains de l'*Action française* ont vu clair et juste, pensera le descendant qui les lira.

Mais, nous-mêmes, revenons un peu en arrière, et relisons ces lignes qu'écrivait en 1869, au gouverneur général, lord Monck, le ministre des finances du premier gouvernement qui suivit la Confédération, M. Alexander Galt:

"Pour moi la fédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord est un premier pas sur la route qui doit en définitive les conduire à la séparation d'avec la Grande-Bretagne. Le lien actuel sans aucun doute est un embarras pour l'Angleterre dans ses relations avec les États-Unis et une source de malaise pour le Dominion que laisserait sans protection une rupture possible entre les deux nations. Ce n'est pas la politique de la Grande-Bretagne, ni d'ail-

leurs le désir de la population de voir le Canada annexé aux États-Unis. C'est mon avis que le meilleur sinon le seul moyen de prévenir une telle éventualité, est d'enseigner au peuple canadien qu'il lui faut tendre à devenir une nation indépendante. Il faut rendre cette idée familière à tous les esprits: autrement tous deviendront convaincus que le lien qui nous unit à la Grande-Bretagne, une fois brisé, il n'y aura d'autre alternative que l'annexion."

Mais passons. Que cette unique opinion d'un anglo-canadien, l'un des pères de la Confédération, suffise à rassurer le lecteur timoré à la vue d'une perspective aussi audacieuse que celle de la création d'un État français dans l'Amérique du Nord. Ouvrons le roman de Tardivel au chapitre où l'auteur vient de décrire la rupture du lien colonial et demandons-nous sur quelles amitiés la jeune république pourrait compter parmi les nations d'Amérique. Et tout d'abord voici l'oncle Sam, notre plus proche voisin, qui devra sourire d'aise à la vue de sa doctrine Munroe renforcée d'un cran par le départ du drapeau britannique de ce coin de l'Amérique du Nord. Mais le bonhomme ne pourra s'empêcher de réfléchir quelque peu sur les ambitions du jeune voisin. Sans doute le connaît-il depuis longtemps ce pays québécois, qu'un fleuve sans pareil, véritable mer intérieure, rend accessible aux plus gros océaniques, créant ainsi une rude concurrence à ses ports de l'Atlantique; et ces forêts immenses, où depuis des années sous le couvert de compagnies dont les trois quarts sont sous sa main, il vient chercher tout le bois de pulpe qu'il ne trouve pas chez lui en assez grande quantité pour satisfaire la voracité de ses nombreux journaux;

et cette houille blanche dont la Providence fut si généreuse à l'égard des Canadiens du Québec, et dont il a accaparé les plus beaux réservoirs, à peu de frais et presque sans résistance de la part de l'opinion publique; et ces mines d'amiante et de nickel qui fournissent les quatre cinquièmes de la production mondiale et qu'il exploite à son profit depuis si longtemps sans s'attirer d'autres embarras qu'un léger coup de griffe de la part de quelques rêveurs, malcommodes sonneurs d'alarmes. Mais il le connaît bien ce pays du Québec, l'oncle Sam. Il l'a parcouru plus d'une fois en auto sur ses belles routes et à travers ses admirables paysages, surtout durant certaines années où chez lui sévissait un régime ultra sec. Souvent il a taquiné la truite et le saumon dans les lacs du nord et les rivières gaspésiennes qui formaient partie des territoires qu'un gouvernement apparemment trop poli pour les étrangers lui avait affermés, faute, bien souvent de preneurs canadiens.

Mais ce territoire-là, à dire vrai, c'est un peu à lui et la vallée du Richelieu devrait appartenir à l'oncle Sam. C'est en 1922 qu'il s'est offert à acheter la vallée du Richelieu, marchandise d'après lui aussi facile à négocier que la Lousiane au temps de Bonaparte. Par les nombreuses compagnies qui en exploitent les richesses forestières et minières et les forces hydrauliques, par les capitaux très considérables qu'il y a placés, il doit avoir son mot à dire dans les conseils de cette jeune nation. Mais au fait, pourquoi donc ne parlent-ils pas tous anglais ces gens-là? Est-ce que par hasard, s'écrierait-il, mes volumineux journaux, mes magazines, mon cinéma, mes modes, mes moeurs, mon or, ne leur ont pas encore donné

cette teinte Yankee si facilement assimilée par les autres peuples européens qui habitent maintenant chez moi, Allemands, Scandinaves, Italiens ou Irlandais ?

Et le bon géant, avec une population de 150 millions, avant la fin du siècle où nous vivons, qui a déjà connu dans la Louisiane les descendants de ces Français, frères de Lafayette, pour qui il a conservé un souvenir de reconnaissance ému, presque sans s'en apercevoir se sentira vite disposé à jouer le rôle du pot de fer auprès du pot de terre. Sera-ce chez lui, auprès de la population américaine, qui n'aura d'yeux que pour nos ressources naturelles encore inexploitées pour une bonne partie, que le groupe français trouvera aide et secours ? Sans doute, partagerons-nous avec les autres petites nations du continent américain, la protection bienveillante des États-Unis en cas d'attaque extérieure par quelque pays d'Europe ou d'Asie. Nos échanges commerciaux se continueront avec nos voisins du Sud, mais trouverons-nous chez eux la sympathie, l'amitié, la bienveillance, le secours même, dont les peuples ont besoin tout comme les individus, à quelque moment critique de leur existence ?

Ils le savent bien ceux des nôtres qui ont voyagé dans les États les plus rapprochés de nos frontières. Combien parmi les citoyens américains se doutent que près de trois millions de Canadiens vivent au nord de la ligne 45ème, Canadiens de langue française augmentant chaque année en population, en richesse et en développement économique ? Quelques touristes, peut-être, qui sont allés se construire de superbes camps à l'embouchure de nos rivières poisson-

neuses, près des réserves indiennes. Ils y trouvent, pour leurs excursions, des guides et des gardes-chasse ou des gardes-pêche au langage moitié français et moitié anglais, assaisonné de mots iroquois, et voilà tout édifiée la légende des Canadiens français, race bâtarde et arriérée, fils de ces coureurs des bois décrits par Fenimore Cooper.

Non, ce n'est pas auprès des Américains tels que nous les connaissons aujourd'hui, peuple composite et d'humeur par trop variable, que le jeune État français trouvera les points d'appui nécessaires à sa vie et à sa durée. Nous ne pouvons pas y échapper, nous devons subir la loi de la nature : c'est en Amérique que sont nos intérêts et c'est sur ce continent que nous devons les chercher ces points d'appui qui nous permettront de jouer avec plus d'ampleur et de confiance en nous-mêmes notre rôle de nation libre dans le concert des nations américaines.

Hissons-nous au-dessus de la clôture de notre enclos et jetons les yeux vers le Sud, par-delà les plaines de notre puissant voisin. Voyons ce que l'autre Amérique, celle du Sud, contient en réserve pour nous, d'amitiés et de sympathies.

Elles sont là, une vingtaine de républiques de toutes tailles mais toutes jeunes, depuis les minuscules États de Costa Rica, du Honduras et du Paraguay jusqu'aux grandes nations populeuses, riches, en pleine activité, qui ont nom Brésil et République Argentine. Une population d'environ 75 millions s'agite dans cet immense territoire, fouille les entrailles du sol pour en extraire les richesses qu'il recèle, en cultive la surface fertile, y fait paître d'innombrables troupeaux, grandit, voit ses forces croître rapidement, étend

chaque jour son influence et se prépare, nouveau monde latin, à contrebalancer le nouveau monde anglo-saxon.

Nouveau monde latin, disons-nous, en l'opposant presque aux Saxons ou descendants de Saxons qui forment pour une grosse part la population des États-Unis. Et c'est avec raison, car dans l'examen rapide que nous ferons des différents peuples qui habitent l'Amérique méridionale, nous verrons quelle large proportion de sang latin coule dans leurs veines.

"De toutes les parties du monde," vient d'écrire un ministre plénipotentiaire qui a connu ces pays pour y avoir séjourné durant de longues années, "l'Amérique du Sud est probablement celle qui est appelée à prendre au XXème siècle, le développement le plus brillant. Si le XIXème siècle a vu l'essor prodigieux de l'Amérique du Nord, le XXème siècle verra sans doute l'apothéose de l'Amérique du Sud, et par elle la revanche de la race latine dans le monde. L'Europe latine n'a jamais rien connu d'analogue au développement soudain de villes immenses et superbes comme Rio de Janeiro, Buenos-Aires et Montevideo."

Rapprochons le mot de sir Wilfrid Laurier: "Si le XIXème siècle a été le siècle des États-Unis, le XXème sera le siècle du Canada!" Ne craignons pas, nous, de Québec, de revendiquer les origines latines de notre naissance et préparons-nous à partager avec les nations sud-américaines la glorieuse destinée qui leur est prédite.

. . . . . .

Et tout de suite, faisons connaissance avec ces cousines de l'Amérique du Sud. Voici un tableau qui nous fera connaître leur rang d'importance

d'après le chiffre de la population et qui surprendra plus d'un lecteur. Il est tiré du *New World Atlas*, publié en 1921, par Collins & Son, N.-Y., et ne fait aucune mention des possessions françaises, hollandaises et danoises.

Pays	*Habitants*
Brésil	31,000,000
République Argentine	8,285,000
Colombie	5,475,000
Pérou	5,800,000
Chili	3,790,000
Venezuela	3,000,000
Bolivie	2,890,000
Haïti	2,500,000
Cuba	2,470,000
Guatémala	2,120,000
Équateur	2,000,000
Uruguay	1,380,000
Salvador	1,270,000
Paraguay	800,000
République Dominicaine	725,000
Nicaragua	600,000
Honduras	600,000
Costa Rica	430,000
Panama	427,000

À tout seigneur, tout honneur. Commençons par la République des États-Unis du Brésil, le plus important de ces États en population, comme nous venons de le voir, et en superficie, car elle couvre presque la moitié du continent aud-américain. Découvert ne

1504 par un marin français, Paulmier de Gonneville, qui en prit possession au nom de Louis XII et le baptisa "terre des Perroquets," le Brésil fut tour à tour possession portugaise, espagnole et portugaise encore, devint Empire en 1825 pour se constituer définitivement en République fédérative en 1889.

Catholiques pour la presque totalité, les Brésiliens parlent surtout la langue portugaise. Toutefois, l'italien, l'espagnol et le français y sont très répandus. C'est un pays qui a un passé et des traditions. Des hommes de race blanche l'habitent depuis plus de trois siècles. C'est aussi un pays de vieille culture. Durant de nombreuses années ses plus anciennes cités, sises sur les bords de l'Atlantique, tiraient leurs richesses et leur renommée du commerce du sucre. Les mines pendant ce temps s'ouvraient à l'intérieur pour ajouter encore aux ressources de leurs maîtres. Le Brésil, toutefois, à l'aurore du XXème siècle, peut être placé parmi les pays essentiellement agricoles, et M. Pierre Denis, dans son intéressant ouvrage, *Le Brésil au XXème siècle*, publié en 1909, au retour d'un long voyage dans le pays qu'il étudiait, déclare à plusieurs reprises avoir été frappé par le goût très prononcé de ses habitants pour la vie rurale. Contrairement à ce que nous trouvons au Canada et dans le Québec, les jeunes Brésiliens quittent volontiers la ville pour aller vivre à la "fazenda," quelque chose d'intermédiaire entre une famille et un royaume et que nous serions tentés de comparer aux anciennes seigneuries québécoises.

Et M. Pierre Denis ajoute que dans la solitude où il vit, loin des villes et des grands centres, le "fazendaire" ne reçoit que lentement les nouvelles du monde

et consacre ses loisirs à cultiver son intelligence. Il est volontiers philosophe et l'influence exercée par les théories d'Auguste Comte n'est pas près de disparaître des campagnes, si les villes montrent toutefois une tendance à y échapper. L'hospitalité brésilienne est sans égale en Amérique ou en Europe et "dépasse en cordialité tout ce que l'Européen le plus hospitalier peut imaginer".

Comme dans le Québec, les familles y sont nombreuses. Il n'y a rien d'extraordinaire à compter dix ou douze enfants; le respect des parents y est proverbial. Quant aux Italiens qui fournissent une quote-part considérable à la population brésilienne ils alimentèrent longtemps la main-d'oeuvre nécessaire à la culture du café. Comme au Canada, les immigrants de cette race ne se fixent pas au sol: ils se déplacent de ville en ville, de fazenda en fazenda; c'est le peuple nomade par excellence, du moins au Brésil. Ajoutons que l'immigration portugaise ne ralentit pas et vient chaque année concurrencer, pour un temps, dans les grandes villes, Rio de Janeiro et Saint-Paul, les immigrants d'autres nationalités chez qui se recrutent les commerçants de toutes sortes, grands brasseurs d'affaires acharnés à s'enrichir au plus vite, mais qui n'exercent aucune influence sur la vie nationale.

En résumé, le Brésil est un pays de culture étendue où l'exportation du sucre, du café et du caoutchouc constitue, avec l'élevage des bestiaux, le gros facteur économique.

Combien se doutent parmi nos gens du Québec que les galoches qu'ils chaussent pour se protéger contre l'humidité et le coryza sont fabriquées avec le caoutchouc du Brésil, et que le café qu'ils dégustent le

matin en lisant leur journal, vient fort probablement du même pays, sous une autre étiquette bien souvent ? Il nous souvient d'avoir entendu un excellent homme, qui par ailleurs se piquait de connaissances étendues, affirmer que les plus belles perles étaient celles du Brésil. Sans doute, avait-il encore dans l'oreille quelques refrains de l'opéra de David, *La perle du Brésil*! Et beaucoup, avouons-le, rendraient des points à ce personnage.

Traversons la frontière brésilienne et jetons un rapide coup d'oeil sur l'Argentine, le plus grand territoire de l'Amérique du Sud après le Brésil. C'est le pays des "pampas" ou immenses plaines herbeuses, découvert en 1509 par les Espagnols qui s'y établirent en donnant au pays nouveau le nom de Vice-Royauté de Buenos-Aires. Ce n'est qu'en 1854 que l'Argentine fut définitivement organisée en République fédérative.

"Toutes les variétés de sang latin, dit M. Albert Martinez dans l'*Argentine au XXème siècle*, ont contribué à former la nationalité argentine: l'Espagne et l'Italie lui ont fait les apports les plus considérables, et, de même, la France a fourni en son temps un certain appoint d'immigrants. L'Argentine s'est également assimilée une population de Basques, spécialement intéressante pour son aptitude au travail agricole et ses facultés d'adaptation à ce milieu nouveau. Enfin, les Anglo-Saxons sont aussi venus se joindre à l'élément latin et ont puissamment aidé à sa mise en valeur en faisant prévaloir dans ce pays leurs qualités d'initiative, leurs sens du progrès et leur énergie."

Buenos-Aires, la capitale, est la plus grande cité latine du monde après Paris, et l'on va même jusqu'à dire que la population est plus purement latine qu'en

France. La langue française y est en honneur, et le général Clément, chargé de mission, raconte dans une récente livraison de *France-Amérique-Latine* qu'on l'invita à faire une conférence en français et que d'ailleurs toute la haute société est française. Bien qu'elle ait pris plus de temps à se faire sentir, l'influence française n'a pas moins joué un rôle de premier ordre en Argentine. Plus de 130,000 français y ont émigré, et les capitaux qu'ils ont apportés ou qu'ils contrôlent se chiffrent à plus de quatre milliards de francs, placés principalement dans les chemins de fer et les élévateurs à grains.

Pays aux ressources agricoles énormes, la République Argentine depuis 1880 exporte son blé et son maïs en Europe, nourrit des millions de chevaux et de bêtes à cornes, se place au second rang des pays producteurs de laine et expédie en Europe et aux États-Unis l'excédent de sa fabrication de sucre. De toutes les industries qui y sont implantées, la première sans conteste est celle des frigorifiques qui lui permet de conserver les viandes par la congélation et d'alimenter son commerce d'exportation. Quant aux richesses minières, or, argent, galène, plomb, antimoine, zinc et fer, elles ne font que commencer à apporter leur appoint, qu'une exploitation plus méthodique mettra davantage en vedette.

La Colombie, avec ses cinq millions d'habitants, presque tous catholiques, a gardé des traces profondes de ses origines espagnoles. Tous les genres de culture réussissent dans son sol fertile: tabac, café, canne à sucre, vanille et le fameux quinquina. Ses forêts immenses ont à peine été entamées et ses montagnes cachent dans leur sein, des mines de tous les métaux.

Pays minier également, le Pérou des Incas, dont le nom seul est synonyme de richesse et de puissance, mais aussi pays catholique et latin où la langue espagnole est officielle. Au Chili, unique pays producteur de salpêtre et second dans la production du cuivre, le catholicisme est religion d'État et l'Espagnol langue officielle là aussi. Tout le commerce de gros dans sa capitale, Valparaiso, était, il y a vingt-cinq ans aux mains des Français, qui aujourd'hui doivent lutter contre la concurrence des Anglais et des Allemands, plus scientifiquement préparés à la lutte commerciale. Le Venezuela, mieux connu pour ses révolutions épidémiques et les tyrannies de Castro que pour l'exportation de ses produits; la Bolivie, dont le sous-sol contient d'inépuisables minerais d'or, d'argent et d'étain, et dont on a dit que c'était le pays des ressources éternelles; Haïti, dont la langue officielle est le français; Cuba, la perle des Antilles, dont le sol, un des plus féconds de la terre a enrichi par ses tabacs et ses sucres, plusieurs générations de planteurs; le Guatémala, pays des redoutables tremblements de terre; l'Équateur, patrie du croyant Garcia Moreno; tous ces jeunes États ont gardé profonde l'empreinte latine des ancêtres espagnols, tous professent pour la langue française et la religion catholique une sympathie et un attachement que les années n'effaceront jamais.

"L'Uruguay est le fils spirituel de la France," déclarait le 20 septembre 1921, le président de la République en recevant officiellement le général Mangin. "Vos savants, vos écrivains, vos artistes, vos historiens ont donné à l'esprit de notre peuple, la sève dont il se nourrit. Notre sol même a été fécon-

dé par le sang français généreusement versé pour cette patrie nouvelle avec un héroïque désintéressement."

À Panama, en 1919, les fêtes du 14 juillet, organisées par le comité France-Amérique durèrent deux jours et dépassèrent en éclat et en solennité la grande fête nationale. Le séjour des Français , premiers ouvriers du canal fameux, a laissé des traces profondes.

Mais il faut abréger. Tous ces peuples de l'Amérique du Sud entretiennent pour la France une sympathie remarquable. La mission dirigée en 1921 par le général Mangin a soulevé partout sur son passage une grande vague de sympathie, non pas seulement une vague de surface, mais une vague de fond. Pour ces latins, la France est un modèle. Ils s'imprègnent de sa civilisation; dans les arts et dans les lettres, dans la politique et dans les lois, c'est aux maîtres français qu'ils s'adressent, et pour employer l'expression d'un chroniqueur, "ils cherchent à s'assimiler le génie français pour le faire revivre en terre américaine".

Ce sont bien des cousins que nous avons là en Amérique du Sud, cousins par le sang, par la race, par la mentalité, mais cousins inconnus et qui nous le rendent bien. Sans doute la distance qui nous sépare n'est pas un mince obstacle. C'est beaucoup plus que la traversée de l'Atlantique. Mais par contre, songeons un instant aux multiples avantages qui naîtraient pour nous, Français du Canada, de relations plus étroites avec ces descendants d'Espagnols et de Portugais qui ont conservé jusqu'à nos jours un tel attachement pour le génie français, attachement réfléchi, tenace et persistant, que la mauvaise fortune ne saurait atténuer, comme on l'a vu durant la dernière guerre alors que la victoire semblait déserter les aigles françaises.

Les plus importantes de ces républiques, comme le Brésil et l'Argentine, connaissent quelque peu le Canada par les capitaux que certains de nos compatriotes, de langue anglaise surtout, y ont exportés pour les placer dans les chemins de fer. Les raffineurs de chez nous font affaires avec les planteurs de Cuba, et plusieurs ont goûté l'an dernier l'amertume d'un "crash" dans les sucres. Depuis que le gouvernement canadien a bâti sa flotte de commerce, le pavillon de nos navires flotte au vent dans les ports de Rio de Janeiro, de Buenos-Aires et de Montevideo. Nos échanges commerciaux augmentent parce que nos moyens de transport direct deviennent plus faciles. Les exportations de nos brasseries vers l'Amérique du Sud atteignent, dit-on, un chiffre fort respectable. Certaines de nos banques à capital anglais, bien entendu, y ont ouvert des succursales dont l'importance s'accroît de façon phénoménale. Mais nous, Français du Canada, nous donnons-nous seulement la peine de faire savoir à ces peuples si enthousiastes de tout ce qui est français, que nous existons, que nous sommes plus de quatre millions dans l'Amérique du Nord, en comptant nos compatriotes émigrés aux États-Unis? Que nous parlons français, que nous sommes des latins comme eux, que nous sommes catholiques comme eux? N'y aurait-il pas intérêt à leur dire que notre sol à nous aussi est riche en matières premières dont ils ont besoin et que des échanges commerciaux plus fréquents entretiendraient et les affaires et l'amitié?

Tout l'Est du Canada, cadre futur de l'État français, a gardé pour la culture du sol ses meilleures énergies, sans négliger pour cela le côté industriel de

sa vie économique. Depuis une vingtaine d'années de multiples industries se sont développées chez nous. Et certain ministre de notre province répétait tout récemment que le Québec devrait viser à devenir province industrielle autant qu'agricole. Nos relations avec les Républiques de l'Amérique du Sud y gagneraient du coup, car ces pays, prenons-en note, sont de gros importateurs de produits manufacturés.

Comment y arriver? Les moyens à prendre sont connus; répétons-les au risque d'ennuyer. Nous avons des chambres de commerce, faisons-les travailler. Qu'elles ne se contentent pas de publier dans leurs bulletins mensuels ou annuels des listes d'agents importateurs ou exportateurs. Qu'elles mettent le public en général et surtout les commerçants qu'elles atteignent, au courant des possibilités en réserve pour la jeunesse qui grandit. Nos nombreux collèges pourraient avantageusement familiariser leurs élèves avec la géographie et l'histoire de ces peuples. Nos écoles de hautes études commerciales pourraient ensuite spécialiser quelques-uns de leurs meilleurs étudiants, que notre gouvernement provincial, continuant une politique récemment inaugurée, enverrait ensuite au Brésil ou en Argentine tout comme il en envoie d'autres à Londres ou à Paris. Utilisons une publicité de bon aloi. Prenons aux Anglais et aux Allemands ce qu'ils ont de bon. Servons-nous des nôtres pour la vente de nos produits. Des conférenciers bien outillés et surtout bien choisis seraient les bienvenus dans ces pays latins, où la langue française est en honneur et vaut à elle seule dix lettres d'introduction.

Les Anglais ont ouvert des comptoirs dans toutes les contrées du monde grâce à leur marine marchande

Pourquoi les Français du Canada, dont un bon nombre compte parmi leurs ancêtres des gens de mer et de hardis navigateurs venus avec Champlain, Marquette, La Salle et La Vérandrye, et qui s'enorgueillissent encore des prouesses d'un LeMoyne d'Iberville dans la baie d'Hudson, pourquoi ne prendraient-ils pas leur part du commerce maritime du pays ? Des navires canadiens à noms français, avec équipage de langue française, seraient la plus belle réclame des industriels de chez nous.

Le même problème s'était présenté au vaillant peuple de Belgique, petit par le territoire et la population, mais toujours à l'avant-garde dans les questions commerciales et industrielles, comme sur les champs de bataille. C'était avant 1914. A l'usage des élèves de ses écoles commerciales, il avait frété un joli navire au nom symbolique l'*Avenir*. A bord de ce vaisseau-école, les étudiants allaient terminer leurs études économiques. Ils meublaient leurs cerveaux d'une saine théorie, et en même temps, au cours d'une belle croisière, recevaient une leçon pratique qui les familiarisait avec les pays lointains. Cela valait bien un train-exposition.

Ce que les Belges faisaient avant la guerre, pourquoi ne pas le tenter chez nous ? Par le Saint-Laurent, nous avons accès aux grands lacs et à l'Atlantique. Les plus beaux ports de mer sont chez nous. Notre jeunesse, facilement enthousiaste, verrait s'ouvrir un nouveau débouché pour son activité. Les assises de l'État futur n'en seraient que plus solides. Mais cette politique de relations amicales et d'expansion économique ne sera adoptée que par cet État français.

À lui seul apparaîtront urgentes les raisons de trouver en Amérique latine ses alliés naturels.

Le rêve de Tardivel sera alors devenu vivante réalité.

Émile BRUCHÉSI.

ET NOS FRÈRES DE LA DISPERSION?

L'OBJECTION

I

Qu'un État catholique et français puisse, au cours du siècle qui s'annonce, prendre place dans la vallée du Saint-Laurent, voilà qui n'est plus, au sentiment de plusieurs, une pure utopie, mais un idéal digne d'ambition, un espoir solidement fondé. Et que la vocation surnaturelle de la race française en Amérique acquière de ce chef son plein épanouissement; que l'indépendance politique rêvée mette notre nationalité dans le rôle auguste auquel la dispose comme de longue haleine l'éternelle Providence; qu'elle devienne ainsi le flambeau d'une civilisation idéaliste et généreuse dans le grand tout que fusionne l'avenir américain; qu'elle soit en un mot, au milieu de la Babylone en formation, l'Israël des temps nouveaux, la France d'Amérique, la nation-lumière et la nation apôtre: c'est une divine faveur qu'il y a lieu de demander et dont il est sage de nous rendre dignes par la réflexion et par le courage qui font les peuples grands.

Or, à cette fin, il faut que le nôtre garde son âme, qu'il la soustraie aux contacts dissolvants, qu'il s'échappe des compressions qui pourraient l'étouffer, qu'il pare les coups qui voudraient l'entamer.

Sans quoi, un État français futur n'aurait pas sa raison d'être dans ce nouveau monde septentrional; bien plus, il ne pourrait s'assurer ni la force intime

qui engendre l'héroïsme et les victoires dont il a besoin, ni les secours extraordinaires que le Très-Haut accorde à ceux, individus ou peuples, qui rêvent beau pour sa gloire et risquent tout pour la lui procurer.

Telles sont, il me semble, les conclusions substantielles auxquelles nous a fait aboutir l'enquête poursuivie sur notre avenir politique par l'*Action française*, depuis sa livraison de janvier.

* * *

Le dirais-je ? Je sais pertinemment que de ce magistral programme d'orientation politique proposée à la race française du Canada, d'aucuns se sont, et non sans des motifs considérables, profondément émus. Le coup de clairon avertisseur et électrisant qui a pu fouetter d'enthousiasme et d'espoir le sang vif des fils du Québec, aura résonné avec des accents d'une mélancolie inquiète en plus d'une âme, chez nos frères de la dispersion, — et de celles qui sont restées elles-mêmes, c'est-à-dire en communion avec nous, de celles qui réfléchissent, qui scrutent l'avenir, qui veulent leur part de gloire chrétienne et d'épopée française.

Or, ils sont nombreux ces rejetons que nous sommes allés planter partout, au hasard de notre fécondité et de notre esprit d'aventure, en vertu d'un idéal plus généreux que réfléchi, par nécessité parfois, mais aussi en raison d'un patriotisme un peu court et par trop bohème. Ils sont allés aux États-Unis, depuis l'est jusqu'à l'ouest et même au midi, généralement à contre-coeur, malgré les avis de nos chefs et de nos

voyants. Ils sont allés vers l'ouest canadien à l'appel de voix autorisées, graves, pressantes, qui ne pouvaient tant prévoir, auxquelles il pouvait seoir de se prêter à un optimisme que nous ne pouvons plus décemment affecter. Ces hommes n'entendaient point comme nous les bruits sourds et lointains, préludes de la débâcle plus ou moins prochaine de tel grand empire ostentateur, non plus que les craquements significatifs d'une fédération à laquelle il serait franchement osé de prédire un avenir séculaire; ils n'avaient point vu les migrations européennes envahir la place en un jour et s'y installer sans se gêner et pour longtemps, avec un idéal et des intérêts exotiques, migrations sollicitées du reste par des politiciens qui n'avaient rien des bâtisseurs de peuples.

* * *

Leur inquiétude d'aujourd'hui, à ceux-là des nôtres, il faut le reconnaître, a de quoi faire songer.

— Et nous ? disent-ils.

S'il est vrai que,[1] pour garder notre âme, notre âme apostolique, exemplaire et cause suprême de la civilisation que par vocation nous devons faire lever au sein de l'Amérique du nord, il nous faille échapper à tout contact fatal d'un esprit étranger, à toute compression mortelle d'une civilisation égoïste et mercantile, comment le pourrons-nous si vous nous abandonnez ?

Pour réaliser un idéal que nous partageons avec vous, prendrez-vous la hache et trancherez-vous du

[1] *L'Action française*, janvier 1922, p. 117.

tronc les rameaux nés de votre sève, de votre esprit, les rameaux que vous avez poussés ? Faudrait-il que nous étouffions de votre propre fait, pour vous laisser en paix ruminer l'espoir problématique d'une indépendance lourde à porter, qui risquera bien plus d'être une simple substitution d'allégeance et de servitude ? Pendant que se préparera votre enlisement dans les sables de la grande démocratie voisine, faudra-t-il que nous soyons submergés dans l'Ouest par la vague montante de l'océan étranger, tel un îlot qui a perdu contact avec le continent ?

* * *

Ainsi parleront à peu près ces Français de notre *diaspora*. Et ainsi penseront-ils tous, je le crains.

Au fait, pourrions-nous dans la tourmente qui s'annonce, préparer de la sorte notre sauvetage, d'un œil sec, d'un cœur sans émoi, avant même, comme l'on dit en famille, que d'avoir vu *aux enfants* ? Est-ce tout pour une mère, au moment du naufrage, de saisir la planche qui s'amène ou de monter dans une barque qui invite, alors que sur des épaves incertaines ou qu'isolés sur des récifs arides et encerclés d'abîmes, les plus jeunes tendent leurs bras et font éclater leurs appels ?

Au total, ne considérerions-nous pas trop à la légère dans cette enquête sur notre avenir politique, le cas de nos frères des avant-postes, eux qui ont eu l'heur de succéder à nos grands ancêtres, les éclaireurs, les avant-courriers, les découvreurs, les civilisateurs: des Français qui goûtaient les horizons larges, qui avaient le regard audacieux et aigu, l'idéal ambitieux,

qui nous ont taillé une nouvelle France plus grande que l'Europe, parce qu'ils aimaient à tailler grand dans la terre comme dans l'étoffe du pays ?

Ces liens coloniaux et fédératifs qu'au sens de notre loyauté nous ne jugeons pas imbrisables, les rompre n'amènerait-il pas des brisures saignantes, trop cruelles à la famille française au Canada, trop funestes à notre permanence et à notre mission communes ?

* * *

Soyons exacts. Un commencement de réponse à été fait à ces scrupules de notre conscience nationale aussi bien qu'aux alarmes de nos frères d'outre-État. Il nous suffira d'en prolonger les perspectives, d'en analyser les éléments.

"Notre attitude n'implique aucun abandon," disait l'article-programme.[2] "Nous ne courons au-devant d'aucune séparation; nous n'accepterons que celles-là seules que nous imposeront la nécessité et les hasards de l'histoire, et contre lesquelles par conséquent ni les uns ni les autres ne pourrions quelque chose.

"D'ailleurs, qui dit séparation ne dit pas nécessairement frontières fermées ni surtout hostiles. Et ce sera notre devoir autant que notre intérêt de regarder pendant longtemps, du côté de nos associés d'hier où continueront de nous retenir de si puissantes attaches.

"Nos compatriotes savent, au surplus, que notre loyale amitié pour eux, que notre volonté ardente de coopérer à leur vie, ne sont aucunement conditionnées

[2] L'*Action française*, janvier 1922,

par les liens politiques actuels. Ces sentiments procèdent d'une solidarité plus spontanée, d'une fraternité plus profonde. Ils savent qu'elles-mêmes, cette solidarité et cette fraternité, ne pourront que s'accroître avec la personnalité nationale du Québec."

Dans un enchaînement nécessaire et complet, quatre parts de réponse sont par là insinuées à propos des griefs formulés ci-dessus contre le grand dessein d'avenir qui hante présentement nos maîtres de patriotisme et de dignité nationale, ceux qui, aux yeux de toute la race, tiennent haut le flambeau de l'idéal.

1. De gré ou de force, le tronçonnement du Canada s'en vient; nous n'aurons pas à l'opérer; nous avons plutôt à le prévoir, à en prédisposer les cassures: et l'on serait mal venu, voire injuste, de nous en incriminer.

2. Au reste, la séparation d'ordre politique qui pourrait en résulter pour divers groupes franco-canadiens, ne détruirait ni notre *devoir* ni notre *intérêt*, ni les *sentiments* ni l'*idéal* qui nous poussent présentement à maintenir et à fortifier nos attaches ethniques avec tous les centres français d'Amérique, avec ceux-là surtout qui sont le plus liés à nous et le plus homogènes, le plus désireux de rester ce que nous sommes dans les desseins de l'histoire.

3. Il serait difficile en outre de le contester, le brisement des cadres actuels ne saurait guère diminuer la puissance de nos secours à nos compatriotes d'outre-frontières. Car, sans littérature et sans emphase, au regard du demi-siècle qui vient de s'achever, qu'ont-ils été sous le régime fédératif, ces compatriotes, sinon entravés, affaiblis, annihilés avec des textes de lois hypocrites, perfidement retournés contre eux chaque

fois que, dans leurs plus justes réclamations, ils les ont invoqués ?

4. Tout au contraire enfin, un État français fort, pratiquement homogène, totalement libre dans ses mouvements, formerait la plus sûre garantie de survie et d'intégrité pour l'âme des nôtres des avant-postes, couverts qu'ils seraient en quelque sorte par le feu d'une puissante civilisation catholique et française, laquelle tiendrait en respect puis en échec les forces toujours éphémères des civilisations ambitieuses mais divergentes et matérialistes, qui montent et qui nous avoisinent.

Voilà comme, au point de vue même des groupes français restés à l'extérieur, un État français réduit à de plus modestes mais à de sages proportions, demeurerait encore par sa transcendance, le meilleur moyen de servir les intérêts universels et supérieurs de toute la race.

Essayons d'en appuyer la démonstration.

II

LA RÉPONSE

Nous ne courons au-devant d'aucune séparation. Nous la regardons venir; car elle nous vient. Elle se pressent; on l'entrevoit, à des indices, à des signes même sans équivoque. Il faut bien y songer.

Rappelons brièvement ces symptômes révélateurs. Ne mentionnons que pour mémoire la rupture d'équilibre qui s'accomplit présentement dans le monde au détriment de l'Europe, et dont nous aurons fatalement

à subir les contre-coups.[3] Nous avons d'autant lieu de redouter ces commotions européennes que c'est l'Angleterre, superbe et toujours avide, mais à qui le ciel paraît verser le vin du vertige, qui est exposée aux plus funestes branle-bas. Entre temps, les Dominions, le nôtre aussi, quoique moins ouvertement, suivent lentement, par la force même des principes, leur évolution constante sur la trajectoire du *self-government*.[4] Ce séparatisme, ajouté aux fissures de plus en plus profondes de l'Empire, n'est pas pour en garantir l'indubitable pérennité.[5] "Le Canada marche à l'indépendance totale," jugeait à son tour en France le maréchal Fayolle l'an passé.[6] Le temps s'éloigne, si tant est qu'il ait existé, où nos seules obligations envers la métropole eussent consisté à boire à la santé de la reine.[7] Le loyalisme nous coûte maintenant des subsides, des dreadnoughts, de la chair à canon, ce qui atténue la serviabilité.

Or quand le lien des nations impériales se dénouera, si le Canada veut être une vraie nation, il ne demeurera sûrement pas *un* seul Canada. Car à part les forces qui rompront nos attaches à l'Empire, il en est d'autres qui préparent la solution des liens fédéraux. Les États-Unis ont 110 millions d'habitants. Le Canada, au total, en a 7 ou 8. L'histoire autant que la

---

[3] Ces observations ont été développées dans dans l'article précité de l'*Action française* et aussi dans celui de M. Durand, ib. février 1922.

[4] Voir le bref et solide aperçu qu'en a donné M. L.-P. Desrosiers dans le *Devoir*, 6 mars 1922.

[5] Cf. le malaise de l'Empire britannique, dans le *Correspondant*, 10 et 25 avril 1922.

[6] *Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1921; article résumé dans *l'Ami du Clergé*, 19 janvier 1922.

[7] *Revue trimestrielle canadienne*, déc. 1921, p. 373.

psychologie que nous avons de nos voisins n'autorise point à croire qu'ils n'aient parfois les désirs d'Achab pour la vigne de Naboth. Que si, en pays canadien, des provinces entières sont déjà toutes américanisées, non seulement par la langue commune, mais par les idées, les sentiments et les goûts; par les intérêts, les affaires, les amusements; par les sectes, l'école, le théâtre, les magazines et les journaux quotidiens; par une égale licence dans la vie morale, indifférentisme religieux, divorce, malthusianisme, féminisme, démocratie libertaire, égalitarisme social; par un semblable matérialisme dans les idéaux, par un paganisme aussi éhonté dans la jouissance; bref, par une mentalité de même acabit, et une civilisation aussi bornée dans ses horizons; et si en quatre années, de 1910 à 1914, il serait passé, dans l'Ouest canadien, plus d'un million et demi de sujets américains,[8] est-il possible de prétendre qu'à l'heure du débat, ces provinces ne consentiraient point au grand honneur de se faire annexer? que d'ores et déjà, malgré une superficielle couche de britannisme, elle ne hâtent plus ou moins consciemment cet impérialisme permuté?

Quelque chose résistera-t-il dans le temps aux convoitises de l'ogre voisin? Oui. Telle province, où une civilisation faite de catholicisme et d'idéalisme gallo-latin, aura cultivé des répugnances à l'alliance nouvelle. L'élément qui aura peur pour des droits supérieurs à ceux de la finance et du plaisir, pour lesquels il croit que mieux vaut mourir que forligner, cet élément seul fera face au colosse qui viendra parlementer. Et l'on voit bien que le Canada français n'aura

[8] Article de M. Émile Bruchési, dans l'*Action française*, 1er, sept. 1920: *Si la Confédération disparaissait.*

point alors le choix de rester ou de ne rester pas uni au bloc du Dominion, pour peu qu'il veuille être fidèle à son idéal et ne point dévier des voies providentielles que ses origines lui ont tracées.

* * *

Plaise à Dieu que la résiliation du pacte fédéral précède plutôt le marchandage politique au sujet du Canada qu'entreprendront dans leurs conseils les maîtres du monde! Le morceau français risquera moins de suivre comme un simple accessoire. Mais se pourrait-il donc que la désintégration du Dominion se fasse en marge des forces américanisantes? On peut sans témérité, quoique d'autres esprits restent encore hésitants,[9] opiner dans le sens de l'affirmative, sans qu'il y ait lieu de mettre la main à ce que telles prévisions passent à la réalité. Il suffit de sonder le Dominion pour y découvrir, hors de notre fait, les prodromes d'une dissolution avancée.

Entre l'Est et l'Ouest, il y a la *distance ennemie.*[10] En vain a-t-on espéré effacer cet éloignement qui donne à notre pays l'étendue d'un empire, par la construction d'interminables et coûteux chemins de fer. Le pays y aurait trouvé la banqueroute, à moins que les provinces qui n'ont point à s'en servir ne paient pour celles qui en ont l'usage; ce qui n'est guère une répartition propre à cimenter l'unité. Du reste, les divisions naturelles, en un territoire qui est, comme on

---

[9] Cf. Le *Canada français*, article de M. le chanoine Chartier, dans la *Revue trimestrielle*, déc. 1921.

[10] M. Léo-Paul Desrosiers, dans le *Devoir*, 4 février et 6 mars 1922.

a dit, une *absurdité géographique*, partagent nettement les intérêts, imposant le libre-échange là-bas, réclamant la protection tarifaire ici. Je sais bien que la *géographie humaine*[11] ne prend pas fatalement ses mesures sur les fleuves ni sur les montagnes, et que les frontières politiques qui demeurent sont plutôt celles de l'esprit national que les tracés de l'arpentage. Mais c'est par une solidarité étroite d'intérêts et d'esprit commun que les fossés géographiques peuvent être comblés. Dans l'espèce, c'est ce qui fait précisément le plus défaut.

La diversité des intérêts est patente. Les divergences d'âme sont plus profondes encore.

Ni la langue, ni les traditions sociales , ni les aspirations religieuses, ni les habitudes d'esprit, ni la formation morale, ni les institutions publiques, ni les lois civiles, n'ont la moindre convergence. Elles ne pourraient se lier intimement que si notre personnalité catholique et française offrait sa complète abdication. Ce ne sont point ces milliers d'immigrants venus de partout, facteurs de socialisme et de révolution, et dont on veut *criminellement*[12] peupler l'Ouest, qui resserreront les attaches interprovinciales. Leur inassimilation à un idéal effectivement canadien fera longtemps languir encore chez eux le civisme généreux et fidèle qu'il leur faudrait à telle fin. Et quand l'orangisme montrera-t-il plus haut que lui-même jusqu'à nous juger équitablement ? Quand

---

[11] La *Géographie humaine* par Jean Brunhes; la *Géographie de l'histoire* par Brunhes et Vallaux; cf. le *Correspondant*, 25 déc. 1921.

[12] Le mot, on le sait, est de l'ancien ministre sir Clifford Sifton: *A crime against Canada*, cf. le *Devoir*, 26 avril 1922.

fournira-t-il à l'organisme du pays autre chose que fiel et amertume ?

Quand le cerveau anglais concevra-t-il l'idée d'un pays effectivement bilingue, avec le respect mutuel de deux races dont l'une ne soit ni mâtinée ni domestiquée au profit de la première ? Ajoutons à cela le fanatisme religieux propre à toute dissidence en matière de croyance; l'étroitesse particulière d'une population qui n'a point de lumière, que ne relie à la tradition des grands siècles ni la foi, ni l'éducation, ni la philosophie purement humaine; dont la science est une mécanique, la logique la force du nombre, et dont l'unique étalon pour évaluer toute chose reste toujours le chiffre du dollar et le poids du lingot. Pouvons-nous oublier des habitudes toutes faites de chauvinisme sectaire, et du vitriol en réserve pour les jets périodiques contre la *French domination*, *the priest-ridden Province*, et le *roman-popism* ? Pouvons-nous ne point faire état des effervescences de la passion politique, qui mettent en ébullition, à chaque renouvellement des mandats populaires, les ambitions des partis en lutte dont l'acharnement n'a d'égal que le fanatisme qu'ils savent déchaîner dans toute la presse organisée, et qui heurtent jusqu'à les fracasser les unes contre les autres des Provinces en bloc ? Jugez si le *Clash* peut se renouveler longtemps encore, sans que le pot de fer finisse par briser le pot de terre.

On peut rêver de jeter un pont sur l'abîme qui sépare les deux races, *Bridging the Chasm*; c'est une mécanique nouvelle; qui devra l'inventer ? A tout prendre, le voudrions-nous par politique ou par

intérêt, de plus en plus nous n'aurons que faire de consolider pour notre part l'édifice de la Confédération. Une nation est un organisme moral; c'est le fruit de la nature; la mathématique n'y peut rien. Aussi Joseph de Maistre a-t-il pu se moquer d'une assemblée d'hommes se mettant en frais de faire une nation. Toute fédération est précaire par son essence même. A combien plus forte raison quand des forces sourdes mais grandissantes travaillent à son écartèlement.

Nous pourrions bien taire ces appréhensions propres à rendre soucieux. Mais nos partenaires le font-ils? "Une suggestion opportune, écrivait un Westerner il y a peu, dans le *Regina leader*, reproduit par la *Gazette*[13] de Montréal, c'est que quand les provinces de la prairie seront compactement groupées dans leurs parlements provinciaux, sous le drapeau progressiste, les dites provinces dont les besoins et les progrès sont diamétralement en opposition avec ceux des provinces de l'Est, fassent d'elles-mêmes les démarches pour s'assurer leur complète indépendance; on pourrait difficilement s'opposer à leur réclamation, si ces provinces faisaient bloc. Et cela ouvrirait ensuite la voie à des traités réciproques avec les États-Unis."

Ainsi le Canada aura son hégémonie politique. Par voie de conséquence à peu près irréfragable, il en résultera, si elle ne précède, la dissociation de ses parties composantes. A supposer que nous y tendions nous-mêmes, elle ne sera sûrement pas le résultat exclusif de nos agissements. Nous en serons plu-

[13] 16 janvier 1922; cf. le *Semeur*, février 1922, p. 166.

tôt les témoins. Nos compatriotes de l'Ouest peuvent redouter ce dénouement; ils en souffriront peut-être, au point de vue national, particulièrement. Les uns et les autres nous aurions tort de n'y point réfléchir comme des hommes et de n'en point parler apertement. C'est désormais, pour un avenir plus ou moins lointain, une fatalité.

Présentement, il n'importe pas de chercher à déterminer lesquels d'entre les nôtres seront forcés par les événements futurs à rester hors des frontières du Québec libéré et agrandi. D'abord, il y aura la part des contingences imprévisibles. Mais il y aura aussi le jeu des forces mises librement en marche que d'autres auront à préciser. Les groupes franco-canadiens dispersés par exemple dans la grande prairie qui forme le bassin intérieur du continent nord-ouest canadien, seront inévitablement les plus exposés à cette distraction d'avec la province-mère. A qui la faute? A l'histoire sans doute, qui travaille parfois en marge de la sagesse humaine et des préférences du sentiment. Mais la Providence ourdit quand même sa trame toujours mystérieuse et dont on peut découvrir plus tard le plan magnifique dans la suite et dans la chute des empires. Nos voeux, nos espoirs, et le plus cordialement, souhaitent au Québec d'aujourd'hui de retenir demain tous ses rejetons; il ne faut point néanmoins se bercer d'espoirs chimériques, que contredisent les symptômes analysés précédemment. Quand l'immense squelette canadien se désossera, la *Puissance* du Canada français de toute nécessité devra borner ses ambitions territoriales conformément aux indications géographiques et surtout aux facteurs ethniques capables d'unité;

sans quoi le futur État ne serait point stable; il ne saurait subsister. Disons simplement qu'il ne saurait entrer dans un concept qui ne fût pas un être de raison.

Est-ce à dire cependant que nous nous résignerons à abandonner sans plus les nôtres, par exemple d'outre-Ontario? Nullement.

* * *

Quatre éléments, on l'a déjà exposé, forment une nationalité particulière: l'*origine*, la *langue*, le *territoire*, la *forme de gouvernement*.[14] Ces éléments sont d'inégale importance; les deux premiers sont l'âme, les deux autres le corps plutôt d'une nation. Autant l'esprit dépasse la matière, autant faut-il que l'unité d'origine et la communauté de langue l'emportent sur celles de la territorialité et la forme politique. Une famille est plutôt faite des liens du sang que des rapports de commensalité.

Or, s'il y a un devoir de charité individuelle, il y a aussi un devoir de charité nationale; et si l'ordre de la charité est mesuré par celui de l'union des cœurs, sans oublier celui des besoins, il va sans dire que la cessation de l'unité politique et la division des territoires n'éteignent point les prescriptions du devoir national, parce qu'ils n'en détruisent point au total les fondements. Ils en laissent subsister la meilleure part, les liens formels, les liens d'âme, ceux par lesquels le tempérament moral foncier reste identique, la communauté d'idéal demeure, les esprits et les cœurs se

[14] Taparelli, *Droit naturel;* cf. articles de l'abbé Robert, et de l'abbé Perrier.

façonnent de la même manière sous l'influence des vocables familiers qui portent dans leurs ailes les mêmes pensées supérieures et les mêmes visées souveraines. Par où l'on voit que, séparés par des frontières juridiques, les liens du sang ne seraient point tranchés entre nous, mais continueraient de nous imposer les obligations d'une effective fraternité.

Jugerait-on que ce devoir ne susciterait chez nous que de platoniques sympathies et des dévouements à courte échéance ? Ce serait oublier des faits récents qui nous ont révélé aux uns et aux autres de quels actes notre fraternité nationale, malgré ses imperfections, nous rend capables. La question ontarienne, Green Valley, Gravelbourg, pour ne prononcer que quelques noms, en sont une éloquente démonstration. En plus, que l'on veuille bien l'observer: ces générosités n'ont point jailli de l'unité fédérale mais d'un patriotisme plus conscient de ses devoirs et mieux averti. C'est notre avis que l'indépendance qui nous donnerait une patrie plus à nous développerait par le fait même un civisme plus entreprenant et de plus large envergure.

* * *

L'intérêt du reste confirmerait aussi les injonctions du devoir.

État français, né des évolutions du temps, nous n'aurions pas, il faut le présumer, la puérilité de viser à l'isolement et à l'insularisme. Les frontières ne suppriment point le voisinage. Bouder nos voisins, anciens associés devenus nos compétiteurs, serait du coup notre ruine. Il faudrait transiger. Notre

politique, notre commerce, notre vie sociale ne pourraient en aucune façon faire abstraction des leurs; car la solution de nos gouvernements ne dissiperait point du même coup des problèmes communs, nés de nécessités et de dangers pareils. Nous aurions besoin des eaux de leurs lacs, comme eux de celles de nos fleuves. Nos chemins de fer finiraient chez eux, les leurs chez nous. Que tout cela nous obligeât à des relations permanentes, aussi étroites, bien que plus indépendantes qu'à cette heure, nous n'avons pour le savoir qu'à nous rappeler nos relations nécessaires et si imprudentes, avec nos puissants voisins des États-Unis. Aussi, quel avantage, pour ces rapports avec les autres États canadiens de demain, d'avoir des intelligences dans la place, des cerveaux faits sur notre moule, des hommes politiques, des publicistes, des coreligionnaires capables de comprendre nos situations intérieures et de nous mettre au fait des conditions de leur milieu. Évidemment, il y aurait des nuances entre leurs vues et les nôtres; mais empêcheraient-elles les affinités intimes et les accords de fond? Surtout, si par un commerce d'esprit et de moeurs, nous nous employions tous à garder notre tempérament originel.

Et puis, présentement, qu'est-ce qui nous incite du côté du Québec à voler au secours des nôtres du lointain, sinon un idéal religieux et patriotique qui ne s'arrête point aux courbes du méridien? Ce que nous ambitionnons par-dessus tout, c'est que notre foi catholique se maintienne et se fortifie en tous les coeurs nés de notre race. Nous estimons inappréciable le trésor de la religion; à tout prix, nous entendons pour le moins autant le conserver à ceux qui l'ont

reçu avec le baptême, qu'aller le porter aux étrangers qui sont encore dans les ombres de la mort.[15] Et combien plus à ceux qui sont nos frères et nos neveux. Je comprends qu'avec le temps les liens de consanguinité se relâcheront. Il s'en créera d'autres par les alliances de famille. Et puis alors, nous serons plus forts et nos compatriotes aussi là-bas. En tout cas, s'ils le veulent avec nous, ils seront demeurés nos conationaux. Car, puisque nous saurons que la langue est la clé de la liberté et la gardienne de la foi[16] que les traditions ancestrales sont l'involucre qui protège la fleur de la religion; que l'âme du peuple ne subit point de meurtrissures profondes dans ses habitudes individuelles, familiales et sociales, sans que soient meurtris, et souvent d'une manière funeste, ses sentiments religieux: nous continuerons, par idéal apostolique et par prosélytisme français, à gratifier les nôtres de par-delà les *lignes*, d'un intérêt vigilant et de sympathies efficaces.

Pourquoi ce qui s'est fait un peu, pour les Franco-Américains, à la faveur, il faut l'avouer, d'un patriotisme moins réfléchi et trop candide, ne se poursuivrait-il pas et mieux encore, à leur endroit et à celui de tous les autres qui seraient fixés hors de notre sphère politique, mais non point étrangers à nos attractions morales et à la flamme de notre génie? Au demeurant, malgré qu'elles clochent toujours, des comparaisons peuvent ici nous fournir quelque confirmation. La France politique nous a négligés, oubliés, méprisés même, parce qu'exclusivement poli-

[15] Voir le *Canada apostolique* de M. Henri Bourassa.

[16] Voir les brochures: La *Langue, gardienne de la foi*, par M. Henri Bourassa, La *Langue et la foi*, par M. Albert Foisy.

tique; la France intellectuelle, littéraire et sociale, ne nous a accordé que fort peu d'attention, et tardivement, parfois gauchement, parce que placée dans un autre continent, séparée de nous il y a deux siècles, en un temps où l'éloignement forçait à l'ignorance. Mais la France religieuse, et la plus traditionnelle, ne nous a-t-elle pas envoyé sans nombre ses religieux et ses prêtres; et par eux ne nous a-t-elle pas prêté sa littérature, conservé le souvenir de son histoire qui fut la nôtre aussi d'abord , insufflé son enthousiasme, et n'a-t-elle en aucune mesure avivé le foyer de notre survivance nationale? Il serait injurieux de le méconnaître. Des indiscrétions auraient pu être évitées; des inintelligences auraient dû d'abord s'éclairer; mais ce sont là, pour une part au moins, des misères humaines nécessaires. Jamais nous n'aurons l'outrecuidance de mettre en doute l'influence que, même depuis le régime anglais, l'esprit de la France a eu sur notre mentalité nationale. Et qui empêcherait donc notre charité française, en un siècle où les touristes et les visiteurs ne voyagent pas moins librement que les livres et les journaux, de prendre ce même rôle et de le magnifier, de le remplir avec plus de détermination, plus de sagesse et plus de fruit, envers les petits Canadas dispersés en Amérique? Ce qui, à simple titre de province-soeur, ligotée par le respect superstitieux des autonomies provinciales, a pu s'accomplir sous le régime fédératif envers les nôtres de là-bas, comment ne pas le décupler dans un État aussi respectable par le nombre qu'une Belgique ou un Portugal en Europe? Plus facilement encore pourrait-il être rempli ce rôle, dans une Amérique où notre civilisation par son originalité et sa trans-

cendance traditionnelle, et par l'homogénéité de son esprit religieux, serait comme un phare brillant à tous les yeux, un exemplaire aperçu de toutes parts ?

III

Au surplus, pourrait-on légitimement nous suspecter de trahir la cause de nos obligations fraternelles envers les Canadiens qui ont quitté les vallées laurentiennes et outaouaises, parce que nous entendrions nous retirer même librement de l'association politique des provinces ? Car nous posons la question catégoriquement: quel profit véritable autre que ceux d'un réconfort présumé et d'espoirs toujours vains, le lien fédéral a-t-il procurés aux nôtres des provinces anglaises ? La Confédération a peut-être eu l'avantage d'éloigner de nous le péril de l'annexion, le spectre de jadis. Aujourd'hui, nous l'avons marqué, le régime aggrave plutôt ce péril pour nous; il le fait renaître. Pour ce qui est de la protection religieuse et nationale des minorités françaises d'outre-Québec, qu'est-ce que la Confédération nous a vraiment assuré ? Il y avait, à l'origine et dans la pensée des Pères de la Confédération, de sincères quoique relatives concessions de liberté. Qu'en est-il advenu dans la pratique ? L'organisme s'est-il éteint, le fanatisme attiédi ? Et l'affaire Riel ? Et le décret *Ne Temere* ? Et les prétendus troubles de Québec pendant la guerre ? Et le mariage Despatie-Tremblay, pour ne mentionner que quelques-uns des accès les plus injustifiés ? Est-ce la Confédération qui a concédé à l'Ontario des écoles séparées, c'est-à-dire catholiques, ou l'intérêt de la minorité protestante du Québec et l'excès même du fanatisme haut-canadien ?

Mais n'est-ce pas la Confédération qui a dénié des écoles confessionnelles au Nouveau-Brunswick? Et n'est-ce pas la Confédération qui nous en a privés au Manitoba en 1896, dans l'Alberta-Saskatchewan, en 1905, au Keewatin, en 1912? Et n'est-ce pas aussi la Confédération qui nous a refusé ses interventions fédérales, et dont les timides bills remédiateurs ont été méprisés quand nous avons voulu y recourir? N'est-ce pas la Confédération qui a pratiqué toujours à notre égard le littéralisme qui tue, dans l'interprétation du droit, et qui n'a jamais compris que les lois qui vivifient, ont une âme? N'est-ce point la Confédération qui nous impose le divorce, le suffrage féminin, la conscription impériale, tous principes de dissolution sociale, morbides à la race? N'est-ce point elle qui veut encore nous doter de l'école d'État, unilingue et neutre; et de lois uniformes où vont périr les derniers vestiges d'esprit français qui animent nos institutions civiles et juridiques?[17] N'est-ce point elle aussi qui méconnaît à nos syndicats nationaux et libérateurs le droit d'être, incapable qu'elle est de juger le vrai sens de l'ordre et le profit qu'il y a à sauvegarder les saines libertés? N'est-ce pas elle en plus, qui parcimonieusement nous mesure le français partout dans les services publics; qui l'interdit à nos tout petits dans plusieurs provinces, et l'ostracise avec injure et mépris?

N'est-ce pas enfin la Confédération qui a anglifié toute la politique de nos représentants publics, les mettant à la remorque du navalisme, du militarisme, de l'impérialisme le plus aventureux? On ne calculera

[17] Se rappeler les lettres et les articles de M. l'avocat Antonio Perrault, dans une polémique piquante, mais grave.

jamais la dépression morale qui est résultée pour notre sens politique de ce rôle que nous avons tenu depuis 1867.

Par elle-même, reconnaissons-le, la Confédération n'a été en ce qui concerne nos intérêts nationaux qu'une banqueroute lamentable, qu'une déception humiliante et amère. Si nous avons avancé depuis son institution, c'est beaucoup malgré ses cadres; nous l'avons dû à notre croissance naturelle, à nos institutions catholiques, à notre ardeur française, au progrès du temps, et fort peu à la tutelle fédérale qui n'a pas été pour notre vitalité le treillis protecteur et l'appui que nous attendions. Et j'omets les critiques que, du point de vue politique, on pourrait exprimer contre l'oeuvre de la Confédération pour le développement de l'esprit *canadien* au sens large.[18]

Voilà, en définitive, l'espèce de puissance que le pacte fédéral nous a mise entre les mains pour nous permettre d'aider nos amis et nos frères de l'Ouest dans leur développement et leur survivance.

Voudraient-ils s'en contenter?

IV

Envisageons plutôt, — sans vain optimisme, mais à la lumière du cœur, — les facultés d'un État québécois pour l'expansion de la force française en Amérique.

L'enfant qui devient homme, l'adolescent qui devient majeur, c'est un progrès pour la famille, pour

---

[18] Le *Devoir*, 4 mai 1922.

la nationalité: c'est le dessein de la nature qui s'est achevé; et la nature non dévoyée incline au bien, elle y aboutit. L'esclave qui sort de ses liens, le pupille qui laisse la tutelle, le colon qui s'affranchit, l'homme de la plèbe qui gagne ses libertés civiles, quand ils savent le prix de la liberté et la façon d'en user, tout cela est un bien pour la société, et pour la civilisation humaine. Ainsi une colonie qui deviendrait une nation, une Province qui deviendrait un État, par l'évolution régulière et juridique des finalités sociales, ce serait un gain pour l'humanité. On en citait l'autre jour ce témoignage expressif: "L'autonomie de chaque race adulte n'est pas seulement le droit de chacune et la condition normale de sa vie propre, mais l'intérêt de toutes les autres, et la forme la plus parfaite de l'ordre du genre humain." (Étienne Lamy). Ajoutons-y celui du grand Évêque d'Hippone: "Les choses iraient bien mieux dans le monde si tous les royaumes étaient petits, vivant à côté les uns des autres dans une joyeuse concorde; ainsi, il y aurait dans le monde beaucoup de nations, comme il y a dans une ville beaucoup de maisons et de familles. Guerroyer et soumettre les peuples afin de dilater l'empire, c'est une nécessité qu'on subit..." [19]

Estime-t-on que le profit commun à la société humaine qu'implique l'indépendance d'un peuple ne serait point particulièrement appréciable pour des organismes ethniques tout familiers à notre diapason, je veux dire les groupes français disséminés hors de notre territoire? Ce serait avoir l'œil superficiel et manquer de psychologie sociale. Non pas. Quel

[19] Cf. le *Devoir*, 1er juillet 1913; l'abbé Groulx, dans l'*Action française*, juillet 1917, et dans son livre, *Confédération*, passim.

tableau que celui d'une race française aux bords du Saint-Laurent, restée pure dans ses traditions, une dans sa composition, libérale à ses hôtes de passage ou établis à demeure, et qui, à travers les avatars des âges contemporains, aurait gagné les hauteurs de la liberté, en aurait fixé les drapeaux aux regards de l'univers et de l'histoire! Elle présenterait le modèle d'un gouvernement autonome, saturé de sagesse parce que la foi en imprégnerait les hommes et les institutions. Elle donnerait alors, avec une ampleur et un éclat agrandis, des exemples de sens social et de magnifiques largesses, comme ceux qu'on loue à l'heure présente, en faveur de l'éducation, des arts et des lettres, de la religion et du progrès public. Dégagé de ses ligatures, notre Parlement le serait aussi de ses allures de *conseil de comté*. Il donnerait à des penseurs élevés parce que latins, à des gestes civilisateurs parce que catholiques, leur plein essor. Tenant en main les maîtresses pièces des problèmes sociologiques qui se posent, le génie de la politique d'ordre et la grandeur chevaleresque qu'il a dans le sang par atavisme trouveraient à s'exercer sur un plan assez large pour développer dans toute leur puissance les plus beaux instincts de notre âme collective. On devine si cela serait pour nuire à nos frères éloignés, si cela n'aurait point pour eux la force d'un idéal qui déculpe la résistance et répare toute usure.

On nous objectera qu'aux États-Unis les nôtres sont en voie de perdition, au dire de plusieurs. Et que pouvons-nous pour eux?

Rappelons d'abord qu'aujourd'hui notre pouvoir est lié; que les nôtres d'au-delà le 45e partirent la plupart à une époque où chez nous le sens national

était moins avisé, et chez eux la défiance moins vive des altérations possibles de la race au sein de l'étranger. Désormais, tout cela pourrait beaucoup changer. Osons demander plutôt si les prêtres que nous leur avons donnés, les chefs que nous leur avons formés, l'attention et l'estime dont nous les entourons, l'amitié fraternelle que nous voulons leur conserver, toutes les attaches sociales qu'ils sont libres de garder avec nous, ne sont pour rien dans leur vitalité française ? Or, répétons-le, il pourrait y avoir mieux.

On ne fait pas suffisamment état que c'est l'idée qui mène le monde: *Mens molem agitat.* Or, quelles forces dans nos Universités, nos collèges et nos couvents qui rayonneraient par-delà nos frontières, et dont les portes continueraient d'être ouvertes aux fils et aux filles des nôtres de partout: telles les grandes Écoles des siècles passés qui formèrent l'Europe néo-latine et donnaient une si large part à l'influence française. Est-ce que le type de nos institutions sociales ne pourrait point continuer de se transplanter sous les ciels étrangers pour s'y développer, sans doute avec une originalité propre, mais sans perdre ses idiosyncrasies ? Est-ce que notre pensée canadienne coulant à pleins bords dans notre littérature et nos arts, dans nos mœurs et nos expériences, dans nos foyers et nos paroisses, n'irait plus baigner ces groupements de l'étranger et féconder là-bas nos colonies émigrées ? Puis, nous serions plus forts, indépendants et libres; l'exode d'un surplus de population nous ferait courir des risques moins grands, et nous pourrions avec moins de péril opérer la transfusion du sang. Un coup d'œil sur la géographie de l'histoire, les noms de l'Irlande, de la Pologne, du

Tyrol, du Trentin, de la Lettonie, de l'Esclavonie et des Balkans, apporteraient à ces vues hâtives et qu'on pourrait taxer d'optimisme, des confirmations significatives; confirmations capables de justifier les plus beaux espoirs de ceux qui, avec nous, inclinent à croire que le jour où le Québec et les portions adhérentes formeraient un État véritable, avec pleine maîtrise de sa personnalité nationale, ce jour-là verrait luire pour tous les Canadiens français d'Amérique, ceux du dehors aussi, une aube nouvelle, messagère d'un beau jour de labeur et de gloire dans l'histoire des peuples.

* * *

Veut-on nettement ramasser en quelques phrases, les conclusions majeures de ces développements que nous venons d'exposer ?

A notre humble sens, nos frères du lointain ont peu ou point à s'inquiéter du régime politique qui les relie présentement à nous, et dont le ciel se révèle trop peu protecteur. Ce qui leur importe avant tout, c'est de lutter à nous garder leur âme; et ce que nous leur devons plutôt, c'est de la foi catholique et une authentique civilisation française.

Qu'ils ne blâment point trop ceux qui hésitent, d'ici, à leur envoyer tout de suite des contingents nouveaux: l'on hésiterait à moins. Mais qu'ils sollicitent plutôt ce qui pourra enraciner en eux le vouloir de rester français, et fortifier la conscience d'être, comme disait le grand blessé de l'Ouest, Mgr Langevin, de la plus belle race qui soit au monde.

Qu'ils amènent là-bas des prêtres héroïques et qui sachent le prix de l'école française à côté du clocher paroissial. Qu'ils se forment, les venant chercher

ici s'ils le veulent, des maîtres qui apprendront aussi à leurs fils l'harmonie des syllabes ancestrales et les leçons du patriotisme qui s'enflamme au foyer de l'histoire.

Qu'eux-mêmes, comme nous, écoutent les enseignements de nos communs professeurs d'énergie nationale; que nous ayons tous l'ambition incoercible de monter toujours vers la supériorité; que nous nous rappelions les uns et les autres qu'une race est toujours partiellement dans le devoir, et qu'elle tisse elle-même, par son énergie immanente et son désir de vivre, le manteau de chair qui l'enveloppe aux regards de l'histoire humaine. Eux et nous, nous aurons alors, demain des destinées grandioses parce que nous aurons su mettre en valeur les dix ou les cinq talents qui nous ont été départis. Notre malheur égal serait de les enfouir dans l'inertie ou la médiocrité.

J.-M. Rodrigue VILLENEUVE, O. M. I.

LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES A L'INDÉPENDANCE DU CANADA FRANÇAIS

Il y a toutes sortes d'obstacles à la formation d'un état français en Amérique. Ils sont peut-être plus nombreux dans l'ordre économique qu'ailleurs. Est-il possible de surmonter ou de tourner ceux-ci ? De quelle manière ?

Plusieurs, chez nous, se sont déjà bercés de chansons follement optimistes. Notre race, à les entendre, devait conquérir le Canada tout entier. D'autres, pessimistes, ont cru qu'il ne nous restait plus qu'à nous laisser assimiler ou à nous coucher pour mourir. La mentalité est autre, aujourd'hui. Nous voulons vivre. Pour vivre, nous savons qu'il faut lutter. Avant et pendant la bataille, il est bon de voir où nous en sommes, comment nous pouvons améliorer notre situation, comment il faut nous préparer en vue de cette double éventualité de plus en plus rapprochée : rupture de la confédération canadienne, formation d'un État français autonome, aux bords du Saint-Laurent.

Presque partout l'étranger nous domine, nous tient. Il est le grand obstacle. Nos gouvernants, sans clairvoyance ou pressés d'avoir des recettes, d'où qu'elles vinssent, et des surplus aussi, ont laissé des gens d'autre langue, d'autre race, s'emparer à vil prix de presque tout notre patrimoine. Que nous reste-t-il encore, dans l'ordre visible, matériel ? Nos champs. Et même, aux environs des grandes villes, nous en

avons déjà trop cédé aux spéculateurs étrangers. Ils s'en sont enrichis, tandis que les anciens propriétaires, déracinés du sol, sont venus manger ou jouer dans la cité le produit de leur vente; et leurs fils sont passés pour la plupart dans les rangs des oisifs malfaisants, ou des employés de bureaux quelconques, domestiques d'autrui, quand ils auraient dû rester sur la terre ancestrale. Ils y eussent constitué une sorte de bourgeoisie terrienne, tandis qu'aujourd'hui ils s'acheminent presque tous vers le prolétariat.

A part nos champs, dont une sage politique de colonisation peut encore accroître l'étendue, si nos gouvernants veulent réparer les erreurs du passé et facilitent par des règlements intelligents l'oeuvre du défrichement à même la forêt, qu'avons-nous? De rares industries, un peu d'argent, pas assez encore si nous voulons le bien employer, trop , déjà, si nous sommes pour aller l'engager et le perdre à la bourse ou dans des spéculations imprudentes, comme tant des nôtres en ont pris la déplorable habitude.

Et pour le reste? Anglais, Américains ou Juifs, les hommes d'ailleurs nous encerclent.

Nous sommes prospères, dit-on. Le vrai, c'est que les autres le sont, chez nous, et que, chez nous, nous les servons. Il nous faut mieux que cela. Une enquête de l'*Action française*, l'an dernier, a montré ce que nous avons à faire dans le champ des différentes activités humaines, pour atteindre à l'émancipation économique. Voyons, cette fois-ci, quelles solutions s'offrent , dans ce même domaine, à ceux qui estiment possible l'existence d'un état français autonome en terre d'Amérique.

* * *

Et d'abord, nos richesses naturelles.

Nous n'avons plus guère de forêts accessibles qui nous appartiennent. C'était pourtant une de nos richesses, et des plus précieuses. Une partie en a été définitivement aliénée aux étrangers, de 1900 à 1910. Nous ne pouvons pas la recouvrer. L'Américain l'a exploitée à fond. Il n'a pas pensé à reboiser les vastes espaces dénudés par la hache ou par l'incendie. Que, demain, nous soyons nos vrais maîtres, l'étranger restera dans des forêts où il est installé. Nous n'en pourrons le chasser. Les fautes du passé nous lieront. Certes! mais il nous reste de veiller à ce qu'il exploite sagement ses réserves, d'établir, d'accord avec lui s'il le veut, sans lui, s'il est récalcitrant, un régime de prévention contre l'incendie de la forêt. Ses titres de propriété l'obligent à respecter les règlements de la province; nous avons la ressource, pour empêcher un déboisement trop grand, de les resserrer, de prendre des mesures pour les faire observer.

Sur d'autres points de notre province, la forêt est affermée pour un terme assez long d'années; mais nous sommes propriétaires du fonds. Là, ce sera moins difficile de restreindre à la longue l'étranger à la portion congrue. Outre une surveillance constante et inflexible de la mise en coupe, la vigilance la plus éveillée, quant aux violations des clauses du bail d'affermage et des règlements provinciaux, une initiative intelligente dans la lutte contre les feux de forêts et dans le reboisement suivi des terres mises en coupe réglée, nous devrons resserrer les clauses des baux, à leur renouvellement. Ce sera le temps , alors, ou de

reprendre ce domaine pour nous, ou, si nous l'affermons de nouveau, d'en modifier les conditions d'exploitation, de hausser le prix du loyer, et le reste. Nous ne garderons plus d'étranger dans ces forêts que si cela s'accorde avec notre politique de développement économique. Il faudra se plier aux exigences de l'État ou quitter le pays.

Plus loin, dans des régions encore assez inaccessibles de la province, il y a des bois inexploités. Le feu y fait des trouées, mais ce qui est debout constitue notre réserve véritable, l'industrie ayant largement entaillé les autres. C'est la dernière tranche de notre richesse forestière. Si nous voulons nous préparer à l'indépendance politique d'après-demain, comme à l'indépendance économique, ne cédons plus un mille carré de ces réserves à personne de l'extérieur; interdisons même, si nous en affermons des parties à des gens de chez nous, qu'on les puisse passer ensuite à des étrangers. Cela doit nous rester. Plutôt cette forêt vierge et inexploitée, d'ici de longues années, que la forêt à bail à l'étranger, même à prix forts. Ce serait de l'imprévoyance d'aliéner les derniers domaines boisés de la province; on doit les garder pour la génération d'après-demain, celle qui doit être maîtresse chez elle, si elle veut être citoyenne d'un pays indépendant. Au moins aurait-elle alors les vestiges d'un bien gaspillé ou insuffisamment défendu.

Adoptons, pour nos mines, le même régime. Ainsi notre amiante ne doit plus sortir à l'état brut de notre province. Qu'on oblige les étrangers qui l'extraient ici à l'ouvrer ici. Un gouvernement quelque peu éclairé sur le danger de laisser déboiser nos forêts au

seul bénéfice de l'industriel de l'extérieur a fini par frapper d'un droit d'exportation le bois abattu sur le domaine public et transporté jusque-là à l'état brut hors de nos frontières. Les successeurs de ce gouvernement doivent à la province d'adopter pareils règlements quant à notre amiante. Qu'on n'en cède pas de gisements en pleine propriété. Il ne faudra désormais consentir à l'étranger, tout comme au citoyen canadien, que des baux emphythéotiques, et pour un terme relativement court, à la condition de fabriquer sur place. Procéder d'autre façon, ce serait folie; car le Québec a les plus beaux gisements d'amiante du monde, les plus faciles d'accès et d'exploitation.

Quant aux autres minerais et mineraux québecois, une politique de concessions prudemment surveillées s'impose. En règle générale, si l'étranger veut exploiter nos gisements, il le fait parce qu'ils sont riches et l'attirent, à cause des possibilités de gain qu'il y voit; forçons-le au moins à s'installer chez nous, à n'exporter qu'un produit ouvré ici, et, toujours, réservons la majeure partie de ces gisements pour les nôtres. S'ils ne peuvent les mettre en valeur aujourd'hui, qu'importe. Tout nous montre que ces réserves vaudront dix fois plus cher, dans vingt, cinquante ans. Préparons notre avenir, même s'il faut, pour cela, refuser des avantages matériels immédiats. Ceux d'après-demain seront autrement plus grands.

On dit que, du côté du Nouveau-Québec, vers l'Ungava, des richesses naturelles considérables existent, presque inconnues encore, inexploitables d'ici longtemps. Pour aucun prix, même s'il semble élevé

aujourd'hui à cause de leur inaccessibilité, n'en cédons quoi que ce soit. Si on nous en fait des offres alléchantes, c'est qu'on sait que la valeur en est plusieurs fois plus grande. Nous serions en ce cas imprudents de conclure quelque marché que ce soit. Puisqu'on a aliéné de façon imprévoyante, à ce qu'il paraît aujourd'hui, une part trop vaste des ressources naturelles du vieux Québec, ne commettons plus cette faute, dès qu'il s'agit d'un territoire neuf. S'il ne recèle pas grand'chose, nous ne devons pas permettre à des brasseurs d'affaires étrangers de se servir du bon nom de notre province pour monter en Angleterre ou aux États-Unis le coup de l'Ungava, où des gens laisseraient des millions, au détriment de la bonne réputation du Québec. Et s'il y a dans le Nouveau-Québec des richesses minières et forestières véritables, elles sont la part d'héritage de nos neveux et de nos petits-fils. Elle ne sera pas trop grande, en comparaison de ce que nous avons déjà laissé aliéner à leur détriment.

Pareillement, il faut veiller aux concessions possibles de sources d'énergie hydro-électrique, dans notre province. Tout comme nous avons fait de nos forêts et de nos mines, nous en avons déjà vendu à tout jamais d'importantes. Elles travaillent au profit tout à fait discutable et lointain de quelques milliers des nôtres, au bénéfice direct d'Américains ou d'étrangers qui les ont harnachées. Il nous faut un nouveau régime des eaux. A l'heure présente, des groupes financiers importants, de l'étranger ou qui agissent ici pour des étrangers, rêvent de s'assurer, par de longs baux, toutes nos sources disponibles d'énergie hydro-électriques. Nous ne devons pas tolérer qu'un

gouvernement aille leur céder ce qu'ils convoitent, ce dont la possession, plus tard, leur serait un instrument puissant pour dominer nos industries, tenir à leur merci nos fabriques, nos municipalités, nos réseaux de transport, faire payer trop cher à nos paysans la force motrice dont ils auront de plus en plus besoin, à mesure que l'agriculture s'industrialisera. Ce qui est perdu est perdu. Ce qui est libre et accessible doit le rester; c'est dire qu'en prévision de l'avenir nos gouvernants n'ont désormais plus le droit moral de consentir des baux emphythéotiques de plusieurs décades. Et surtout, que ces concessions n'aillent qu'à des sociétés exclusivement canadiennes. Au surplus, tous ces baux devront renfermer des clauses explicites, obligeant les adjudicataires d'assurer d'abord l'énergie électrique au marché domestique, à un prix satisfaisant, avant d'en exporter aux États-Unis ou ailleurs. Un contrôle rigoureux devra s'exercer sur cette exportation. Nos chutes d'eau travailleront pour nous d'abord, pour l'étranger ensuite. Ainsi nous assurerons pour plus tard, puisque le nouvel État français d'Amérique ne paraît renfermer aucun gisement de houille ou de pétrole considérable, — sauf les gisements de houille bitumineuse de la Nouvelle-Écosse, si elle fait partie du nouvel État, — l'énergie motrice à nos industries. Il faut le prévoir, à une époque où le combustible fait déjà prime, où les grèves des charbonnages sont fréquentes, où nos plus grandes sources d'approvisionnement sont à l'étranger, où l'énergie hydro-électrique tend à se substituer de plus en plus à l'anthracite et au charbon bitumineux, dans les pays où les cours d'eau sont nombreux.

En résumé, quant à nos matières premières, l'obstacle à l'indépendance économique, indispensable à l'indépendance politique, c'est, on le voit, le quasi-monopole qu'exercent sur elles des sociétés et des groupes étrangers à notre race. Il est donc plus que temps, si nous voulons préparer l'avenir, de dresser l'inventaire complet de nos richesses naturelles disponibles ou qui peuvent le devenir assez facilement, bois, gisements miniers, chutes et cascades susceptibles d'être mises au service de notre industrie, et d'adopter sur ce terrain un programme compréhensif, dont on ne peut aujourd'hui qu'ébaucher les grandes lignes. Aux techniciens et aux spécialistes d'en étudier les détails, d'en formuler les directives complètes.

* * *

Dans le domaine industriel, les obstacles sont aussi considérables, et l'étranger reste, ici aussi, le principal.

Au cours de l'enquête menée ici même l'an dernier, nous avons exposé sommairement la situation de notre industrie, où elle en est, ce qu'il faut faire pour la relever, pour assurer à nos maisons un marché domestique dont elles auraient, sinon le monopole, du moins une très large part. Citons-en simplement cette conclusion: "Quand nous nous suffirons à nous-mêmes, le progrès sera déjà immense. Quand nous aurons assuré la durée de nos maisons présentes, leur expansion chez nous, nous aurons fait à peu près tout ce à quoi notre race peut s'attendre dans le domaine industriel... Multiplions surtout les industries rurales, celles de la ferme, de l'élevage, celles qui en dé-

coulent, lainages, cuirs, peaux, beurres et fromages; industrialisons, en quelque sorte, l'agriculture et le sol. Notre principale industrie tiendra d'ici longtemps au fonds découvert et défriché par nos aïeux." Devant la perspective de l'indépendance possible ces objectifs importent plus que jamais. Il faut nous efforcer de consolider notre situation industrielle, de garder la place prise, de préparer, de hâter le développement de nos maisons, d'y adjoindre des industries dont un comité d'initiatives économiques pourrait dresser la liste. Et surtout, assurons à celles qui existent déjà un personnel de techniciens de notre race, un appui effectif, par nos achats, par notre façon de placer notre argent pour le faire valoir, afin d'enrayer chez nous la vague d'américanisation qui est en train de submerger l'industrie anglo-canadienne et peut d'ici quelque temps s'attaquer à ce qui nous reste d'industries prospères. Cette américanisation graduelle de l'industrie canadienne est, ne le dissimulons pas, un des dangers considérables de demain, pour nous comme pour le reste du Canada. Nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons empêcher pareille infiltration dans nos trop rares usines. Et si nous n'y prenons garde, le danger grandira, du jour où nos industries seront plus prospères et auront de beaux bilans, notre conquête industrielle par l'étranger fera à tout jamais de nous ses tributaires économiques.

Pour empêcher que cet obstacle barre notre route vers l'indépendance réelle, nous avons le devoir de conserver nos capitaux, de les faire servir à nos fins à nous. Nous n'en avons pas encore autant qu'il en faut pour dresser une armature économique forte au

point de résister à la pénétration extérieure. Mais le demi-milliard de dollars dont se compose approximativement la fortune liquide ou disponible, à brève échéance, du Canada français, peut être un facteur important dans la conquête de cette indépendance si nous savons faire valoir cet argent avec prévoyance, ne le plaçant qu'en toute sûreté, directement ou conseillés par des intermédiaires de confiance, dans nos maisons de banque à nous, ou dans des titres de chez nous, prêts provinciaux ou municipaux, ou dans des titres d'une autre espèce, prêts gagés par l'État fédéral et dont nous serons sûrs du remboursement, ou en avances faites en toute sûreté à des industries qui sont nôtres, et bien administrées. Nous avons assez longtemps mis dans des institutions étrangères nos épargnes, elles y ont trop souvent servi moins à aider les nôtres qu'à soutenir des maisons et des entreprises dirigées par des administrateurs d'autre langue. Augmenter la proportion de notre argent placé ailleurs que dans nos banques, nos caisses d'épargne, nos industries, ce serait étayer l'obstacle dressé par la force même des choses contre nous. Nous ne le devons pas.

* * *

Où le problème se complique, c'est quant aux transports par terre et par mer. Un pays a beau avoir des ressources naturelles, les exploiter soi-même, fabriquer mille articles d'usage répandu, alimenter de ses capitaux des industries à soi, il est en quelque sorte pris dans les mailles d'un filet, si les chemins de fer et les transports maritimes par où circulent et se distri-

buent ses matières premières, ses produits industriels et marchands, appartiennent à des capitalistes étrangers. Voyons les États-Unis; ils ont des marchés domestiques considérables, leurs industries sont puissantes; mais ils n'ont que depuis quelques années des transports maritimes à eux. Et si, jusqu'ici, leurs marchés domestiques, ainsi que ceux de leurs voisins, le Canada et le Mexique, ont absorbé d'énormes quantités de produits américains, les États-Unis n'ont pu, à vrai dire, placer leurs marchandises en Amérique du Sud et sur les marchés européens que du jour où ils ont eu des cales à eux, pour les y transporter. A la veille du grand conflit de 1914, l'Angleterre et l'Allemagne, parce qu'elles avaient l'une et l'autre des navires marchands en grand nombre, tenaient les premières places sur les marchés sud-américains, où les États-Unis ne réussissaient pas à leur faire une concurrence heureuse, malgré leur production industrielle intense. Anglais et Allemands transportaient leurs produits d'abord, les cargaisons américaines ensuite. Pareillement, l'industrie française ne se développe guère beaucoup au dehors. Elle était menacée sur les marchés extérieurs, dès avant la guerre, elle le reste, parce que la marine marchande française n'était pas alors tout ce qu'elle aurait dû être, et ne le sera pas de sitôt.

Aussi bien, tant que les chemins de fer et les navires appartiendront, chez nous, à des gens d'autre langue, comme c'est le cas, nous serons dans une situation périlleuse; car nous verserons à ces étrangers, chaque année, des millions en frais de transport, millions sortis de notre trésor pour aller grossir la fortune d'autrui, à notre détriment. Et c'est pourquoi la

question des transports est manifestement l'une des plus difficiles à résoudre. Nous reviendrons tantôt sur ce sujet.

* * *

Voilà, groupés dans un raccourci imparfait, les maîtresses données du sujet. Les principaux obstacles économiques à l'existence d'un État français autonome taillé à même le Canada, tiennent, on ne le répétera jamais assez, à la présence de l'étranger chez nous, à sa mainmise sur nos matières premières, nos ressources naturelles, nos industries, nos chemins de fer, nos voies de transport maritimes. Plus riche de capitaux que nous, plus entreprenant aussi, il a pris des initiatives que nous ne pouvions prendre, que nous hésitions à prendre ou que nous avions abandonnées, pour cause d'insuccès partiel, de manque d'argent, d'absence de techniciens entendus. Aujourd'hui, des étrangers ont chez nous des intérêts acquis, nous leur avons fait des concessions, ils ont des droits légaux indiscutables; nous devons les subir, ceux-là. Prêcher la xénophobie serait absurde et nous nous attirerions, à tenter pareille politique, des représailles où nous n'aurions pas le dessus. De toute nécessité, il faut donc trouver un moyen terme. Ce moyen terme, nous pensons l'avoir indiqué, quant à nos ressources naturelles, à notre industrie, à nos capitaux. L'adopter, ce sera travailler à préparer l'indépendance économique et politique d'après-demain, de demain peut-être.

Mais, dira-t-on, il se trouvera tout de même que si l'indépendance politique du Canada français arrive,

l'étranger déjà installé ici ne voudra plus y rester. Il disposera de ses intérêts, fermera ses usines, retirera ses capitaux, s'en ira: et ce départ créera des embarras à notre régime économique, ce sera une grande crise, le pays sera presque ruiné.

Cette objection est spécieuse. Croit-on que l'étranger installé ici sacrifiera ainsi ses intérêts? S'il veut les vendre, nous les achèterons, à supposer qu'il préfère s'en aller. Les acheter, ce sera regagner peu à peu la maîtrise de ce qui nous avait d'abord appartenu. S'il ne trouve pas preneur chez nous, ou s'il estime qu'il a tout à gagner à rester ici, à y faire travailler ses capitaux, la situation reste ce qu'elle est, il n'y a pas de crise; et nous sommes libres de travailler à améliorer notre état.

Pour ce qui est de retirer ses capitaux, pense-t-on que l'étranger s'y résoudrait? On a déjà cité, dans l'*Action française* et ailleurs, ce passage d'un discours d'un ancien ministre des cabinets Borden et Meighen, sir James Lougheed, homme pourtant assez peu porté envers notre province et notre race, où il dit en substance: "Dans les questions d'ordre moral, social ou séculier, la législation du Québec est marquée au coin d'une grande modération. Je reconnais très volontiers que dans sa législation séculière le Québec montre plus de bon sens que certaines autres provinces du pays. Les lois morales et sociales du Québec dénotent moins d'intolérance que celles d'autres provinces. A mon avis, les placements d'argent et la propriété sont mieux protégés dans le Québec qu'en toute autre province du Canada. Le peuple du Québec a résisté à la vague qui pousse notre époque à rechercher dans toutes sortes d'élixirs et de panacées

la guérison de maux imaginaires. C'est la seule province conservatrice que je connaisse dans la Puissance du Canada. Si j'avais demain à placer de l'argent dans une grande entreprise ou à diriger pour d'autres le placement de capitaux, je choisirais la province de Québec de préférence à toute autre." Et combien d'autres, étrangers comme lui à notre race et à notre province, tiennent un langage analogue, depuis quelques années ?

Au reste, les maisons qui font valoir ici ces capitaux sont dans notre province presque toutes depuis longtemps; elles s'y sentent à l'abri, protégées, bien traitées, elles se sont fait dans notre coin de pays une excellente situation, elles sont aux tout premiers rangs des institutions du Canada. A rester ici, que risqueraient-elles, advenant notre indépendance économique ? Elles savent que l'homme du Québec traite bien la minorité de race et de langue différentes, qu'il est peu enclin, par son tempérament et sa formation, à manifester de l'hostilité envers l'étranger, qu'il est plutôt accueillant, confiant, trop confiant, souvent, et loyal. A la façon dont notre population les a considérées jusqu'ici, ces maisons savent comment elle continuera de les traiter. Si elles allaient déplacer leurs sièges sociaux, parce que le Québec ne ferait plus partie de la confédération, ou parce qu'il ne voudrait pas de l'annexion aux États-Unis, où s'en iraient-elles ? Aux États-Unis ? Elles n'y tiendraient qu'un rôle tout à fait secondaire, elles y seraient sur un plan négligeable, à côté des immenses institutions financières, commerciales, industrielles qui y existent déjà. Arrivant en pays encombré, elles ne seraient plus qu'une goutte d'eau dans la mer

américaine. S'en iraient-elles dans l'une quelconque des autres provinces du Canada présent ? Mais où ? Dans l'Ontario, le Manitoba, la Colombie ? Un ferment de socialisme d'État travaille ces provinces : on y est de plus en plus hostile à l'exploitation par l'initiative privée des sources d'énergie hydro-électrique, des chemins de fer, des utilités publiques ; la société y est rongée par l'étatisme, qui peut avoir certains avantages discutables, mais dont assurément les inconvénients sont considérables surtout pour les entreprises particulières de quelque envergure. Il y a déjà des banques d'État, des commissions hydro-électriques, en Ontario, des téléphones , des tramways d'État ou de municipalités, dans l'Ouest. Et ce sont ces provinces, de l'Outaouais à l'océan Pacifique, qui ont pratiquement obligé par leur politique, leur conduite et leurs déclarations subséquentes, l'État fédéral à nationaliser les chemins de fer qui s'appelaient autrefois le *Grand-Tronc*, le *Transcontinental National*, le *Grand-Tronc-Pacifique* et le *Nord-Canadien*. Aucune de ces provinces donc n'offrirait à ces grandes industries, à ces maisons d'affaires, à ces sociétés commerciales ou financières de Montréal et du reste de la nôtre les garanties de tout genre que leur donnent nos institutions publiques, notre population, notre régime économique et législatif. Or les chefs de ces maisons d'affaires, les administrateurs de ces chemins de fer, sont des réalistes, en politique. Si leurs sentiments et leur intérêt matériel s'accordent, ils vont où la résultante de ces forces les dirige. Mais un intérêt d'abord les meut, l'intérêt matériel, le souci du lendemain, du point de vue économique. Ainsi donc, et dans cet état d'esprit, consentiront-ils,

pour rester malgré tout dans des milieux de langue anglaise, à sortir définitivement d'une région où tout leur promet le minimum d'ennuis sérieux ? Voudront-ils faire passer leurs capitaux et leurs affaires dans des pays où des tracasseries de tout genre les harcèlent déjà ? Sacrifieront-ils des avantages assurés pour le seul plaisir de décontenancer quelque peu, de désorganiser jusqu'à un certain point des gens dont l'ambition serait de fonder en Amérique un état français autonome ? Et ne peut-on les croire d'avance mieux fixés sur les conséquences dès aujourd'hui évidentes de leur abandon de notre province, sur les répercussions que cela pourrait avoir dans leurs propres affaires ?

Nous ne tenons pas à ce que ces étrangers restent; nous prétendons seulement que leur intérêt matériel les enracine ici, qu'ils auront droit d'y rester et qu'en gens avisés nous devrons tirer le meilleur parti possible de leur présence chez nous, même si elle nous embarrasse.

* * *

Notons, au surplus, qu'une solution paraît s'imposer, du fait que des chemins de fer, des maisons de transport maritime, le haut commerce et de grandes institutions financières ont leur siège social à Montréal ou à Québec.

Quant aux chemins de fer dans la province, ils sont de deux catégories: ceux de l'État et ceux qui appartiennent à l'initiative privée: les chemins de fer nationaux, *Intercolonial, Grand-Tronc, Transcontinental-National, Nord-Canadien* et, d'autre part, le *Pacifique-Canadien* et ses filiales, *Québec-Central* et *Témiscouata.* Que demain, la confédération se dis-

joigne d'un commun accord, ou qu'elle se rompe après une querelle, nous devrons avoir une tranche du premier groupe de ces chemins de fer, s'ils sont encore alors propriété d'État; car nous avons fait partie de la confédération, nous avons aidé de notre argent à la construction de ce réseau. Il incombera aux spécialistes et aux techniciens, de définir cette part. La proposition la plus simple, en apparence, ce serait d'attribuer au territoire de l'Est qui formerait le nouvel État autonome, tout le réseau ferré national compris dans ses limites; il devrait en retour prendre à ses charges, à même la dette ferroviaire totale, une part proportionnée au nombre de milles qui lui seraient ainsi attribués. Ce règlement serait déjà assez onéreux, puisque l'Est n'a jamais ou presque jamais garanti de subsides à ces chemins de fer, et qu'il en a déjà payé une grande partie du coût, pour le compte des provinces du Centre et de l'Ouest, et à leur bénéfice.

Pour ce qui regarde le *Pacifique-Canadien* et ses filiales, et le reste des chemins de fer de la province, si l'exploitation par l'État ne dure pas, un intérêt bien entendu leur conseillera de garder leurs têtes de lignes et leur siège social dans le nouvel état français. Car c'est dans ce nouvel état que se trouveraient le principal port de mer du Canada présent, Montréal, les principaux entrepôts à marchandises, et le port de Québec, incomparable par son étendue et ses facilités d'accès. Transporter le siège social du *Pacifique* et des autres chemins de fer à Toronto, ce serait laisser ceux-ci sans issue directe bien accessible sur la mer; le transporter à Halifax ou à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), si ces villes ne

font pas partie du nouvel état autonome, ce serait avoir des ports de mer trop éloignés des grandes villes marchandes de l'intérieur. Si Halifax et Saint-Jean sont du nouvel état autonome, la solution marquée reste encore plus possible.

Soulignons en terminant quel facteur puissant d'indépendance économique et politique reste pour l'est du Canada le fleuve Saint-Laurent. C'est le seul débouché géographique ouvert sur l'Atlantique à tout un *hinterland* immense; il est l'artère par où doivent passer les échanges commerciaux entre la partie nord de notre continent et les ports du Royaume-Uni, de l'Europe continentale, du bassin de la Méditerrannée et du littoral africain, de Tanger au Cap. Il est à nous, il relie l'intérieur du pays à l'extérieur, c'est la grande route maritime du continent, à part d'être une source d'énergie hydro-électrique incalculablement puissante. Nos voisins le reconnaissent si bien qu'ils pensent à s'en servir pour le canaliser, pour amener des navires jusqu'à l'intérieur même de leur pays, pour leur donner de l'énergie motrice. Il offre à la navigation océanique une route merveilleuse, jusqu'à mille milles à l'intérieur du continent nord-américain. Un chemin de fer comme le *Pacifique-Canadien* ne peut pas ne pas rester à Montréal, à cause de ses nombreux paquebots qui remontent en toute sûreté au coeur du pays, sans transbordement coûteux, leurs vastes cargaisons et les déchargent dans des wagons, à quai. Et puis, ce fleuve assure à Québec, à Montréal, à notre coin de pays, la durée à perpétuité, chez nous, de grands établissements d'importation et d'exportation, de vastes industries, intéressés à se trouver au terminus de

la navigation océanique et des chemins de fer. Or quels endroits, plus que Montréal et Québec, leur assurent pareils avantages ?

* * *

Certes, il existe d'autres obstacles que ceux dont nous parlons ici à notre autonomie politique et économique, à la constitution finale d'un État français autonome, en Amérique. Il faudra des années d'efforts, de travail et de détermination active pour les écarter tous, pour atteindre au but ultime. Mais, d'autres pays en ont franchi d'aussi considérables, et sont arrivés enfin à leur émancipation totale. Nous avons pour nous, par ailleurs, d'importants facteurs. Et puis, il y a, pour nous aider à atteindre au but, des éléments impondérables, mais puissants, la volonté de devenir quelqu'un, de vivre notre vie nationale pleinement. Nous y arriverons, si nous y pensons à chaque heure, si nous nous y obstinons, si nous savons vouloir, agir, si nous agissons. L'issue finale n'en vaut-elle pas la peine ? Et qui, devant la perspective d'une vie indépendante, mais difficile et modeste d'abord, irait préférer à cela la fusion dans la masse, ou la domesticité la plus dorée, mais perpétuelle ?

Georges PELLETIER.

A consulter : collection de l'*Action française*, 1921-1922, notamment l'enquête de 1921 sur le problème économique; l'*Indépendance économique du Canada français*, par Errol Bouchette; le *Problème industriel au Canada français*, compte rendu du Congrès de l'A.C.J.C. à Québec, 1921; Les *Voix du passé*, conférence d'Étienne Parent à Québec, 1846, reproduite dans le *Devoir* du 24 juin 1922; l'*Avenir des industries chimiques au pays*, article de Louis Bourgouin à la *Revue Trimestrielle*, décembre 1920; la *Conquête industrielle*, article de Paul-Émile Piché à la *Revue Trimestrielle*, juin 1922; collection de la *Rente*, 1919-1922.

LE CANADA FRANÇAIS ET LES ÉTRANGERS

A première vue, la présence de centaines de mille étrangers dans nos villes, dans nos campagnes, chez nous et autour de nous, semble constituer un irréductible obstacle à la création d'un État français parfaitement libre: ces gens ne seraient-ils pas l'ennemi dans la place? Mais non. Notre liberté, d'abord, sera le fruit non d'une guerre, mais d'une déclaration, d'une sécession parlementaire ou plébiscitaire, où nous prendrons l'immense majorité des voix. Grâce aux bouleversements qui accablent chez eux l'Empire britannique et les États-Unis, nous aurons déclaré notre indépendance, nous serons devenus libres et maîtres chez nous *en théorie*: il ne s'agira plus que de l'être *en pratique*, que d'organiser notre État français et de le faire vivre en accentuant son caractère français, en visant à l'unification parfaite de notre patrie rajustée, et ce sera une oeuvre de paix, de constance et de doigté.

On rencontrera évidemment des difficultés sérieuses, comme des vainqueurs en trouvent à organiser leur conquête; ces difficultés s'accroîtront encore par suite de fâcheuses habitudes de soumission exagérée de notre part, et de domination prétentieuse de l'autre. Mais cent difficultés ne font pas une impossibilité et nous devons bien nous garder de ne pas rendre notre libération impossible en n'y travaillant pas, sous prétexte que nous n'y travaillons pas parce qu'elle est impossible. Si nous comptons déjà tant de beaux

miracles de survivance dans les tempêtes de notre histoire, ce n'est pas pour échouer au moment décisif, à l'arrivée au port. Il s'agit pour nous de savoir ce que nous pouvons vouloir, puis de le vouloir énergiquement, jusqu'au succès.

Or, nous pouvons, si nous le voulons, constituer en Amérique un État français malgré la présence chez nous de quelques centaines de mille étrangers de toutes races. Nous aurons en eux une source d'embarras ou tout au moins d'agacements, de superbes occasions pour nos dirigeants de se montrer aussi habiles que fermes, et pour le peuple de se tenir en éveil, mais nous ne devons pas nous laisser arrêter par cette cause de faiblesse, qui peut d'ailleurs se changer en source d'énergie et de prospérité, si nous savons tenir les rênes hautes.

A toutes les époques de l'histoire, c'est une minorité agissante qui a conduit les peuples. Pour ne pas parler des origines de l'Angleterre et de la France, le petit duché de Prusse du XVIIe siècle, dont les Hohenzollerns firent la gigantesque Allemagne, n'était pas même un état où se trouvaient des étrangers; il se composait d'une demi-douzaine de seigneuries et de domaines épars, noyés chez les étrangers, sur le Rhin, sur l'Oder et sur la Vistule, aux quatre coins d'un immense pays. Et cependant, grâce à du vouloir de Hohenzollern, "cet éparpillement, cause de faiblesse pour une dynastie médiocre, devint au contraire une source d'agrandissements pour des princes actifs, ambitieux, dont la préoccupation constante fut de relier leurs possessions disséminées, par l'annexion des territoires intermédiaires." [1]

[1] Gagnol, *Histoire des Temps modernes*, livre VI, ch. 8, p. 482.

Nos chefs ne seront pas tenus à semblables prouesses: notre cas est infiniment meilleur que celui de cette Prusse, meilleur que celui de l'Irlande, puisqu'il n'y aura pas ici d'Ulster solide appuyé sur l'Angleterre; meilleur que celui des Tchèques, à peu près disparus il y a cent ans, et dominant aujourd'hui, assez maladroitement d'ailleurs, un pays fort mêlé où ils ne forment que la minorité. Les données du problème sont plus encourageantes ici et la solution plus facile, pourvu que nous nous y mettions. Essayons donc de prévoir quels seraient dans cette oeuvre de libération nationale le rôle du peuple et celui des chefs.

* * *

La première condition d'un calcul juste est tout d'abord de ne pas regarder nos étrangers tels qu'ils sont aujourd'hui, ni avec nos yeux d'aujourd'hui, car la dislocation du Canada qui précédera la création du nouveau status politique aura magnifiquement renversé bien des rôles.

Depuis 1760, où nous étions les 100% de la population canadienne, jusqu'au jour de notre déclaration d'indépendance, notre influence numérique aura toujours baissé: en 1850, nous formons encore 50% de la population totale; en 1901, 30½%; en 1911, 28½% et en 1921, à peu près 26%, et notre émigration et l'immigration des autres nous affaiblissent toujours. Mais voici que par la rupture soudaine de notre grand pays, nous nous retrouvons 75 ou 80% de Canadiens français dans un *État français* du Canada demi-central, où les 20 ou 25% d'étrangers qui nous restent, au moins pour un temps, se décomposent

en Anglophones, en Italiens, en Polonais, en Juifs, en Chinois, etc, tous gens fort désunis, un peu abasourdis de la rapidité, de la maestria avec laquelle nos députés ont accompli le récent coup d'État. Quand la réflexion redevient possible, les immigrés cosmopolites et même de bons groupes d'Anglophones qui ne sont pas venus s'établir en colonie pour veiller aux sublimes destinées des empires, mais pour faire de l'argent, seront tout heureux de se rallier aux continuateurs de la "province sage et saine" puisque, même en français, on peut brasser "les affaires comme de coutume".

Quelques poignées de britanniques zélés, gens de clubs ou de haute banque, chercheront sans doute à se ressaisir, à maintenir leur influence, à tout sauver de l'empire, sauf l'empire. Nous aurons beau leur dire poliment d'être chez nous comme s'ils étaient chez eux, il voudront être *chez eux*. Des financiers qui s'occupent de politique approcheront de nos politiciens qui s'occupent de finances; ils chercheront à nous diviser pour gouverner, ils voudront limiter notre évolution française et nous conserver le plus britanniques possible, sous le nouveau régime. Ils seront fort peu secondés par l'Angleterre, aux prises avec ses travailleurs et avec l'Europe. De leur côté les États-Unis, tous occupés aussi de leurs problèmes intérieurs et extérieurs, des Noirs, des Jaunes et des Rouges, seront trop pris chez eux, trop gênés, si l'on peut dire, pour nous réclamer notre Saint-Laurent et le reste, mais leurs capitaux placés dans nos villes et dans nos bois pourraient bien fournir matière à propagande et donner du fil à retordre à nos législateurs. En deux mots, nous serons maîtres au parle-

ment, mais nous courons le risque de rester sous la coupe, sous la domination réelle des Anglophones.

M. André Siegfried[2] trouvait naguère deux raisons capitales qui empêchaient le Canada de redevenir français: la majorité anglaise toujours accrue — obstacle enlevé, puisque nous nous contentons du morceau le plus français du pays — et "une autre raison plus décisive encore: c'est que le poids de l'histoire, les forces économiques, les forces sociales concourent actuellement à la suprématie britannique... Le Canada français porte encore le poids de la conquête... L'Anglais s'y considère toujours comme le supérieur... Il n'arrive pas toujours à traiter son concitoyen français sur le pied d'une parfaite égalité. Si, dans le domaine politique, il est forcé à des concessions, dans les autres domaines où il est libre d'engagements, il impose en maître et parfois sans ménagements, ses conceptions et ses manières de faire.

"Cent cinquante ans de ce régime ont trop habitué les Canadiens à céder dans la vie de chaque jour. Superbes dans la défense de leurs droits politiques, les membres de notre race se sont peut-être laissé aller à reconnaître trop volontiers la prédominance que leurs rivaux s'attribuent d'autorité, partout ailleurs qu'au Parlement..."

C'est ce *partout ailleurs qu'au Parlement* que nous devrons soigner d'une manière spéciale: après notre évolution politique, il faudra en opérer une seconde, une véritable révolution dans notre tournure d'esprit et dans "notre vie de chaque jour". Il faudra nous libérer de "ce poids de l'histoire" qui nous écrase et

---

[2] *Le Canada, les deux races*, Paris, 1906, pp. 304 et suiv.

détrôner de partout la suprématie britannique chez nous.

Disons tout de suite, pour rassurer tout le monde, que notre volte-face ne sera pas celle de haineux qui ne croient bien jouir de la liberté qu'en supprimant celle des autres. La persécution n'entre pas dans nos goûts. Les déportations et les dérangements de neutres ne sont pas notre fait. Nous ne publierons jamais d'appel comme celui du *Herald* de Montréal en 1837: "Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre!... Tout brûle à Laprairie, mais il faut que l'intégrité de l'empire soit respectée et que la paix, la prospérité soient assurées aux Anglais, même au prix de l'existence de la nation canadienne-française tout entière."

Non, nous n'écrirons jamais de telles choses; nous ne renverrons même pas la balle à leurs arrière-grands-pères de 1765, à cette poignée d'immigrés tout frais qui trouvaient nos ancêtres bien encombrants et qui les appelaient galamment *a public nuisance.* Non, nous ne dirons pas cela, non plus. Nous nous appliquerons à construire chez nous et pour nous, sans détruire chez le voisin, sans l'expulser tant qu'il ne menacera pas notre propre édifice: nous sommes de race et d'habitudes généreuses. Mais nous ne saurions compromettre notre succès d'avenir et de durée par une tolérance exagérée qui reviendrait à notre ruineux tolérantisme actuel. Nous adopterons la devise *Vivre et laisser vivre,* mais pas au point de *faire vivre,* d'enrichir toujours les étrangers de préférence aux nôtres.

La difficulté ne sera pas de tenir en échec des forces peu agressives, mais de persuader nos gens eux-mêmes de la grandeur du moment et du nouveau rôle qui s'impose. L'état d'âme d'un peuple ne se modifie qu'avec lenteur, surtout quand il a pris le pli de se courber devant un autre qui a pris le pli de lui passer dessus.

Si une éducation bâtarde ne nous a pas imbibés complètement d'utilitarisme, de matérialisme, au point de nous faire contenter pour notre race d'une vie végétative dédaigneuse de la gloire et de la liberté, si nous nous sentons encore nés pour arriver, comme les autres peuples, à l'âge adulte, à la sortie de tutelle, si nous sommes parfois fatigués de notre actuelle posture gênée de campagnard qui reçoit des citadins en villégiature, il y a lieu d'espérer une réaction, la conversion nécessaire et complète qui nous sauvera. Nous mourons de nos excès de bonté, de notre délicatesse, de notre timidité. Nous ne savons jamais dire non. Nous avons trop bon coeur et nos voisins peu scrupuleux en abusent. Nous cédons toujours notre place, qu'ils acceptent comme leur dû, sans dire merci, et nous restons plantés là, à rouler notre chapeau, presque sans impatience. Nous manquons de hardiesse dans la conception de l'avenir encore plus que dans l'exécution. Nous n'osons pas rêver de vastes plans, nous n'étudions nos destinées que par un trou de serrure, tels des captifs, craignant fort que si la liberté nous ouvrait la porte, nous ne voyions plus rien. Nous sommes encore un éparpillement de vaincus, de pense-petit, de chercheurs de places, qui demandent aux puissants Anglais non pas des libertés, comme nos pères, mais de l'ouvrage. Nos députés

d'il y a cent ans allaient en prison pour arracher à l'Angleterre la liberté politique; ceux d'aujourd'hui vendent aux Américains nos ressources naturelles et importent des Anglais qui nous asservissent, qui prennent la place de nos gens forcés d'émigrer. Nous désertons de nous-mêmes notre pays et l'effrayant mot d'*exil* n'a plus de sens chez nous... Voilà ce dont nous mourons, et ce qu'il faut commencer à guérir tout de suite!

Si quelque Anglais a eu vent de l'enquête de l'*Action française* sur le futur ou le possible État français d'Amérique, il a dû s'amuser de la gasconnade, ou trouver bien naïf ce plan de domination chez des gens qui jusqu'ici ont si gentiment avalé leur infériorité. Cet Anglais aura eu tort: sans doute, nous avons été trop braves gens, pas assez braves, et malgré d'admirables vertus nous n'avons pas su commander le respect. Les peuples sont comme les individus, qui ont des visages imposants ou bonasses, qui inspirent le respect ou le sans-gêne. Nous avons quatre-vingts ans de débonnaireté à notre passif, mais nous sommes encore de cette France dont on a dit qu'elle est "une nation rebondissante," qu'elle sait toujours gagner des victoires à la Marengo et faire oublier le soir la défaite passagère du matin.

Une éducation de plus en plus nationale — nous commençons à peine à chanter le *O Canada* dans nos écoles, et le choix du drapeau n'est pas unanime — enseignera à notre jeunesse à se sentir du sang aux ongles.

La prochaine génération ne trouvera plus naturel, sous prétexte que "ç'a toujours été de même," que l'apparence extérieure soit anglaise dans les rues

et les routes de chez nous; que tout ce qui est riche parle anglais, et français ce qui est pauvre, que quatre Canadiens français parlent anglais pour faire plaisir à un Anglais qui dédaigne d'apprendre leur langue; que les grandes industries et maisons d'affaires soient anglaises, et françaises, ou plutôt bilingues, les petites boutiques vouées aux petites affaires ou à la ruine; que la grande exploitation de nos forêts, de nos mines, de nos pêcheries, de nos chutes d'eau, etc., fournisse aux étrangers les profits et les positions influentes, et à nos gens les besognes viles et les salaires de rien; que l'on aille gagner cinq piastres de plus par semaine aux États-Unis en désertant ici un poste de combat et avec la quasi-certitude d'angliciser sa famille... Voilà, avec bien d'autres travers, ce qu'il faudra changer, ce qu'il faut dès maintenant redresser, ce qu'il eût fallu ne jamais connaître, pour l'honneur de notre histoire et l'avènement de notre liberté nationale. Et pour que nous ne retombions pas dans nos anciennes faiblesses, nous devrons nous préparer une classe de meneurs, des grands chefs et des chefs de file, journalistes, hommes politiques, éducateurs, dirigeants de tous grades et sans grade, qui rappellent au peuple sa dignité, qui le forcent à relever la tête, en lui criant que désormais il est libre et qu'il doit se défaire des habitudes serves.

* * *

Taine exprime avec pittoresque l'influence du mauvais pli sur les nouveaux libérés de la Révolution française, qui oublient parfois leur libération. "Si l'on déliait le cheval de meule, il recommencerait à

tourner en rond; si l'on déliait le chien du bateleur, il se remettrait sur ses pattes de derrière: pour les rendre à leur allure spontanée, il faudrait les secouer rudement. Ainsi en est-il de l'homme, selon le mot de Rousseau: "Nous le forçons à être libre."

Ce sera la glorieuse tâche des chefs, politiques et autres, qui auront mené à bien le coup d'état de notre émancipation, de maintenir la masse, non plus dans les stupides idées larges, mais dans les idées hautes, de créer l'opinion nouvelle, de l'entraîner, de la préserver surtout contre les endormeurs et les mauvais guides à la solde de l'homme ennemi. Sous peine de glisser dans le rêve idyllique, nous devons nous prémunir contre des retours offensifs, tout au moins contre une atmosphère asphyxiante. Nos journaux anglais ne briseront pas sitôt leurs presses; ils publieront encore des *extras* que liront fidèlement nos esprits ouverts, ouverts à l'invasion étrangère. Quelle sera leur tactique? Opposition furibonde? Bons petits conseils de prudence? Froide raison d'affaires? Intimidation? Tout y passera, tour à tour et tout ensemble. Espérons qu'ils seront très violents, cela réveille. Un pire danger se trouvera dans les magazines, dans nos journaux à commérages qui détournent l'esprit des grandes questions, dans les clubs mixtes, dans les théâtres, dans l'automobilisme (je ne dis pas l'automobile), dans tous ces amusements qui font oublier le but de la vie et qui annulent ceux qui devraient être soldats. Ce fut l'instrument du règne des empereurs romains: "Un peuple qui s'amuse, disait un histrion à Auguste, ne fait pas d'émeutes." Si jamais, selon le mot de de Nevers qui sert d'épigraphe au vigoureux *Appel de la Race*, chacun des

descendants des 65,000 vaincus de 1760 a dû compter pour un, ce sera au moment de la victoire libératrice, au moment d'assurer la conquête.

Nos députés, qui formeront les trois-quarts ou les quatre-cinquièmes de la future chambre devront se hausser à la majesté de l'heure. Ils ne seront pas choisis pour les besognes de gala ni pour leur avancement personnel, mais, comme les premiers élus du *Sinn Fein* irlandais, pour être des soldats, des héros civils, l'espèce la plus rare et la plus méritante, puisque cela dure plus longtemps et qu'il faut résister aux attaques plus traîtresses de l'or et du sourire. Ils devront utiliser cette arme formidable qu'est la législation pour aider à la libération économique et sociale de notre peuple. Une petite loi qui se vote en quelques heures peut transporter des montagnes que n'avaient pu faire sourciller des années de protestations et de colères individuelles. Ainsi, la loi Lavergne a plus fait pour la francisation du Québec que mille emportements contre des commis et des employés subalternes. Qu'un gouvernement national entreprenne la restauration française de notre territoire d'une frontière à l'autre, ce sera l'oeuvre d'une semaine que la disparition des absurdités et des mensonges actuels. Il n'aura qu'à frapper la terre du pied, et les inscriptions françaises jailliront toutes brillantes de notre sol enfin respecté; et ce n'aura pas été plus difficile que de décréter les bonnes routes, les plantations d'arbres, la disparition des buvettes ou la mobilisation.

Nos députés décréteront le *nombre*, comme on l'a fait naguère pour l'Ouest. L'État français aura besoin du nombre, du nombre des Canadiens français. Notre proportion de 75% du début devra monter

graduellement jusqu'à 90, 95, 99 et pourquoi pas, avec le temps, jusqu'à 100% comme chez les peuples ordinaires? Nous devrons tout faire pour garder ici nos surplus, ces admirables familles qui émigrent toujours aux États-Unis, et pour supprimer cet affreux coulage, cet assassinat latent, ce suicide national que nous n'avons jamais su arrêter. N'est-il pas humiliant d'avoir à souligner de pareilles faiblesses et de solliciter des mesures gouvernementales dans un pays où viennent faire fortune les immigrants du monde entier? Que dirait-on si la France, affaiblie par la guerre, envoyait à l'Allemagne chaque année le tribut ruineux de 400,000 de ses jeunes gens? C'est pourtant la proportion de 1% que nous perdons annuellement depuis 1901, époque où nos politiciens ont proclamé que nous n'émigrions plus. Il faut dire que jadis nous perdions de 2 à 3% , l'équivalent d'un million de Français qui se seraient donnés aux Allemands ou aux Anglais. C'est notre revanche des berceaux...

Nous demandons au gouvernement de Québec de s'employer dès aujourd'hui à rendre le plus facile possible l'établissement de nos familles de cultivateurs dans les cantons neufs, par la création d'un *Crédit de Colon*, par des excursions, des primes et des encouragements de toutes sortes et par une propagande comme on en a fait en Angleterre et en Autriche, mais jamais chez nous. Que si les moyens de persuasion et d'éducation populaire ne suffisent pas, nous réclamerons des mesures qui restreignent l'émigration, comme la Belgique et d'autres pays d'Europe en ont voté après la guerre. De tous temps, les peuples se sont livré

des guerres à mort pour conquérir ce que nous laissons perdre ici, du sol et des populations...

Il faudra, il faut dès aujourd'hui, ramener chez nous le plus possible de nos compatriotes des États-Unis. Nous ne pouvons pas nous résigner à perdre la moitié de notre race, nous sommes trop peu. Ils ne reviendront pas? Non, pas tous, pas les américanisés, d'ailleurs indésirables, qui parlent encore un mauvais français peut-être, mais qui pensent en Américains, qui n'ont de patrie que le pays de leurs aises et qui ne voient pas beaucoup de raisons d'être français, ni même catholiques. Mais il y a là-bas encore un million de Canadiens ou de fils de Canadiens qui ont ici des attaches de famille et qui n'ont jamais dit l'adieu définitif à l'âme, au sol français. Plusieurs passent par la crise du retour quand les enfants perdent l'esprit traditionnel et se tournent à l'anglais. Beaucoup de ceux-là reviendraient, comme d'ailleurs un grand nombre sont déjà revenus. Nous comptons parmi nous au moins un demi-million de compatriotes qui ont vécu des années aux États-Unis, qui y sont nés, qui y ont passé vingt, trente, quarante années de leur vie et qui sont aujourd'hui de parfaits Canadiens. Nous ne pouvons pas rapatrier tous les Franco-Américains, ni la moitié, ni le tiers; contentons-nous du quart, du cinquième, du dixième: ramenons-en deux cent mille, gagnons-en seulement cent mille que nous implanterons solidement sur nos terres neuves ou dans nos villes, et qui se multiplieront pour nous: c'est beaucoup, et cela vaut la peine d'y dépenser des millions. Jusqu'ici nous n'y avons presque rien consacré: le budget fédéral des colonisateurs canadiens-français s'élève à une vingtaine de mille pias-

tres, alors qu'on accorde $32,000 à l'immigration des Chinois, et $500,000 à la propagande anglaise et étrangère. Ne serions-nous pas en droit de réclamer pour nos agents de rapatriement 30% de cette jolie somme ?

Quand nous serons indépendants, nous ne voterons pas de subsides pour attirer ici des immigrants ni des capitaux anglophones ou susceptibles de le devenir. Trop longtemps notre cohabitation forcée à Ottawa nous a fait pratiquer des méthodes colonisatrices qui introduisaient dans nos ports des paquebots remplis, comme le cheval de Troie, d'assiégeants qui venaient s'emparer de nos terres, de nos villes et de nos libertés. Mais nous n'avions pas encore décidé d'être ici chez nous...

D'innombrables voyageurs continueront à visiter nos vieilles villes, nos villages français et nos places d'eau, pour y trouver quelque chose de neuf, de différent. Ils seront servis à souhait: notre pays sera très français , et les touristes s'y sentiront étrangers comme quand ils vont en France, en Suisse ou en Italie. Ils trouveront les gens de service pour les comprendre, mais pas un peuple de valets. Ils paieront leur écot et s'en retourneront chez eux.

Nos députés décréteront encore, non pas l'assimilation comme les Américains, mais une honnête connaissance du français pour ce qui nous restera de population étrangère. Les non-anglophones, toute cette poussière d'immigrés disséminés ici et là, et décidés à se rallier à l'un des deux groupes, se mettront résolument avec nous, ce qui n'en sera que mieux pour la conservation ou pour l'acquisition de la foi catholique. Il y a longtemps que nous aurions dû

racoler à nos classes et à nos paroisses françaises les Italiens, Polonais, Autrichiens et autres qui ne peuvent former ici de communautés séparées. [3]

Ne nous préoccupons pas des Juifs, dont nous ne devons pas nous exagérer l'importance et la compétence, pourvu que nous n'allions pas les enrichir nous-mêmes. En tout cas, ils ne seront pas les derniers à se mettre au français: ils savent toujours se mettre du côté d'où le vent souffle!

Quant aux groupes, nombreux ou faibles, des anglophones de toutes nuances, disséminés sur tous les points, ils seront les plus difficiles à réduire, mais ils ne doivent pas nous faire reculer. D'abord, ils devront être loyaux, car malgré sa tolérance notre gouvernement devrait y voir: *Salus populi, suprema lex!* Nous aurons cessé de nous faire angliciser par l'éducation et les mariages mixtes; peut-être renverserons-nous les rôles? Notre bon peuple a, dans sa douceur même, un puissant moyen d'assimilation dont on ne lui a jamais demandé de faire usage. Nous pouvons grignoter en détail les îlots anglais ici et là, puis patienter avec le reste, dont la survivance reposera pratiquement sur le seul appoint de la natalité.

[3] Les Anglo-protestants font plus d'efforts pour s'assimiler les immigrants catholiques, pour les attirer à leurs écoles et à leurs temples, que nous n'en faisons pour les gagner à nos paroisses françaises, où la fraternité dans la foi, les relations de voisinage, l'éducation des enfants et les alliances les rattacheraient définitivement au solide bloc catholique français.

Quant aux schismatiques russes, grecs, romains, et aux hérétiques de toutes nuances, n'est-il pas remarquable que chez nous, qui nous organisons avec tant de zèle et de succès pour les missions à l'étranger, l'on ne se soucie pas davantage des milliers de *convertissables* et d'assimilables qui nous entourent, que nous connaissons, que nous employons, que nous enrichissons de l'argent qui devrait aller à nos frères de race et de foi? N'y a-t-il pas là un double apostolat, religieux et national, à exercer sans retard?..

Certains remaniements officiels des programmes scolaires rendront leur enseignement bilingue à tous les degrés, ce qui soulagera les nôtres d'autant. Ainsi, après deux siècles de retard, la minorité anglaise daignera enfin parler notre langue chez nous.

Comme la fierté patriotique est contagieuse, peut-être les particuliers, bourgeois cossus ou simples ménagères, en voyant nos chefs garder nos ressources nationales à nos nationaux, pousseront-ils le zèle jusqu'à encourager de préférence nos marchands, nos marques, nos industries, de manière à boycotter en douceur ceux qui n'ont pas d'affaire ici. Le fer n'est pas seul à faire des conquêtes, l'or n'est pas moins efficace. Nous hâterions ainsi pacifiquement, par ce contraire d'une invasion, par ce retrait de notre argent la libération que les peuples achètent ailleurs du prix élevé de millions de vies humaines. Qu'on ramène ici nos capitaux placés à l'étranger, les trois cents millions donnés à des compagnies anglaises, sud-américaines et autres; ils commenceront à supplanter les six cents millions d'argent rival qui mordent dans nos chairs et qui nous tiennent. Du moins, qu'on décrète l'embargo, qu'on arrête la désertion des capitaux comme on devrait arrêter celle des hommes, puisque les capitaux et les hommes sont les grands moyens de conquête et de domination.

Après toutes ces considérations, nous devons conclure que l'acquisition de la liberté sera, pour nous comme pour tous les peuples, une aventure difficile et compliquée, mais pas impossible. Des merveilles de diplomatie, de constance, d'abnégation individuelle collective seront les préliminaires obligés de ce second miracle, achèvement du premier que fut notre survi-

vance. Nul n'aura, espérons-le, la lâcheté de penser que c'est trop fort pour nous de devenir un peuple, un peuple libre, un peuple adulte.

Dès aujourd'hui mettons-nous à l'oeuvre, d'abord en ne nous laissant plus entamer. Notre plan est arrêté, il s'exécute même insensiblement depuis 1760, par le seul fait que nous avons vécu, que nous restons en état de réaliser notre rêve. Ce sont nos mères qui ont le mieux tenu jusqu'ici, avec ceux de nos paysans qui n'ont pas déserté, avec ceux surtout qui ont défriché de nouvelles paroisses. C'est maintenant l'heure de tous. Nos dirigeants devront être des politiques de la grande espèce. Nos députés seront instruits et patriotes; ils sauront voir et prévoir; ils sauront dire non, ils sauront vivre pauvres.

Nos sociétés nationales réquisitionneront le patriotisme; elles seront aussi actives et efficaces pour le bien que si elles étaient des sociétés secrètes et organisées pour le mal.

Notre peuple, qui n'a connu jusqu'ici que la petite politique de chemins de front, ce qu'en dégoisent les cabaleurs et les journaux de parti, devra être instruit des hautes destinées des nations et des desseins de Dieu sur nous. Il devra apprendre à vouloir, à se tenir debout, et cela tout de suite pour être d'abord l'égal des Anglais, qui ne respectent que ce qui se tient fièrement en face ou à côté d'eux. L'éducation devra éviter de multiplier les inutiles élégants qui nous feront faux bond, quand nous voudrions pouvoir compter sur eux.

A tous les rangs de la société, travaillons dans le réel, dans le présent, sur un plan net, en distinguant bien le désirable du possible. Acquérons une bonne

dose d'intransigeance; sachons rester unis ou le devenir; ayons l'esprit de travail et de prosélytisme; il n'y a plus un seul péché d'omission à commettre. Devenons un petit peuple solide, un coin de fer qui résiste à tout et qui s'ouvre un chemin. Puis attendons l'accident heureux ou malheureux qui démembrera le Canada et qui nous permettra d'être maîtres chez nous.

La conquête de 1760 aura été un événement dans notre vie nationale, un incident un peu long par suite d'erreurs des chefs et de coulage du peuple, mais à aucun moment nous n'aurons désespéré.

Le Canadien grandit en espérant...
Le ciel a marqué sa carrière,

...et cette carrière nous voulons nous tenir prêts à la remplir. La liberté, c'est à prendre ou à laisser. Avec ou sans l'agrément de nos voisins, nous prendrons la liberté...

Joseph BRUCHARD.

LA PRÉPARATION INTELLECTUELLE

L'heure n'est plus où l'on entretenait autour de nous l'espoir de nous absorber peu à peu dans la civilisation anglo-saxonne. Solidement accrochés au sol, refoulant tous les jours davantage l'élément étranger hors des limites de notre province, sortis définitivement de cette apathie qui entravait notre essor économique et mettait notre culture française en danger, nous comprenons enfin la nécessité de séparer notre destinée de celle des peuples qui nous entourent et de l'orienter librement dans le sens de nos traditions.

Cette séparation ira-t-elle jusqu'à l'autonomie politique? Les esprits les plus clairvoyants et les plus sérieux le prédisent, le souhaitent, le proposent même comme l'idéal vers lequel doivent converger tous les efforts. "L'autonomie de chaque race adulte," écrivait naguère M. Étienne Lamy, "n'est pas seulement le droit de chacune et la condition normale de sa vie propre, mais l'intérêt de toutes les autres, et la forme la plus parfaite de l'ordre dans le genre humain."[1]

Cette autonomie n'en reste pas moins toutefois une chose un peu lointaine, une chose conditionnée par des circonstances que notre volonté peut diriger, mais qu'elle ne peut contrôler complètement. Ce qui s'impose dès aujourd'hui et ce qui ne dépend que de nous, c'est de la préparer en la méritant, en nous en

[1] *Un siècle*, p. 40.

rendant dignes, en acquérant cette virilité intellectuelle qui fait les peuples adultes. Une vie intellectuelle propre: voilà la supérieure conquête vers laquelle les autres n'étaient qu'un acheminement et qu'il nous faut nous assurer au plus tôt, si nous voulons survivre et être prêts à l'heure où la Providence nous remettra notre destinée entre nos mains. Ce sera la première partie de ce travail que nous tâcherons de faire aussi brève que possible. Dans la seconde, nous établirons que cette vie intellectuelle doit être française, canadienne et catholique.

I

Nécessité de la Préparation Intellectuelle

Une première condition pour qu'un peuple puisse aspirer à l'autonomie et espérer ensuite en retirer quelque profit, c'est que conscient de sa personnalité propre, il se soit mis en mesure d'en assurer la survivance. C'est une vérité que les articles déjà parus de la présente enquête ont bien mis en lumière. Et j'ajoute que, pour un peuple sorti de l'enfance, la création d'une vie intellectuelle qui lui soit propre, est l'un des moyens les plus efficaces de préserver cette personnalité de toute altération.

Ce sont les idées qui agissent le plus profondément sur l'âme et la vie d'un peuple. Élaborées sous l'influence de la pensée religieuse ou philosophique, répandues dans toutes les classes de la société par le livre ou le théâtre, elles s'infiltrent rapidement dans l'organisme social, pénètrent les institutions, inspirent les moeurs et peuvent finir par modifier en grande

partie la mentalité d'une race. Une nation n'est donc jamais assurée de se survivre tant qu'elle n'a pas mis à la base de sa vie nationale une vie intellectuelle qui lui soit propre.

Il y a deux étapes dans l'existence d'un peuple. Dans la première, il doit vivre, résister à l'absorption, conquérir ses droits politiques, organiser sa vie économique; dans la seconde, c'est pour son âme qu'il lutte. Il doit prendre conscience de sa personnalité et la défendre contre les infiltrations étrangères. Nous avons franchi la première étape; la seconde commence. Jusqu'ici, les idées et les livres n'ont pas eu chez nous une influence profonde. Mais ce qui est vrai pour hier, l'est déjà moins pour aujourd'hui et ne l'est plus du tout pour demain. Nous serons dans cinquante ans ce que les influences intellectuelles que nous aurons subies nous auront faits. C'est sur le terrain intellectuel que la lutte suprême va se livrer; c'est donc là qu'il faut concentrer de plus en plus nos forces.

A quoi nous servirait l'autonomie politique si nous devions continuer à subir indéfiniment le joug intellectuel des autres peuples? A quoi nous servirait d'avoir résisté à l'absorption brutale par la force et le nombre, si nous devions subir cette autre absorption qui se fait par les idées et par les livres? Si donc nous voulons garder notre physionomie propre, il faut nous hâter de nous faire une vie intellectuelle puisée aux sources de notre vie nationale et en harmonie avec elle. Et c'est une première raison de la *nécessité de notre préparation intellectuelle.*

* * *

Il en est une seconde. Elle a été donnée par la direction de *l'Action française* elle-même dans son article-programme. C'est qu'un peuple "n'advient à la vie indépendante que s'il en a conquis la dignité et la force, que s'il a su créer par son effort persévérant les organes essentiels de sa nouvelle existence".

Ce qui constitue une nation, c'est sans doute l'unité de sang, de langue, de croyance, de traditions, de souvenirs et d'espérances. Il ne peut y avoir de groupements distincts sans quelques-uns au moins de ces éléments d'attraction. Mais une nation pourrait les réunir tous sans posséder pourtant le droit des nations adultes à une vie propre et autonome. Il lui resterait encore à créer les organes essentiels de sa nouvelle existence et en particulier une élite intellectuelle dont l'influence directrice puisse se faire sentir dans tous les domaines de la vie nationale.

M. Édouard Montpetit écrivait dans l'*Action française* en 1917: "Pour le moment, il nous semble que tout notre effort doit tendre à créer ce faisceau de compétences: une élite, à qui nous confierons de répandre, par l'exemple et par la parole, les idées sur lesquelles nous nous serons accordés, les idées nécessaires, qui prendront la valeur de vérités banales, ferments de l'action du plus grand nombre. L'expérience a formé chez nous d'habiles praticiens mais nous avons trop peu de spécialistes et trop peu de cultivés." Revenant sur cette idée, l'an dernier, il écrivait de nouveau: "Rien n'est plus appréciable comme une compétence, et dans tous les domaines. L'agriculture, l'industrie et le commerce en exigent plus que jamais: et la nation en réclame à son tour."

Or ces compétences, nous ne les multiplierons qu'en nous mettant en demeure de les former chez nous; qu'en créant le milieu intellectuel favorable à leur éclosion. Personne n'ignore ce que la supériorité dans le domaine le plus humble exige de connaissances étendues et variées. Elle est comme la résultante d'efforts multiples et souvent assez disparates qui exigent la collaboration des esprits. Elle n'est donc possible que là où circule une vie intellectuelle intense. Soyons bien assurés qu'aussi longtemps que le goût d'apprendre ne se sera pas généralisé, n'aura pas fait surgir des travailleurs consciencieux dans toutes les branches du savoir humain, les compétences resteront chez nous une chose d'exception et, en grande partie au moins, une chose d'importation. "Pour persévérer et survivre," c'est toujours M. Montpetit que je cite, "pour prouver que nous sommes ceux que nous croyons être et manifester notre personnalité...pour que nous soyons, dans une civilisation qui en partie n'est pas la nôtre, des égaux que l'on respecte et chez qui l'on est forcé de reconnaître des qualités de race et l'intelligence victorieuse: préparons-nous dans le culte de la supériorité."

* * *

Mais ce n'est pas tout. Il ne suffit pas à un peuple qui aspire à s'imposer aux autres peuples, comme groupement distinct et autonome, d'avoir organisé sa vie agricole, industrielle et commerciale sur une base scientifique qui lui en assure la durée et la fécondité. Il lui reste une dernière, une suprême conquête à faire: celle d'une philosophie, d'une science, d'une

littérature, d'un art qui sont comme l'aboutissant de ses efforts et le signe le plus certain de sa virilité. Tant qu'un peuple tient, comme disait M. Étienne Lamy, "la queue d'idées qui ne lui appartiennent pas," tant que sa science reste une chose d'emprunt, tant que sa personnalité ne s'est pas affirmée dans des livres et des oeuvres d'art qui en portent l'empreinte, ce peuple ne peut prétendre à réclamer une place à part au grand foyer de la civilisation humaine.

Dans une étude sur le mouvement littéraire au XIXe siècle, Brunetière est allé jusqu'à dire que s'il existe intellectuellement des nationalités scandinaves ou russes, c'est à leur littérature qu'elles le doivent. "Suédois, Norvégiens, Danois, il leur a paru que la littérature européenne, allemande ou française, italienne ou anglaise, n'exprimait que très imparfaitement ce qu'ils sentaient en eux s'agiter de particulièrement scandinave... Ils l'ont voulu dire, ils l'ont dit; leurs compatriotes se sont reconnus dans la manière dont ils le disaient... Avertis de leurs qualités nationales, ils se sont efforcés de les dégager de tout alliage exotique et dans la mesure où ils y ont réussi, c'est dans cette mesure qu'il existe une littérature et intellectuellement une mentalité et une nationalité scandinaves."[2] En appliquant le même procédé aux recherches scientifiques, à la philosophie ou à l'art, on pourrait montrer que c'est en grande partie, par ces moyens divers que les autres peuples se sont imposés comme tels au monde, qu'ils ont acquis une influence et laissé des traces dans l'histoire. C'est le cas pour

[2] *Un siècle*, p. 604.

la Grèce et pour la France, ce l'est même pour l'Allemagne et ce le sera sûrement pour nous.

Nous pourrions rivaliser avec les races qui nous entourent sur le terrain industriel ou commercial, nous ne les dépasserons pas. Il n'y a qu'un terrain sur lequel nos hérédités françaises nous prédisposent à conquérir une certaine supériorité; et ce terrain, c'est celui de la culture intellectuelle. C'est par ses idées, par sa littérature et son art que la France s'est placée au premier rang des nations européennes. C'est de la même façon que nous compterons pour quelque chose en Amérique, que nous mettrons en relief nos qualités nationales et que nous remplirons toute notre mission.

On a, à plusieurs reprises, ici même, dressé le bilan de nos richesses intellectuelles, signalé les déficits et indiqué les moyens à prendre pour les combler. Il n'y a donc pas à y revenir. La seule chose qu'il importait de démontrer et qui se dégage, nous l'espérons au moins, de ce que nous avons dit, c'est que pour suivre, pour être prête à l'heure où la Providence lui remettra sa destinée entre ses mains, il faut que la Nouvelle-France s'efforce d'être "sur ce continent, en même temps que la fille aînée de l'Église, la fille aînée du progrès, dans les hautes sphères de la poésie, de la science et des arts".[3]

II

Ce que sera cette Vie intellectuelle

L'oeuvre de la civilisation est une oeuvre collective. C'est un trésor commun formé des richesses

[3] Paroles d'Edmond de Nevers, citées par M. A. Perrault, *L'Action française*, 1919, p. 209.

intellectuelles de tous les peuples et où chacun doit aller puiser à son tour. Si brillante qu'elle soit, la culture d'un peuple est en danger le jour où il s'isole et se replie sur lui-même. Et s'il en est ainsi des civilisations qui ont un long et glorieux passé, avec combien plus de raison ne doit-on pas l'affirmer de civilisations qui, comme la nôtre, commencent à peine à s'édifier. Ce serait une profonde illusion de croire que nous pouvons, avec nos seules ressources actuelles, créer le foyer de vie intellectuelle dont nous sentons le besoin. Pour un long temps encore, pour un temps dont il n'est pas possible de fixer les limites, il nous faudra emprunter à l'étranger, avec le goût et l'élan qui nous font défaut, les richesses intellectuelles que nous ne possédons pas encore.

La connaissance à peu près universellement répandue dans notre classe cultivée des deux langues, anglaise et française, met à notre portée deux grandes civilisations. Vers laquelle irons-nous? Il ne peut être question, d'abord, de les posséder toutes deux également. Un peuple n'a qu'une culture comme il n'a qu'une langue. Et la véritable supériorité d'un peuple comme d'un individu ne consiste pas dans la connaissance superficielle de deux langues ou de deux civilisations, mais bien dans la mesure où il a réussi à épuiser les richesses de l'une d'entre elles.

Nous n'aurons donc qu'une culture. Est-il besoin d'ajouter qu'elle sera *française*? Nous sommes français de sang, de langue, d'âme. La France est depuis de longs siècles le foyer le plus intense de la civilisation européenne. Notre intérêt est donc d'accord ici avec nos sentiments. Pour conserver notre âme nationale, pour mettre notre vie intellec-

tuelle en harmonie avec elle, il faut que nous fassions de la France, selon une expression bien connue, notre patrie intellectuelle. "Nous nous devons", écrivait M. Louvigny de Montigny, "de nous tenir dans la lumière pour vivre la vie que nos pères nous ont transmise." [4] De son côté, M. l'abbé L. Groulx préconisait ce contact avec la pensée française, "non seulement parce que les maîtres de la pensée française doivent rester les maîtres de notre insuffisance, mais parce qu'il importe à notre durée que les courants de la pensée française nous apportent cette substance d'art et de morale, ces vertus de la race et de l'esprit qui font l'essence de notre culture". [5]

Je n'ignore pas tout ce que ces relations intellectuelles avec la France de la pensée, avec la France littéraire inspirent de crainte à un bon nombre d'entre nous. Ces craintes, il serait facile de les justifier. Mais si, d'un côté, la haute culture est devenue chez nous d'une urgente nécessité; si, de l'autre, il nous faut absolument aller la chercher ailleurs, pour ma part, même au point de vue de nos intérêts religieux, je préfère le milieu intellectuel français où circulent toujours des courants de pensée catholique intenses, au milieu protestant ou matérialiste de l'Angleterre ou des États-Unis. Il importe par-dessus tout, sans doute, que l'élite intellectuelle de demain reste en communion d'âme avec le peuple qu'elle aura mission de diriger; mais nous croyons aussi que la France est plus qu'aucune autre nation apte à former cette élite. Personne ne peut trouver mauvais toutefois que nous souhaitions et même que nous exigions que les rela-

[4] La *Langue française au Canada*, p. 111.
[5] *L'Action française*, 1917, p. 35.

tions intellectuelles de notre jeunesse avec la pensée et la littérature de France s'inspirent de la prudence et s'entourent de protection.

Et maintenant quelles limites mettre à l'anglo-saxonisme dans notre vie intellectuelle? Maurice Barrès écrivait à propos de l'influence allemande en France: "Il ne peut pas être question que nous ne prenions pas contact avec la pensée allemande. Il n'est pas possible d'établir une cloison entre les nations, pas plus en re leur pensée qu'entre leurs produits matériels. Ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaitable. Mais cette prise de contact doit être raisonnée... Nous ne prétendons pas dresser une digue totale, mais nous voyons la nécessité d'une digue de protection." [6]

Toutes proportions gardées, en tenant compte du milieu où notre vie intellectuelle est appelée à se développer, des influences que nous avons dû subir, c'est à peu près l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis de la civilisation anglo-saxonne. Ce n'est pas tout à fait celle que nous avons eue dans le passé. Sans doute, jusqu'ici, c'est surtout par les moeurs, les coutumes, que l'anglo-saxonisme ou plutôt, ce qui pour plusieurs en est une dégénérescence, l'américanisme s'est filtré dans notre vie nationale. Mais pour secrète qu'elle ait pu être, son action n'en a pas été moins profonde. "L'Amérique, cette vivante antithèse de la civilisation athénienne," écrivait Louis Arnould, "a lancé par-dessus sa frontière nord, à l'assaut du Canada, ces bataillons plus redoutables que les autres, qui se nomment — outre hardiesse, énergie,

[6] La *Revue universelle*, 1er janvier 1922.

respectabilité: — amour du lucre, réalisme pratique, vanité grosse, relâchement de la famille, excitation de la sensation, corruption politique et sans-gêne."[7] Que ce contact avec nos voisins ait accentué quelques-unes de nos qualités français es, il nous est permis de le croire; mais combien d'autres plus précieuses et plus caractéristiques de la race courent le risque de disparaître? Il y a là un discernement à faire et une lutte à organiser. Notre survivance française est à ce prix.

Dans cette organisation de notre vie intellectuelle que nous appelons de tous nos voeux, le contact, impossible à éviter avec la culture anglo-saxonne va nous offrir les mêmes ressources et nous exposer aux mêmes dangers. Il ne s'agit pas, comme disait Barrès, de dresser "une digue totale"; mais "une digue de protection" s'impose. Il y a, dans la culture anglo-saxonne, des éléments à caractère universel, humain, qu'aucun peuple n'a le droit de dédaigner; il y en a à caractère plus particulier qui peuvent s'adapter quand même à notre vie française; mais il y en a qui sont d'autant moins latins et français qu'ils sont plus anglo-saxons et américains; il y en a qui sont comme la source et la justification intellectuelle de cette morale, de cette façon de sentir, de cette conception de l'art, de l'action, de la vie qui nous ont déjà fait tant de mal. C'est contre ces derniers éléments qu'il faut dresser une digue de protection. Il faudrait tout un autre travail, et plus considérable que celui-ci, pour montrer ce qui dans l'organisation de l'enseignement de nos voisins, dans leurs méthodes

[7] *Nos amis, les Canadiens*, p. 89.

scientifiques, dans leur philosophie et leur littérature, peut s'incorporer avec profit à la substance de l'esprit français, et ce qui y reste absolument réfractaire. Il suffit d'avoir donné le principe selon lequel doit se faire ce discernement. L'application elle-même est une chose complexe, difficile; une chose sur laquelle sans doute l'expérience de demain projettera de plus abondantes lumières.

Ce qui est incontestable, en tout cas, c'est que le Canada "est par destination," comme disait M. Hanotaux, "le défenseur des origines françaises et latines". Et nous conclurons avec lui: "Restez attachés au sol, là d'où vient votre sève, là où sont vos racines, où est votre force. Si le Canada cherchait une alliance ailleurs qu'en France, il se délatiniserait." [8]

* * *

Notre vie intellectuelle sera, en second lieu, *canadienne.* Et si nous ajoutons ceci, ce n'est pas pour contredire ce que nous venons d'affirmer, mais bien pour le préciser davantage.

"Nous sommes une province de France," s'écriait un jour M. Montpetit, "la plus éloignée, la moins connue, la plus oubliée, mais une province de France quand même." [9] C'est, en effet, quelque chose comme cela. Mais personne n'ignore que l'âme française n'est pas tout à fait la même si on l'étudie en Provence, en Bretagne ou à Paris; personne n'ignore non plus que toutes ces nuances se retrouvent à leur

[8] Cité par M. É. Montpetit, *Au service de la tradition française,* p. 91.
[9] Les *Survivances françaises au Canada,* p. 44.

tour dans la littérature du pays. C'est Brunetière qui soulignait chez les écrivains bretons, "quelque chose de plus local et de plus particulier, je ne sais quel génie du terroir, quelque chose d'autre et de plus original,"[10] et cela, au moment même où il prêchait contre la décentralisation.

S'il en est ainsi en Bretagne, à plus forte raison doit-il en être ainsi au Canada. Il y a trois siècles que le pays agit sur le type français. Établis dans des régions si différentes de la France, en perpétuel contact avec les Anglais, soumis à des conditions de vie absolument nouvelles, il ne se peut pas que nous n'ayons été profondément modifiés. Et puis, on ne peut pas faire qu'il n'y ait un siècle et demi d'histoire entre la France et nous; un siècle et demi de crises politiques et intellectuelles pour la France, et, pour nous, de lutte obscure pour notre survivance. La France continue une histoire plusieurs fois séculaire, et nous commençons à peine la nôtre. Nous avons des souvenirs, des intérêts, des préoccupations et des espoirs qui ne sont plus tout à fait les mêmes. Si donc l'âme canadienne est une âme française, elle est une âme française avec des caractères distincts, particuliers, dont on doit tenir compte dans l'organisation de notre vie intellectuelle.

Une première conséquence, c'est que la culture française, en passant chez nous, doit chercher à s'adapter. Cela veut dire qu'elle doit tenir compte des croyances, des sentiments, des aspirations, qui font partie de notre âme nationale. Elle ne doit pas démolir, mais achever; elle ne doit pas nous détourner

---

[10] *Discours de combat*, 2e série, p. 33.

de notre voie, mais nous donner de nouvelles et de plus profondes raisons d'y persévérer.

Cela veut dire encore, que dans l'introduction de la culture française chez nous, nous ne devons pas oublier que c'est un travail d'édification que nous faisons. Parmi ces richesses sans nombre que la France nous offre, tout n'est pas également apte à servir de base à une vie intellectuelle en formation. Il y a dans la philosophie, dans la littérature, dans l'art de France, à côté d'un élément éternel, un élément friable et éphémère, dont nous n'avons que faire. Je choisis un exemple qui m'est plus familier. Depuis Descartes, la philosophie française a connu toutes les aventures. Elle a édifié des systèmes sans nombre qui se sont tour à tour écroulés. Ces trois siècles de spéculation représentent sans doute l'un des efforts les plus intenses et les plus sérieux de la pensée humaine; mais il n'en reste pas moins vrai, qu'à aucune de ces étapes, la philosophie française n'offre un abri sûr et durable. Ce sont de simples tentes que la pen ée en marche dresse pour un jour. Nous avons ici, au Canada, une philosophie qui est celle des deux plus beaux moments de l'humanité, une philosophie qui est à la base de toutes nos institutions religieuses ou sociales, une philosophie dont on prédit la renaissance dans l'Europe revenue de ses vieilles erreurs. N'est-ce pas suffisant pour que nous la préservions de toute infiltration moderne ? Ne peut-il nous suffire d'être en communion avec la partie catholique, c'est-à-dire la partie la plus traditionnelle et peut-être la plus française de la France ?

Passant maintenant de la philosophie à la littérature ou à l'art, ne pourrait-on pas faire entre les divers

courants littéraires ou artistiques une distinction analogue? Il est désirable, sans doute, que l'élite intellectuelle chez nous prenne contact avec toute la culture française; mais il n'en est pas moins vrai que tout dans cette culture n'est pas à importer, tel quel, sans discernement et sans discrétion. Et déjà c'est une première façon de donner à notre vie intellectuelle une orientation franchement canadienne.

Il en est une seconde. S'il est vrai, comme l'affirmait Brunetière, qu'il y a un "génie du terroir" pour les différentes provinces de France, pourquoi n'y en aurait-il pas un pour "la plus éloignée"? Et s'il y a un génie canadien, pourquoi les ouvrages canadiens ne le refléteraient-ils pas? Dans ce moule travaillé par les siècles qui s'appelle la phrase française, qui nous interdit de mettre nos pensées et nos sentiments, nos préoccupations et nos rêves, nos façons de sentir et de voir et ainsi de les incorporer à la substance de l'esprit français? "Et nous servirons la France en illustrant cette province qu'elle n'a pas perdue, par une renaissance inspirée, mais toujours possible, de son impérissable génie. Nous la servirons en chantant les clochers de chez nous, les paysages qui en sont les décors harmonieux, les humbles pleins de mérite, la légende même étrangement féconde, tout ce qui, n'étant qu'un coin de France, la contient pourtant toute entière, à la fois héroïque, tenace, vaillante et généreuse."[11]

Et ne serait-ce pas le moyen de faire de notre littérature autre chose qu'un médiocre et fade décalque de celle de France? "La grande puissance génia-

[11] M. É. Montpetit, Les *Survivances françaises au Canada*, p. 45.

le, disait Emerson, consiste à souffrir que l'esprit de l'heure passe sans obstruction à travers la pensée." L'esprit de l'heure c'est le génie national, c'est lui qui inspire les chefs-d'oeuvre. Et c'est parce qu'il y a un génie canadien, qu'une littérature ou un art canadien sont possibles, qu'il faut les désirer et, en les désirant, tâcher de les faire naître.

* * *

En dernier lieu, notre vie intellectuelle sera *catholique*. Elle sera catholique, d'abord parce qu'elle sera française. "Tout ce que nous ferons, tout ce que nous laisserons faire contre le catholicisme," écrivait Brunetière,[12] "nous le laisserons faire et nous le ferons au détriment de notre influence dans le monde, au rebours de toute notre histoire, et aux dépens enfin des qualités qui sont celles de l'âme française."

Elle sera catholique encore parce qu'e le sera canadienne. Notre pays est né d'une pensée d'apo tolat. C'est à la foi qu'il doit le bienfait de sa survivance et elle reste, à l'heure actuelle, son plus solide rempart contre les idées et les moeurs de nos voisins, le gage de son prestige et de sa durée. Tout ce que l'élite intellectuelle de demain ferait contre la foi ancestrale, qu'elle sache bien qu'elle le ferait, — pour me servir des mots de Brunetière, — au détriment de notre influence en Amérique, au rebours de toute notre histoire, et aux dépens des qualités qui sont celles de l'âme canadienne.

Notre vie intellectuelle sera catholique enfin parce que nous voulons qu'elle soit féconde et qu'elle dure.

---

[12] *Discours de combat*, 1ère série, p. 193.

Il faut à la base de toute civilisation qui s'édifie un ensemble de vérités indiscutables et indiscutées qui nous éclairent sur le mystère de notre destinée ici-bas, qui fournissent à ces grandes institutions de la société, de la famille, de la morale, une raison d'être plus haute qu'elles-mêmes; un ensemble de vérités qui soient et le point de ralliement de tous les esprits travaillant dans le vaste champ de la culture humaine et le moyen de coordonner, d'unifier leurs efforts; un ensemble de vérités dont la lumière se projette sur toutes les routes de l'esprit pour le guider, le préserver contre les fantaisies, et le protéger de l'erreur. Or, y a-t-il, en dehors de l'Église, une vérité indiscutable et indiscutée? Dès que la religion est méconnue, toutes ces données de la raison naturelle qui formaient comme la charpente séculaire de la civilisation européenne, s'écoulent une à une. La philosophie et la science continuent leur effort, mais un effort dispersé, marqué par des avances et des retours, des incertitudes et des tâtonnements. C'est un sable mouvant sur lequel on ne peut rien construire d'éternel.

Un vieux cliché qui sert encore à certains esprits attardés dans le passé, c'est que la foi et la science ne sont guère compatibles, que l'une met fatalement des entraves à l'autre. C'est ignorer que la science se renferme tous les jours davantage dans le domaine du relatif; par delà il y a celui de l'absolu rationnel où règne la philosophie; plus loin encore le surnaturel qu'illumine la foi. Maîtresses absolues sur leur propre terrain, reconnaissant sur les terrains mixtes la hiérarchie des certitudes, la science, la philosophie et la foi ne sont pas faites pour se nuire, mais bien pour s'entr'aider et marcher de concert à la conquête de

l'unique et éternelle vérité. Ce sont les trois parties maîtresses de l'édifice spirituel, et tout édifice auquel il en manque une est un édifice inachevé ou un édifice en ruines.

Nous sommes sans contredit l'un des peuples les plus croyants du monde. Nous en avons la fierté et nous avons raison. Il nous reste à enraciner profondément cette foi dans notre âme, à en pénétrer toute notre vie, notre vie intellectuelle, comme notre vie morale et notre vie publique. C'est à cette condition et à cette condition seule qu'elle sera féconde. Notre vie intellectuelle et notre vie religieuse ne se prêteront un secours réciproque qu'à condition de se pénétrer mutuellement, de rester indissolublement unies et de s'élever ensemble vers la lumière.

* * *

Dans une étude aussi brève, nous avons dû nous contenter d'effleurer en passant quelques-uns des aspects de ce vaste problème. Les lecteurs de l'*Action française* à qui ces idées sont familières, en achèveront en eux-mêmes le développement.

Cette vie intellectuelle, créatrice de pensée et créatrice de beauté, dont on peut dire qu'elle sera la suprême conquête de notre race, l'*Action française*, depuis sa fondation, l'appelle de ses voeux. En faisant, cette année, de cette même vie, la condition d'une grande espérance, elle nous apporte une raison nouvelle d'en hâter la pleine réalisation. Tenons nos yeux fixés sur cet idéal et bientôt, peut-être, verrons-nous monter à l'horizon l'aube du jour longtemps attendu.

M.-Ceslas Forest, O.P.

LE SENS NATIONAL

Il ne suffira point à l'État français d'avoir constitution bien ordonnée, limites précises, armature économique, population homogène. Son existence et son développement seront liés à des assises non seulement matérielles, mais surtout morales. Un certain *esprit* sera indispensable à son maintien et à son progrès. Ses habitants auront dû former en leur âme un sentiment , un sens, le sens national, commun à chacun d'eux. Comment les Canadiens français peuvent-ils dès maintenant faire croître cette puissance intérieure, de quel aliment la devront-ils constamment fortifier ?

Pourquoi ne pas écrire ici "patriotisme canadien-français" ? Si difficile qu'elle semble à saisir, il existe une différence entre "patriotisme" et "sens ou sentiment national". Sous cette dernière appellation l'on voit mieux la conscience des origines et celle des intérêts communs aux membres d'une collectivité.

"Patriotisme" et "sens national" renferment tous deux l'amour du pays, l'attachement aux êtres et aux choses qui le constituent; mais l'on aperçoit plus clairement, par le second que par le premier, l'ensemble des idées et des sentiments sur lesquels se posent cet amour et cet attachement. Le sens national, c'est un patriotisme, mais un patriotisme conscient; une force, non aveugle, mais disciplinée et constamment guidée à la lumière de l'esprit. C'est un sens et donc une faculté, une aptitude de l'âme, gouvernant le citoyen dans l'accomplissement de ses actes privés

et publics, les ordonnant tous au bien général du pays. Il éclaire l'idée qu'un peuple se fait de sa personnalité, soutient son courage dans la recherche de son identité. Il lui montre cette personnalité comme une valeur mobile, vivante, résultant d'un équilibre de forces, la nation un corps dont l'âme doit être nourrie et fortifiée d'aliments qui conviennent à sa nature. Il vaut à ce groupe d'hommes la nette compréhension des causes qui le conditionnent dans l'histoire, lui tracent la série de ses droits et de ses devoirs. Il lui rend évidente la solidarité des intérêts qui s'y meuvent, la nécessité de résoudre chaque question par rapport à soi, maintenir ou retrouver sa naturelle direction, menacée ou dénaturée par les influences étrangères. Par cette vision l'avenir apparaît comme l'effet de petites causes, de siècles d'obscurs labeurs, comme la suite des efforts qu'un peuple apporte à sa défense et à l'accroissement de sa propre valeur.

Ce sens existe présentement chez les Canadiens français. On le découvre sous les révoltes de l'âme nationale aux heures où l'ennemi séculaire remet en lumière ses tentatives d'écrasement. On voudrait plus marqués les actes positifs de ce sens national; on ne saurait nier ses manifestations, si incomplètes qu'elles soient. Aussi bien ce sens national est aussi vieux que notre nationalité; il naquit aux premiers jours de la Nouvelle-France. Précisément, le sens national que l'*Action française* veut développer ici c'est celui-là même qui anima nos ancêtres, quand la défaite et cent cinquante ans de domination anglaise n'avaient point alourdi leur âme d'apports hétérogènes. On veut donc faire grandir un germe qui est

en chacun d'entre nous. C'est se préparer à mieux voir le but où tend le sens national, son état présent, déterminer avec le moins de chances d'erreurs les sources où il doit constamment puiser, que de rechercher, en précisant ce que nous sommes au point de vue ethnique, le principe d'où il sortit, les éléments qui le caractérisèrent dès son apparition, les événements qui parfois le restreignirent ou le déformèrent.

Juristes et historiens ne s'accordent pas pour définir *Nationalité* et *Nation*, *État* et *Peuple*. En dépit de leurs théories disparates, l'on peut affirmer que les Canadiens français constituent une *nationalité*, une personne morale, collective, tendant à former un seul corps politique, un État unifié. Cette nationalité trouve dans des caractéristiques naturelles d'origine la justification de son identité et de ses aspirations. Depuis trois cents ans les Canadiens français sont en Amérique une nation en germe si l'on entend par nation une nationalité épanouie. Leur nationalité s'est maintenue distincte sous nos divers systèmes politiques. Partie de la Confédération, elle se reconnaît le droit de subsister, à l'intérieur de cet organisme politique, avec tous les éléments qui la constituent, religion, langue et lois. Cette agrégation au pays canadien ne l'empêche pas d'aspirer à un complet épanouissement. Valeur d'attente, réalité de fait, notre nationalité veut devenir un jour une réalité de droit, posséder la qualité juridique qui ajoute à une nationalité la notion et la personnalité d'un État. [1]

[1] Les collaborateurs à cette enquête ont clairement précisé les conditions auxquelles demeure soumise la réalisation de ces aspirations. Je n'ai donc pas à insister ici davantage sur les bornes justes et légitimes entre lesquelles devra s'exercer notre action.

Notre sens national se ramène à ce vouloir-vivre collectif. Les Canadiens français, étant de même religion, de même langue, ayant même droit positif, même histoire, mêmes moeurs, peuvent s'unir d'avantage par la volonté de vivre un jour sous une organisation politique plus en harmonie avec leurs intérêts, leur communauté d'origine, toutes leurs raisons ethniques et historiques. Ils voient dans leur nationalité un bien de haute valeur; ils savent qu'elle possède comme armature un fatalisme de race, auquel il convient d'ajouter la volonté libre qui seule peut maintenir chez elle un équilibre durable d'habitudes physiques et de qualités morales. Leur sens national les porte donc à souhaiter que les Canadiens français constituent au nord de l'Amérique "une société humaine naturelle, fondée sur l'unité de territoire, d'origine, de moeurs et de langue, s'épanouissant dans une communion parfaite de vie et de conscience sociales".

À chaque heure de notre histoire, nous trouvons chez ce groupe humain la volonté de former un État, la volonté de se développer "jusqu'à devenir une nation". Né avant la cession du Canada à l'Angleterre, ce sentiment, dès la fin du dix-septième siècle, pousse nos pères à perpétuer ici une race, apparentée par toutes les fibres de son âme à la race française et caractérisée par des traits empruntés à la terre canadienne. La substitution de la domination britannique à la française ne modifie en rien ce vouloir. Plus le pouvoir anglais se fait injuste, s'efforce d'étouffer les aspirations particularistes et les instincts séparatistes des vaincus, plus les vaincus conservent vive leur volonté de former en Amérique une nationalité

distincte. "En vérité, il semble que ce soit leur désir d'être considérés comme formant une nation séparée. La *Nation canadienne* est leur expression constante...", écrivait Sir James Craig au comte de Liverpool, secrétaire d'État pour les colonies, en 1810, cinquante ans après la conquête. Durant certaines périodes, ce vouloir-vivre collectif fut plus ou moins accusé. Aux temps de crise, en 1840, par exemple, aux heures d'apathie, après 1867, par exemple, on eût dit qu'il y avait chez notre peuple une démission de cette volonté, un abandon du dessein de transformer peu à peu notre nationalité en une nation dotée du caractère juridique de l'État. Ce furent inquiétude ou passivité passagères. Elles n'empêchèrent pas ce sens de s'éveiller aux environs de 1885, et, avec le commencement du vingtième siècle, d'entrer en pleine activité. Il a donc grandi, sans solution de continuité, depuis trois cents ans. Il vit pour ne plus s'éteindre. Présentement rien ne s'oppose plus à son développement.

La Confédération, mieux conçue, plus justement pratiquée, eût peut-être fait disparaître au Canada le particularisme de race. On crut trouver dans le pacte fédératif de 1867 un durable compromis aux nécessités divergentes des nationalismes canadiens. Il apparaît aujourd'hui que ce compromis n'était pas possible. Les signataires de cette entente voulurent fonder une nation canadienne en insufflant aux nouveaux corps associés un esprit neuf, commun à chacun d'eux, l'esprit canadien. Ils ont échoué dans leur oeuvre. L'esprit canadien n'existe pas. Les preuves abondent non seulement de l'échec passé, mais aussi de l'impossibilité d'un succès futur.

Après un essai vieux de cinquante ans, les différentes provinces se retrouvent aussi moralement éloignées les unes des autres qu'elles l'étaient au milieu du dix-neuvième siècle. Dominés par une pensée matérialiste, nos politiques crurent que des voies de chemin de fer suffiraient à relier ces territoires éloignés. On oublia que l'accord des âmes demeure la plus importante, que la Confédération resterait tentative vaine aussi longtemps que les cœurs n'aimeraient pas les mêmes choses, que les esprits n'auraient pas semblable conception des éléments indispensables à la vie intellectuelle et morale des individus et des peuples. Certaines gens ont tout fait au Canada, depuis cinquante ans, pour diviser les esprits, aigrir les cœurs. Il ne se passe pas de jour que le groupe le plus faible en nombre n'ait à se plaindre des exactions de la majorité; sans cesse des voix entendues tantôt à l'est, tantôt à l'ouest, regrettent les divergences d'idées et de sentiments, les obstacles d'ordre religieux, scolaire, économique, de race et de langue, qui tiennent éloignés les habitants des différentes parties de la Confédération.

Au récent congrès de l'Association du Barreau canadien tenu à Vancouver, Lord Shaw of Dumfernline déclarait: *Law is the link of the British empire... The law which can endure as an elevating, harmonizing and binding force, is a respecter of tradition, which, through the ages in every land, has contributed something to the noble inheritance of mankind.* Le brave lord, avant de s'occuper de cimenter l'Empire, aurait dû donner son conseil aux bâtisseurs de la nation canadienne. Ce qui a manqué à la Confédération c'est précisément le droit. Sauf dans le Qué-

bec où les Canadiens français catholiques ont été plus que généreux pour la minorité anglaise, nulle part au Canada on ne se laissa guider par la notion du droit, par le souci de la liberté, le respect de la justice due à la minorité. Au recensement de 1921, l'on s'étonna de ne trouver dans le questionnaire que des mentions relatives aux divers éléments vivant en notre pays et nulle référence à la *race canadienne*. N'est-ce pas conforme à la nature des choses? Qu'est le Canada sinon une réunion de groupes ethniques, *a racial melting pot*, disent les Anglais. Pour qu'il en soit autrement, il eût fallu avoir un dénominateur commun à quoi ramener nos efforts, le regard tourné vers les intérêts canadiens et l'ambition unique de les servir. Comme nous en sommes loin! Les dernières discussions touchant la participation du Canada au différend anglo-turc ont convaincu les plus incrédules. Au cours de ces discussions, n'avons-nous pas lu dans la *Gazette* de Montréal: *If the Empire needs our aid that aid will be given. Blood is thicker than water, and sentiment stronger than parchments.* Peut-on, avec de tels principes politiques, fonder à même nos neuf provinces une nation canadienne? Tout espoir dans ce sens semble vain. Certes, l'on continuera de parler harmonie. Hier, c'était avec des tirades où la conciliation et la bonne entente faisaient les frais; aujourd'hui, c'est avec des phrases où les *ponts* projettent leurs arches chancelantes, ponts entre les citoyens, ponts entre les croyances, ponts entre les nationalités. Réussira-t-on à les construire? Et de quoi seraient bâtis leurs piliers? Des débris de nos libertés, de nos droits à la vie de l'esprit? Les Canadiens français sont las de pareilles aventures. C'est

peine perdue que de vouloir les conduire désormais dans cette route. L'eau a coulé depuis vingt-cinq ans dans nos rivières; l'image qu'elle reflète aujourd'hui n'est plus celle d'autrefois.

On peut donc, sans fausser les faits, affirmer que le sens national des Canadiens français ne trouve plus dans l'existence de la Confédération l'obstacle qui devait arrêter son développement. Ils peuvent, en toute liberté, nourrir en leur âme ce sentiment particulariste, vieux de trois cents ans, afin qu'il soit un jour le lien imbrisable qui unira l'un à l'autre tous les citoyens de l'État français de l'est canadien.

* * *

Par quels moyens le développerons-nous au point d'en faire la force intérieure qui soutiendra la prochaine organisation politique? Ces moyens se relient à l'objet que devra poursuivre cet État français. Sa mission sera de faire durer en Amérique le type de notre race, et dans ce but lui assurer la vie politique et économique, intellectuelle et morale, indispensable au maintien et au progrès d'un peuple. Ce type, c'est celui que la France exporta sur nos rives et que marqua profondément trois cents ans de vie canadienne. C'est ce type ethnique, incarné par Samuel de Champlain, ses compagnons et ses successeurs, c'est ce type modifié par le milieu canadien, enrichi de la vie propre que lui firent ses efforts, ses luttes et ses sacrifices, que l'État français devra perpétuer ici. Les colons venus au dix-septième siècle de la Normandie ou du Poitou, de l'Île-de-France ou de l'Anjou, portaient en leur âme la vie française.

Ils en avaient la plénitude. Durant un siècle, ils continuèrent d'entretenir cette vie à l'aide des apports intellectuels et moraux venus de leur mère-patrie. Sur ce fonds se greffa la physionomie que leur fit le séjour en terre américaine. En 1760, la figure morale de nos ancêtres laissait apercevoir à la fois les caractères de la race française et d'autres ajoutés par le nouveau milieu social. Si cent soixante ans de domination anglaise ne réussirent pas à effacer ce type ethnique, ils ont cependant atténué le relief de quelques-uns de ses traits.

Puisque nous voulons que l'État français perpétue en Amérique le vrai type de notre race, il faut donc dès maintenant restaurer ce type en sa beauté première, le débarrasser des apports anglo-saxons-américanisés, policer ses moeurs, lui refaire une pensée, lui redonner des sentiments où s'aperçoive le clair et limpide génie français. Notre sens national, vouloir-vivre collectif, attachement aux êtres et aux choses de notre nationalité, dessein de la faire s'épanouir en une nation, se fortifiera donc par la méditation de nos origines, par la connaissance profonde des éléments constitutifs de notre type, par la conviction éclairée, agissante du rôle qu'il nous est possible de jouer en Amérique. Entretenir dans les esprits un particularisme historique et traditionnel qui fera obstacle à la centralisation et à l'unification; rattacher davantage nos gens à leurs traditions locales; les amener à l'amour des hommes et des choses de leur coin de terre, c'est à tous ces efforts que tiennent l'élargissement de notre sens national et sa profondeur. Par cet enseignement renouvelé notre peuple passera du patriotisme inconscient au patriotisme conscient,

à la claire vision de sa destinée, à la détermination de prendre les mesures propres à la réussite de nos aspirations. Notre sens national, en définitive, s'accroîtra par des actes de l'intelligence et du coeur; il dépend de quelques idées claires et de quelques sentiments profonds. Comment acquérir et les unes et les autres ?

Les idées se rattachent à la connaissance des éléments constitutifs de notre nationalité, les sentiments à la fierté, à l'amour que doivent susciter en nous le passé et son cortège de gloire, les beautés morales et physiques du pays canadien. Pour la diffusion de ces idées, l'élargissement de cet amour des hommes et des choses de chez nous, chacun a son rôle à jouer, plus important ou plus modeste, selon que l'on traverse la vie avec ou sans l'avantage que donnent à l'homme l'intelligence, la santé, la richesse.

Ici apparaît la mission de l'élite, minorité qui, comprenant mieux que personne, les raisons d'être de notre survivance, s'appliquera à les faire passer dans l'âme de la foule. Sans s'arrêter au rôle exceptionnel que tiennent dans l'évolution d'un peuple quelques êtres privilégiés — une Jeanne d'Arc, un Samuel de Champlain, un Napoléon, un Bismarck — songeons à ces personnalités de haut rang qui exercent une influence nationale de premier ordre. Autour de ces personnalités se groupe une minorité, hommes de pensée et d'action, l'une de ces minorités que leur action profonde sur les masses fait surnommer "majorités dynamiques". C'est cette minorité qui dans un pays donne le ton; c'est elle qui façonne à un peuple son armature sociale, choisit dans l'amas des notions quelques idées claires, conformes à l'âme

du peuple et à ses destinées, s'efforce ensuite de les imposer à la collectivité. À la garantie de conservation qu'une nationalité trouve dans les milieux populaires, où se rencontre une expression nationale plus fruste, plus simple, moins exposée au changement, il faut joindre la garantie que seule peut lui donner une minorité, voyant clair, active, énergique. Servante de quelques idées, elle éclaire constamment la route où marche le gros de la nation.

Relisez les pages de l'histoire où apparaît davantage la volonté humaine. Vous serez frappé par la quantité et l'importance des événements que préparèrent certaines idéologies, défendues, propagées par quelques initiateurs. Chaque peuple retrace dans ses moeurs et dans ses institutions un capital idéologique, amassé, enrichi par quelques guides Ils furent ceux qui peu à peu coordonnèrent les forces éparses d'une nationalité et infusèrent à ce groupe humain le vouloir-vivre collectif.

Il en doit être ainsi de la nôtre. Elle ne peut se passer d'une minorité vigoureuse qui projette sur l'horizon les gestes originaux. Notre sens national repose en tout premier lieu sur l'effort d'une minorité, intellectuels et hommes d'action dont les paroles, les écrits, les oeuvres vulgarisent et font davantage aimer les éléments constitutifs de notre nationalité, précisent aux Canadiens français la destinée que Dieu leur réserve en Amérique.

Si historiens et juristes ne s'entendent pas à fixer le nombre des éléments constitutifs d'une nationalité — certains écrivains en comptent une quinzaine, — ils admettent du moins que ces éléments ne contribuent pas également à la formation d'une nation

déterminée. Quatre ou cinq l'emportent sur les autres par leur importance, par le pli qu'ils imposent à une collectivité.

Des caractères discernables d'une nationalité, apparaissent en tout premier lieu ses manifestations religieuses, linguistiques, juridiques, ses attaches à un coin de terre, sa fierté pour un patrimoine d'histoire, de luttes et de victoires, de défaites et de sacrifices. Se bien pénétrer de la fusion qui s'est opérée entre l'âme de notre race et le catholicisme, l'esprit et la langue de France, certaines expressions positives du *Droit*; orienter notre peuple vers la possession plus complète de façons de penser et de sentir inspirées par ces disciplines morales et intellectuelles; l'amener à aimer davantage ses traditions et ses moeurs, dans leurs parties les plus hautes et les plus belles, c'est le but que doivent viser publicistes, orateurs, hommes d'oeuvres, soucieux de conserver en l'augmentant notre sens national.

Un professeur à la Sorbonne étudiait récemment, à la lumière pâle de son anticléricalisme, le problème religieux dans la France d'aujourd'hui. Notant que le problème religieux fut un facteur essentiel du passé politique, social, intellectuel, moral de la France, il reconnaissait que le catholicisme se trouve encore mêlé à tous les mouvements fondamentaux par quoi se manifestent la vie de ce pays et l'évolution du peuple français. À plus forte raison en est-il ainsi des Canadiens français, qui ne connurent point les commotions , ni les brisures dont furent parfois atteintes les relations de l'Église et de la France. On ne saurait préparer l'avenir des Canadiens français, on ne saurait souhaiter voir s'épanouir leur natio-

nalité en une nation jouissant de la personnalité de l'État, sans se bien pénétrer tout d'abord de cette vérité historique que la question religieuse domine les divers aspects de la vie de notre peuple, aspects politique et social, intellectuel et moral.

Les hommes réfléchis se sentent troublés par le matérialisme envahissant de la société moderne; ils voudraient préserver la dignité de l'esprit humain par la suprématie des valeurs morales; elles seules, pensent-ils, assureront force et prestige à nos institutions. Les Canadiens français qui veulent, plus que tous les autres, orienter leurs efforts dans cette voie, savent où puiser ces forces morales. Entre leur nationalité et la religion demeure une constante solidarité. La foi et les raisons qui les maintiennent catholiques, règnent dans la même partie profonde de leur âme où s'élaborèrent peu à peu les idées et les sentiments qui les conservent français. Ces deux forces, la religieuse et la nationale, leur paraissent suivre dans leurs développements, au cours de notre histoire, deux lignes parallèles. Ils ne pourraient donc s'écarter de l'une sans s'éloigner de l'autre et perdre ainsi à la fois les causes premières de leur originalité et de leur vitalité. Le catholicisme fit corps avec leur passé; c'est le roc où ils s'appuient pour préparer l'avenir. La formation, le maintien, la culture de leur sens national ne se passeront point de la pensée catholique. Inspiratrice de leurs actes publics et privés, c'est elle qui assurera à leur évolution son unité. Faire entrer dans notre âme le scepticisme, l'indifférence religieuse, une pratique vide d'esprit de foi, ce serait enlever à notre nationalité

l'un des éléments qui la constituèrent et qui peuvent le mieux lui garantir la durée.

Il en va de même de la langue et de notre droit privé. L'abandon d'une parcelle de notre patrimoine moral et intellectuel est à la fois l'indice de l'amoindrissement de notre sens national et la cause d'un affaiblissement plus prononcé.

L'auteur de cet article a longuement traité ailleurs et dans d'autres circonstances le rang que tient notre système de lois dans les caractéristiques de notre nationalité; il se croit dispensé de répéter au cours de la présente étude les raisons propres à sauvegarder cette importante partie de notre héritage français. Des dangers qu'il indiquait alors aucun n'a disparu. Les démolisseurs de notre droit civil continuent leurs attaques sournoises. À la faveur des associations de juristes, de la législation, de l'interprétation donnée au droit par les tribunaux — le comité judiciaire du Conseil privé est le premier à donner sur ce point un néfaste exemple— la *Common law* envahit peu à peu notre système de lois et substitue ses principes juridiques à ceux de notre code civil. Que législateurs, avocats et juges montent une garde attentive. Ils uniront ainsi leurs efforts à ceux qui s'accomplissent au bénéfice de la langue française.

La conservation de notre sens national est étroitement liée à la lutte incessamment soutenue pour faire reconnaître à l'idiome français ses droits de vie au Canada, le préserver des déformations, des déviations dont il est menacé au contact des langues étrangères. Sondez les coeurs d'un certain nombre de Canadiens français; vous constaterez la froideur

ou l'intensité de leur sens national au dévouement qu'ils portent à la langue française. Chez les uns, réveil de l'esprit, révolte de la fierté, générosité allant au sacrifice sitôt qu'il s'agit de sauvegarder la place que prit ici la langue française il y a trois cents ans et que lui garantissent maintes raisons d'ordre historique, constitutionnel ou de culture de l'esprit; chez les autres, indifférence, tenant au mépris, pour notre langue, et perte des qualités de l'âme française, envahissement de tout l'être par les façons de penser et de sentir anglo-saxonnes ou américaines.

On ne saurait s'étonner d'un tel résultat. Parler une langue, a-t-on dit, c'est agir nationalement. À quoi tient une communauté linguistique, sinon à la compréhension identique, dans chaque individu d'un groupe humain, du but de la vie, à des façons pareilles de concevoir l'existence humaine, d'en ressentir les réalités, d'en reconnaître le prix et la valeur? C'est toute l'âme d'une race, sa métaphysique et sa connaissance des êtres et des choses, que portent en leurs syllabes les mots d'une langue; délaisser ceux-ci c'est renier celle-là. Ce sera donc restaurer l'âme française chez plusieurs de nos compatriotes, et ainsi vivifier leur sens national, que de les amener à maintenir et propager en Amérique le respect, le culte de la langue française.

L'élite pensante et agissante peut accomplir davantage pour hâter sur ce point une réforme dans les idées et les lois, provoquer chez notre peuple un plus efficace attachement aux vocables du langage français. Du même coup, elle stimulera chez nous l'âme française, elle fortifiera à un haut degré le sens national. Par la langue écrite et parlée, c'est notre

passé et nos espoirs d'avenir, l'excellence de nos traditions et de notre valeur sociale, les caractéristiques et les beautés reconnues à notre race et à son territoire par la géographie humaine et physique que nos intellectuels doivent populariser, faire davantage aimer. Leurs oeuvres établiront un lien immatériel entre tous les êtres de chez nous; elles leur rendront commune l'âme nationale, sensible le secret de sa conscience, aimable le visage de notre pays. La langue édifiera, ici comme elle l'accomplit ailleurs, une littérature, "un trésor commun de sentiments et d'idées". Animatrice du sens national, notre littérature devra s'enrichir d'expressions, de sensibilité, d'images et de pensées inspirées par les hommes et les choses du pays canadien. Si le sens national se conserve ou se déforme selon les idées et les sentiments où il se meut, il ne peut demeurer indifférent au fond ni à la forme des oeuvres de l'esprit. Il requiert la solution du problème de la nationalisation de notre littérature. Comment chacune de ses manifestations, histoire et roman, contes et poèmes, épopées et chansons populaires, enfermera-t-elle dans sa prose ou sa poésie un "élixir national" ?

Dans la querelle du régionalisme contre l'exotisme, on exagère parfois la thèse de l'adversaire pour y mieux trouver matière à condamnation. Aux uns le régionalisme ne peut être qu'une petite fleur sauvage élevant sa tige grêle aux bords du sentier des vaches; au jugement des autres, l'exotisme apparaît sous la forme d'une barque montée par un marin attardé sur les mers de corail. Les modérés veulent concilier les extrémistes; ils se disent satisfaits si nos littérateurs écrivent avec une âme canadienne, la matière

de l'oeuvre d'art et le sujet traité leur important assez peu. Il semble que ce conseil est prématuré, qu'il ne suffirait point à réaliser la nationalisation de notre littérature. Écrire avec une âme canadienne, c'est précisément l'écueil où s'arrêtent nos écrivains. La formeront-ils cette âme canadienne, en eux-mêmes et autour d'eux, s'ils laissent leur esprit et leur coeur s'éprendre des lointaines merveilles ? S'il est impossible de traiter bien un sujet sans entrer dans l'atmosphère qui l'enveloppe — et comment le nier ? — nos écrivains déformeront leur mentalité canadienne, encore insuffisamment constituée, s'ils ne trouvent matière à penser et à écrire que des rives du Tibre à celles de la mer Indienne. Souhaitons que nos écrivains étudient tout d'abord les faits et la nature de notre pays, regardent nos lacs et nos montagnes plutôt que de contempler

Des cimes de l'Olympe aux neiges du Tymphreste,
La riche Thessalie et les monts glorieux.

Ils formeront ainsi leur âme canadienne. C'est ainsi, en tous cas, qu'ils aideront le sens national à se maintenir; ce sentiment patriotique ne saurait s'accommoder d'une autre conception de notre littérature. Les livres qui lui feront appui sont les ouvrages conçus, écrits comme l'*Appel de la Race*, qui, composé de sentiments et d'idées de chez nous, n'en est pas moins le mieux réussi des romans canadiens.

Sur cette question, méditons le cas de la Belgique. M. André Beaunier faisait récemment, au sujet de sa littérature, de justes remarques et dont les Canadiens français peuvent tirer profit (*Revue des deux mondes*, 1er nov. 1922). Il y a une littérature française-belge,

née sous les auspices de la littérature française à la fin du XIXème siècle. Vers 1880, de jeunes écrivains, éveillés par la revue la *Jeune Belgique*, affirmèrent leur dessein de fonder une littérature belge qui, s'exprimant en français, n'en serait pas moins autonome. Ils y ont réussi. "Écrivains de langue française, ils se sont adressés à la littérature française", mais leurs livres furent de leur pays belge. Les romanciers donnèrent à leurs ouvrages une couleur de chez eux. M. Beaunier, tout en conseillant aux écrivains belges de se laisser éduquer par le XVIIème siècle français, les approuve de consacrer à la peinture et à la louange de leur pays leur talent de peintres et de poètes. C'était une précaution à prendre pour marquer leur qualité originale. Maîtres désormais de leur individualité, quelques-uns, tel un Maurice Maeterlinck, peuvent s'émanciper; il n'importe; ils gardent leur caractère et leurs œuvres, quelles qu'elles soient, enrichissent la littérature belge.

Ainsi, semble-t-il, devons-nous agir pour la fondation d'une littérature canadienne. Laissons tout d'abord nos forêts et nos montagnes alimenter notre rêverie. Notre individualité une fois affirmée, nous prendrons le large.

L'histoire, vouée au récit des gestes de notre race, possède cet avantage d'être dans notre littérature un domaine naturellement *nationalisé*. Elle contribue, plus et mieux que tous les autres genres littéraires, à tenir en éveil l'âme nationale et à la fortifier. Sachons reconnaître cette vérité. Les partisans de l'entente de 1867, en fixant notre esprit sur les faits de la Confédération, suppriment de l'histoire; ils souhaitent envelopper d'oubli les pensées et les oeuvres

d'autrefois, révélatrices d'anciens et de durables désaccords. Écartons ces voiles; puisons dans les annales canadiennes les souvenirs qui soutiendront notre fierté et notre ardeur à survivre. L'enseignement de l'histoire peut être un moyen puissant d'éducation si l'on sait en faire non seulement l'instrument qui orne la mémoire de l'enfant, mais surtout une méthode pour former sa conscience sociale et son sens national. L'initiation patriotique suivra l'étude des pages où s'aperçoivent le point de départ de notre race, les routes ensanglantées que montèrent ses fils, les luttes qu'ils soutinrent contre la nature et contre les hommes hostiles à leur destin. C'est déjà penser et agir nationalement que de sentir son esprit et son coeur remués par les vertus des ancêtres, la beauté de leur héroïsme.

Mais l'on ne peut tracer ici le programme complet que doivent remplir intellectuels et hommes d'action, professeurs de sens national. D'autres sujets y trouveraient place. Dans leur aide au sentiment patriotique, ces ouvriers de la pensée nationale tiendront compte du réel; ils n'auront garde de méconnaître le côté matériel. Ils verront dans la nationalité autre chose qu'un "système économique ayant pour but de faire vivre une population," "une association vivant surtout de bonne soupe". Ils sauront du moins découvrir les rapports étroits entre un solide patriotisme et les intérêts matériels. Voulant manier toutes nos forces existantes, ils n'oublieront pas que les questions d'ordre économique jouent dans l'évolution des peuples un rôle de premier plan, que la considération des avantages matériels intervient souvent à

côté des affinités de race ou de langue et impose aux occupants d'un territoire des gestes politiques.

Dans la lutte poûrsuivie pour le sens national par cette élite, comptera aussi la défense de notre nationalité contre les dissolvants. La race ne saurait assimiler à l'infini; l'équilibre que lui font sa constitution zoologique et ses qualités morales se romprait vite sous l'amas trop considérable d'apports hétérogènes. Quelle défiance, par exemple, ne provoque pas le cosmopolitisme sous toutes ses formes? Que deviendrait le sens national si l'on s'abandonnait à cette prise de possession de notre âme française par l'âme étrangère au moyen du mariage mixte, des influences dominatrices de l'amitié ou de la finance? La voie est courte qui mène de ces sortes d'union à cet état mitoyen, impersonnel, où les caractères du type s'effacent, où un homme est comme tout le monde parce qu'il est de tout pays et de toute nationalité.

Préparer le sens national, le défendre, le développer n'est pas l'oeuvre d'un citoyen ni d'un jour. Chacun doit penser et agir en patriote et à chaque heure de l'année. Pour qu'il en soit ainsi, pour que l'ivraie de l'âge mûr n'étouffe pas le sens national, il importe de le faire germer dans l'enfant. Dans la famille et à l'école, l'éducation et l'instruction doivent tourner à fixer pour toujours l'esprit et le coeur de l'enfant à l'âme de sa race. Avant que de songer à nationaliser la littérature, ce sont les divers ordres de notre enseignement qu'il faut tout d'abord marquer profondément des réalités canadiennes. Orientons dans le sens national la formation de tous nos écoliers. Que manuels et leçons portent une pensée nationale,

éveillent en l'âme de l'élève le sens de ses responsabilités de Canadien français, la fierté de sa race, le vouloir de la servir. Sans ce fondement, la structure du patriotisme demeure chancelante. L'enfant, formé par le foyer, l'école et le collège au sens national, ordonnera les actes de sa vie à la conservation des vertus catholiques et françaises. Il voudra restaurer jusqu'au complet épanouissement la foi et la langue, les lois et les traditions, tout l'héritage spirituel de notre race.

Antonio PERRAULT.

L'ÉTAT FRANCAIS ET SA VALEUR D'IDÉAL POUR NOUS

> "Il n'est pas conforme à l'intérêt général que dans un État où, comme en Angleterre ou en Autriche, les races sont diverses, une seule étouffe les autres et gouverne."
>
> Étienne LAMY.

Tout homme, par le seul fait qu'il est homme, a le droit de vivre dans le plein épanouissement de ses facultés et de ses moyens, dans la latitude où l'exercice de ses prérogatives ne va pas à l'encontre des lois divines et humaines.

Il a le devoir de cultiver en lui et de développer,le plus qu'il lui est possible, tout ce qui constitue sa personnalité: la force et la santé de son corps, et plus particulièrement la partie la plus noble de lui-même, son âme avec les belles facultés qui la distinguent, l'intelligence et la volonté. Il parvient ainsi à la virilité intellectuelle qui confère à la créature raisonnable le privilège d'avoir une sorte d'empire sur elle-même, et de se déterminer librement vers le but qui lui est assigné. C'est le langage de saint Thomas: "Creatura rationalis habet dominum suî,... libere se agens ad operationem."

L'homme met ainsi à profit toutes les puissances et toutes les ressources que Dieu a déposées dans sa nature. Il pourvoit lui-même à sa subsistance, devient capable de lutter, de s'étendre, d'exercer au-

tour de lui une action, qui elle-même suscite la vie. L'homme, disait Ollé-Laprune, "n'a tout son prix que si, par l'effort constant de sa libre volonté, il a fait son oeuvre propre et personnelle. Autrement ce n'est qu'un enfant: on peut admirer en lui les dons de la nature, on ne l'estime pas lui-même."

Mais si l'homme retire de si grands avantages à développer sa personnalité morale, ne trouve-t-il pas profit à cultiver sa personnalité nationale? N'y a-t-il pas dans sa vie une période où sa nationalité ne doit plus ressembler à un état d'enfance dépourvu de toute conscience propre?

Le colonialisme est un état de sa nature transitoire. Il dure pourtant depuis trois cents ans pour nous. Des familles françaises vinrent s'établir sur nos bords, y multiplièrent leurs générations. Elles dépendirent de la France pendant cent-cinquante ans. Un cataclysme vint arrêter la croissance du pays, quand le drapeau blanc ferma son aile pour repasser les mers. Un nouveau maître s'empara de nous. Livrée à la souveraineté d'un peuple rival, privée de tous les moyens de recrutement, de ravitaillement, soumise à toutes les tentations, à toutes les influences, à tous les efforts de coercition et de séduction de nature à lui faire perdre ses éléments constitutifs, notre nationalité aurait pu succomber à cette formidable épreuve. On nous le prédisait, et l'on prévoyait le jour où nous serions fusionnés, assimilés, anglicisés. Nous avons résisté à tout; nous avons survécu; nous avons travaillé sans relâche au développement de notre race. C'était notre droit.

"Si, comme dit Taparelli, la nationalité consi dans l'unité sociale obtenue au moyen de l'identité

d'origine, de territoire, de langage et d'institutions publiques, pour développer et perfectionner la nationalité, il suffit de développer l'unité sociale, la communauté de langue et d'origine, de territoire et d'institutions. L'unité se peut développer de deux manières, voulues l'une et l'autre par la nature de l'homme: par voie de propagation, comme quand une famille en se multipliant devient un peuple; par voie d'association, comme pour les peuples qui se réunissent (se fondent ensemble) et constituent une nation. L'unité se perfectionne, en perfectionnant toutes les institutions, surtout politiques, qui tendent à unir dans une même pensée, un même sentiment et jusque dans les mêmes habitudes extérieures, les divers membres de l'association.

"La communauté d'origine s'étend et se perfectionne en défendant la société contre l'invasion étrangère, en protégeant ses droits domestiques, particulièrement la sainteté du lien conjugal, source constante de descendance légitime.

"La défense du territoire contre les armées étrangères sert aussi à maintenir l'unité de langage; mais celle-ci deviendra encore plus forte et plus étendue en inspirant aux générations l'amour et le respect des générations antérieures et de leurs traditions, ces traditions prenant dans la parole un corps et une âme nationale, se transmettent aux descendants sous leur forme patriotique, quand ceux-ci ne sont pas dupes et victimes de la manie, de l'engouement des importations politiques. L'unité de la langue se développe aussi par l'usage officiel dans les institutions publiques, en obligeant tous les citoyens à s'en servir et à s'y perfectionner.

"En quatrième et dernier lieu, l'unité territoriale se développera, se perfectionnera, en veillant sans cesse à saisir l'occasion d'étendre le territoire dans les limites naturelles, sans léser aucun droit."

Nous, descendants des Français sur cette terre d'Amérique, nous avons dans une large mesure réalisé ces conditions. Sans doute que nous avons à déplorer la perte de nombreux compatriotes qui se sont exilés sous le drapeau voisin; mais les familles, qui se sont multipliées chez nous, ont gardé la langue et le sol natal. Mais avons-nous le droit de rester indifférents en face de notre avenir national? N'avons-nous pas un immense travail à accomplir pour nous préparer un lendemain digne d'une nation adulte, qui, sans aucune provocation de sa part, peut être appelée demain à devenir indépendante? C'est l'évolution logique de l'autonomie canadienne vers la souveraineté.

Dans son étude sur les nationalités publiée dans le beau volume "Un siècle 1800-1900," Étienne Lamy dans une grande synthèse nous montre comment les nations naissent, grandissent, parviennent à la maturité, tombent en décadence et meurent parfois Il y a une action que les peuples exercent les uns sur les autres; nous voyons des races dominantes et des races dominées; mais celles-ci finissent par se former une personnalité; c'est tout gain pour l'humanité, parce qu'elles apportent des énergies, des vertus, des aptitudes qui demeureraient étouffées, sans cette formation d'une âme nationale. La société serait appauvrie si les races arrêtées dans leur développement spontané ne lui préparaient des moissons nouvelles; et "plus demeureront nombreux les peuples sous le joug, et

lourd le joug des peuples dominants, plus seront grandes les pertes de la civilisation.

"D'où résulte," poursuit-il, "que l'autonomie de chaque race adulte n'est pas seulement le droit de chacun et la condition normale de sa vie propre mais l'intérêt de toutes les autres, et la forme la plus parfaite de l'ordre dans le genre humain.

"Mais quel indice révèle avec certitude que dans ce genre humain, tel groupe doit former une personne distincte, et qu'il est temps de servir par son indépendance la civilisation? L'unité *de sang, de langue, de foi, d'histoire, de pays, de moeurs, d'intérêts* est sans doute la force préparatrice des groupes nationaux."

Nous nous posons la question. A nos lecteurs d'en chercher la solution. Où en sommes-nous dans le développement de ces divers éléments constitutifs d'un peuple?

D'abord, sommes-nous attachés au territoire qui est nôtre, comme il convient? N'avons-nous pas perdu par un colonialisme poussé à l'excès l'amour de la patrie? Nos regards se sont dirigés tantôt vers la France, tantôt vers l'Angleterre. Incapables de penser par nous-mêmes, nous nous tournions instinctivement vers nos mères-patries pour recevoir des directives et des formules toutes faites. C'est surtout pendant la dernière guerre que l'on a voulu d'une façon absurde nous créer à l'égard de la France des obligations qui n'ont jamais été reconnues, qui ne peuvent exister entre deux nations politiquement indépendantes, l'une de l'autre, quelles que soient les affinités de leur tempérament, de leurs idéaux. On nous a poussés vers l'Angleterre pour trouver le mot d'ordre sur les bords de la Tamise. Là non plus,

nous ne pouvons prendre racine. La nation canadienne-française est née sur les bords du Saint-Laurent. Elle s'y est développée. N'est-il pas temps qu'elle élise enfin domicile au Canada et au Canada seulement ? C'est la véritable notion de l'amour du pays. Autrefois la patrie de chaque homme était , dit Fustel de Coulanges, "la part du sol que sa religion domestique ou nationale avait sanctifiée, la terre où étaient déposés les ossements de ses ancêtres et que leurs âmes occupaient. La petite patrie était l'enclos de la famille avec son prytanée et ses héros, avec son enceinte sacrée et son territoire marqué par la religion."

Si nous voulons développer notre personnalité nationale, il nous faut refaire notre conception du territoire et de l'amour qu'on doit lui porter.

> ...La Patrie est le lieu
> Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu !
> Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
> Où sont les tombeaux des êtres que l'on pleure.

Et que l'on ne dise pas que cette réalité est contraire aux principes d'une saine philosophie. Ici encore, le développement de cet élément constitutif de notre nationalité est conforme à la raison L'espoir d'être un jour un peuple nous force à revenir à la véritable conception de l'amour de la patrie, qui tient compte de ce que nous devons à Dieu, à l'humanité, à la famille, à nous-mêmes.

Chez les anciens, l'on a connu les mauvais jours du despotisme de la nationalité avec le mépris absolu de l'humanité; ce fut un des fruits du patriotisme païen. À ce particularisme farouche de l'ancienne Rome succéda le cosmopolitisme vague des stoïciens,

puis celui des faux humanitaires. Aujourd'hui le vent de l'impérialisme souffle sur nos têtes.[1] On veut nous déraciner du sol natal; et l'on taxe d'égoïsme ceux qui veulent que l'on s'attache d'abord à l'amour de sa famille, de sa patrie, de l'humanité ensuite.

Si je suis Canadien-français, c'est que je suis de telle famille et de telle ville ou village. La famille n'est qu'une patrie commencée, comme celle-ci n'est qu'une famille agrandie, et l'humanité une extension de la patrie. Qui accuserait Bossuet d'égoïsme pour avoir dit: "Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille et ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé?" Une âme bien faite — et nous souhaitons que toutes les âmes canadiennes le soient — ne supprime pas la famille pour fortifier le patriotisme comme le voulait Platon; elle ne s'élève pas à l'amour de l'humanité sans passer par l'amour de la patrie, comme le veulent certains modernes.

Elle préfère Bacon qui écrit: "L'amour de la patrie commence à la famille et les vertus domestiques sont le meilleur apprentissage des vertus civiles. Elle

[1] Il nous plaît de citer ces paroles si autorisées de Mgr L.-A. Pâquet dans son dernier volume "Études et appréciations", Thèmes sociaux, p. 196. Il dit en parlant de l'impérialisme: "Aucune nation capable de se gouverner elle-même ne porte sans frémir le joug d'un conquérant. L'instinct d'indépendance est ancré au cœur des peuples. Et si certaines circonstances, certains droits historiques peuvent, parfois, imposer à cet instinct de justes lois, il n'en est pas moins conforme aux desseins de la nature et aux aspirations communes que les sociétés se développent dans le sens de leur autonomie.

"Cette tendance naturelle ne peut être contrariée sans un malaise souvent très profond.

"Et là même où l'impérialisme n'engendre pas de révolution, il crée de sérieux obstacles à la paix sociale."

conserve et développe le culte de la patrie en dépit de ces cosmopolites que Rousseau flétrissait, lorsqu'il dit: "Ils vont chercher au loin des devoirs qu'ils dédaignent de remplir chez eux."

Que notre idéal à nous, soit de développer un culte de la patrie également éloigné du fanatisme exclusif des païens et du cosmopolitisme insensé des sans-patrie!

Avec l'amour du territoire nous devons garder soigneusement le culte de notre langue. Savons-nous assez que nous avons des devoirs envers elle, comme envers la patrie même, et qu'il faut défendre l'intégrité de l'esprit français comme l'intégrité du territoire?

La langue est la patrie spirituelle. "C'est par la langue maternelle que nous entrons en rapport avec les concepts dont s'alimente notre esprit, par elle que nous sommes initiés au secret des sciences, de la littérature, de la philosophie, et nous ne pouvons aimer la culture intellectuelle, source d'une si haute perfection, de jouissance si nobles, sans aimer la langue nationale, dont nous usons pour l'acquérir et que nous employons aussi comme un véhicule pour répandre les idées qui sont le prolongement glorieux de notre âme." [2]

Ce qui est vrai pour la France, l'est également pour nous. Nous devons jalousement garder chez les nôtres la communauté de langue pour établir ces liens plus étroits et plus intimes qui doivent exister entre les citoyens d'une même patrie. Et quand cette langue est sa majesté la langue française, elle a des droits spéciaux de survivance.

---

[2] Janvier, *Exposition de la morale catholique, La charité*, Carême 1914.

Dans sa conférence sur le génie latin, Brunetière fait remarquer que les nations se font d'elles-mêmes. "Rome," dit-il, "a conquis la Gaule en la civilisant, en l'associant, moins de cent ans après Auguste, à l'empire du génie latin. Si nous sommes devenus des latins, c'est que nous l'avons voulu, et la preuve, Messieurs, c'est que nous ne sommes pas plus tard devenus des Germains, ni des Arabes, deux conquérants dont il s'en est peut-être établi sur notre sol autant et plus que de Romains. Nous ne sommes pas devenus non plus des Anglais. Fidèles à notre premier choix nous avons latinisé, pour le nationaliser tout ce que nous avons pu réaliser depuis lors de progrès ou d'acquisition de toute nature, intellectuelle ou morale, politique ou sociale."

Établis sur les bords du Saint-Laurent et passés par la conquête sous le régime de l'Angleterre, nous ne sommes pas encore anglicisés. Toute notre histoire depuis 1763 s'explique par la persistance de notre effort à maintenir, à revendiquer, à défendre notre caractère français, notre latinité, contre les envahisseurs du dehors ou les ennemis du dedans.

Ne devons-nous pas un jour recueillir le fruit de tant de travaux? Canadiens français, nous avons notre patrie, nous avons notre langue. Nous croyons que la Providence nous appelle à former au Canada un État français, parce que l'Amérique du Nord devrait avoir elle aussi, sa France, avec son idéal propre et ses aspirations, avec sa langue française qui emprunte son élégance, sa clarté, sa simplicité aux Grecs et aux Romains, mais qui emprunte sa force, son vif éclat, les tours les plus frappants de son intelligence, les images les plus sublimes à la Bible où elle

puise à pleine main. Pendant quinze siècles, elle s'est imprégnée de christianisme. Elle est essentiellement catholique. Elle possède encore une pensée, une volonté, une vie catholiques. Nous voudrions la faire progresser dans l'Amérique du Nord.

Nous avons conscience qu'en développant notre "intégrité française," nous travaillons à développer "notre intégrité catholique". Le progrès de l'une est intimement lié au plus complet épanouissement de l'autre. Elle n'est plus à refaire ici la thèse de la langue, gardienne de la foi. La première des langues dites romanes, née directement du grec et du latin, est de trop pure essence chrétienne pour ne pas continuer de prêcher chez nous la doctrine du Christ que ses vocables ont annoncée aux fidèles, redite aux aïeux elle n'a pas seulement à vivre sur ses conquêtes, elle aspire à les étendre; elle veut accroître ses forces pour faire face à ses destinées.

Au surplus, la foi qui remporte les victoires, paiera amplement de retour la langue française qui se met à son service.

Les catholiques de France reconnaissent que le plus beau présent, après la foi, que la Rome chrétienne ait fait à leur pays, c'est la culture latine. Par elle, admettent-ils, leur est parvenue la civilisation attique transportée sur les bords du Tibre, idéalisée par l'Évangile. Notre foi vécue nous aidera à conserver cette civilisation supérieure sur notre territoire français. C'est elle en effet qui crée la plus forte unité entre nos compatriotes. Des observateurs sérieux, auxquels pourtant cette vision surnaturelle manqua, n'ont pu s'empêcher de le constater avec une froide impassibilité. L'un d'eux s'est un jour inquiété du dilemme

suivant:[3] "Ou bien les Canadiens français resteront étroitement catholiques, et alors ils auront dans leur isolement un peu archaïque, quelque peine à suivre la rapide évolution du Nouveau-Monde; ou bien ils laisseront se détendre les liens qui les unissent à l'Eglise, et alors, privés de la cohésion merveilleuse qu'elle leur donne, plus accessibles aux pressions étrangères, ils verront peut-être de graves fissures se produire dans le bloc séculaire de leur unité." Ce que nous voulons retenir de cette constatation, ce sont les services que la foi nous a rendus en conservant notre unité sociale.

Qu'elle ne perde rien de sa vigueur à l'heure où plus que jamais nous devons mettre en culture tous les éléments constitutifs d'une nationalité qui prend conscience d'elle-même!

Au surplus, Taparelli lui-même souligna "les avantages inestimables que la nationalité retire des liens par lesquels elle est unie à l'Eglise, ainsi que la noblesse de cette dépendance à laquelle elle soumet les élans de son patriotisme en le sanctifiant dans les eaux du baptême".

C'est qu'en effet l'Église renferme en elle-même des éléments très puissants pour conserver et perfectionner cette unité de race, de territoire, de langue, d'institutions d'où doit résulter l'unité sociale qui fait vivre un peuple et lui crée une personnalité nationale.

Principe de l'ordre, elle respecte tous les droits; avec son sens profond de la tradition, elle protège dans chaque peuple les éléments de sa nationalité.

---

[3] *Le Canada, Les deux races*, André Siegfried.

Benoît XV n'était que l'écho de la grande voix de ses prédécesseurs quand il défendait notre langue nationale.

Avec son esprit de conquête, l'Église fait pénétrer son influence dans les institutions civiles et politiques. Elle introduit partout cette unité dont elle est dépositaire, de par le droit divin: unité de croyance, unité d'espérance, unité d'intérêts et d'affections, unité qui pénètre les intelligences et les volontés par un ensemble de dogmes et de préceptes qui s'emparent de l'âme et la dirigent vers sa fin suprême. Et précisément, "cherchant d'abord le royaume de Dieu et de sa justice" elle travaille par surcroît au bonheur temporel des peuples.

Au tombeau de Pasteur, on lit gravées sur la muraille, ces paroles que ce grand chrétien prononça sous la coupole de l'Académie:

"Heureux qui porte en soi
Un Dieu, un idéal de beauté,
Et qui lui obéit
Idéal de l'art, Idéal de la science,
Idéal de la patrie,
Idéal des vertus de l'Évangile."

Cet idéal fut continuellement devant les yeux de l'illustre savant: il le soutint aux heures difficiles pour accomplir ses glorieuses destinées. Puisse-t-il être celui de chacun des nôtres. Car, suivant la remarque de Roosevelt, "un homme est sans valeur s'il n'a pas en lui une haute dévotion à un idéal".

Mais si l'idéal est nécessaire à chaque individu pour que ses forces arrivent à leur perfectionnement et donnent leur maximum de rendement, il n'est pas moins urgent que chaque nation ait son idéal pour

diriger ses efforts aux heures les plus sombres de son existence, et coordonner toutes ses pensées, toutes ses affections, toutes ses activités.

Canadiens français, *Sursum corda !* Quel est votre idéal ? Qu'est-ce que la divine Providence vous réserce ? Avons-nous le soin de tenir devant nos yeux un programme de vie pour montrer à la volonté ce qu'elle doit vouloir ? Il s'agit de nous préparer en faisant le devoir de chaque jour, sans faiblesse, sans forfanterie, le front haut, et le coeur à la bonne place. Toutefois, pour orienter nos destinées, nous devons tenir compte du passé. Nous devons l'existence à une nation dont Léon XIII a pu dire: "La très noble nation française, par les grandes choses qu'elle a accomplies dans la paix et dans la guerre, s'est acquis envers l'Église catholique des mérites et des titres à une reconnaissance immortelle et à une gloire qui ne s'éteindra jamais." Montrons-nous dignes de notre mère sur les bords du Saint-Laurent. Gardons notre vie propre. Développons-la avec énergie. Cultivons toutes les qualités ancestrales qui nous donnent un caractère particulier. Ainsi, "nous maintiendrons," dit Mgr Pâquet, "sur les hauteurs le drapeau des antiques croyances, de la vérité, de la justice, de cette philosophie qui ne vieillit pas parce qu'elle est éternelle; nous l'élèverons, fier et ferme, au-dessus de tous les vents et de tous les orages; nous l'offrirons aux regards de toute l'Amérique comme l'emblème glorieux, le symbole, l'idéal vivant de la perfection sociale et de la véritable grandeur des nations."

Abbé Philippe PERRIER.

CONCLUSION

Avec le présent article sera close l'enquête la plus importante de l'*Action française*. Nous n'étions pas sans quelque appréhension sur l'effet immédiat de cette campagne d'idées. Sous prétexte de nous tenir à l'avant-garde de la pensée canadienne, n'allions-nous pas apparaître à nos amis eux-mêmes, quelque peu téméraires, posant à l'envi des problèmes prématurés? Notre inquiétude dura peu. Le sujet de cette enquête fut décidé au printemps de 1921. Dans l'article préliminaire paru en janvier, mais écrit en novembre, j'avais, aussi nettement que possible, défini notre attitude. Soucieux de ne rien faire pour briser le statu quo politique, mais assurés que la brisure serait faite malgré nous, la plus courte clairvoyance, écrivais-je, prescrivait de s'assurer contre l'avenir. Il nous paraissait utopique que l'on posât l'assiette d'une seule nation sur un territoire à peine mesuré en sa largeur, par six jours de chemin de fer. Les oppositions géographiques trouvaient d'ailleurs leur répercussion dans un pacte contre nature où les alliés que nous sommes ont plus de sujets de discordes que des adversaires.

Cet article n'était pas encore paru dans l'*Action française*, qu'avec une soudaineté imprévue, les événements confirmaient nos prévisions. Les élections canadiennes avaient lieu; une fois de plus, avec une évidence irrésistible, s'affirmaient les antagonismes de notre pays. Et l'homme qui a porté sur nos problèmes le regard le plus vigoureux et le plus pénétrant,

ne pouvait retenir cet aveu: "La Confédération a vécu, en puissance. Durera-t-elle 20 ans ou 30 ans, je l'ignore; mais elle doit se dissoudre un jour. En annexant cet immense territoire de l'Ouest où devait pénétrer l'influence américaine, les pères de la Confédération ont fait une erreur capitale. Ils ont mis le poison dans le berceau de l'enfant. De plus en plus notre vie nationale sera dominée par la rivalité de l'Est et de l'Ouest." [1]

Depuis lors combien d'autres événements sont venus nous rappeler que nous n'habitons pas un univers figé. Les observateurs de la politique internationale ne cessent d'apercevoir, au sein de l'empire anglais, des signes de caducité. En Angleterre, au centre même du vaste édifice, des symptômes de dissolution se manifestent avec une alarmante insistance. L'Anglais des Iles garde encore un grand respect pour son souverain et pour quelques vieilles traditions qui dérivent de la royauté. Mais à Rome aussi, autrefois, l'empereur était dieu; et c'est à la divinité d'Auguste que s'adressaient les acclamations du peuple. Le dieu s'évanouit lorsqu'il eut absorbé toutes les puissances religieuses et politiques et que ce fardeau l'écrasa. En Grande-Bretagne, l'on suit une évolution inverse mais non moins dangereuse. La royauté n'absorbe pas, elle se dissout; elle se dissout dans le développement des constructions démocratiques qui bientôt ne lui laisseront plus que le rôle d'une coupole superflue, nous ne voulons pas dire d'une fausse fenêtre. Hier encore la révolution sociale grondait en Angleterre comme un péril imminent. Qui a pu lire, sans un

[1] M. Henri Bourassa, Le *Devoir;* 23 décembre 1921, p. 2, col. 2.

peu d'émoi, ces paroles de M. Chamberlain à la veille des récentes élections anglaises: "Je me demande quelquefois si ceux qui ont si ouvertement discuté la conduite du gouvernement, ont une conception bien claire des périls qui nous menacent. Je ne parle plus d'affaires étrangères, *je parle de périls à l'intérieur de notre pays. A certaines heures la révolution frappait à notre porte*...Aujourd'hui, le devoir de tous les éléments constitutionnels et conservateurs de la nation est de défendre la constitution et l'ordre économique qui nous ont faits ce que nous sommes. *Ces temps derniers, nous avons encore une fois été menacés de "l'action directe".*[2] Les élections qui sont venues depuis lors n'ont rien changé à ces troublants pronostics. Les conservateurs ont repris la direction du Parlement; mais le parti travailliste, où menacent de dominer les éléments révolutionnaires, est devenu "la loyale opposition de Sa Majesté".

L'avenir se fait-il plus rassurant, lorsque, du cœur de l'empire, on passe à l'examen de ses parties intégrantes? La cohésion actuelle, plus apparente que solide, vaut-elle la peine d'une illusion? Et puisque volontiers l'on compare cette vaste construction à celle de l'ancienne Rome, pourrait-on invoquer, en faveur de la durée de celle-là, la lente dislocation, l'interminable agonie de la puissance des Césars? Ce serait oublier que les causes les plus générales qui ont agi pour la conservation de l'empire de Rome, n'agissent point pour la conservation de l'empire britannique. Fait de parties trop largement disjointes, celui-ci n'a rien de l'unité géographique que

---

[2] Cité par la *Revue universelle*, 1er nov. 1922, p. 350.

faisait à l'autre le lac romain de la Méditerranée. De même les Anglo-Saxons sont obligés d'admettre, qu'en dehors des groupes de leur race, l'orgueil d'appartenir à leur empire n'a rien de comparable à la fierté mystique des peuples anciens saluant, dans l'univers d'Auguste, le stade définitif du progrès humain. Mais voici des différences encore plus inquiétantes: ce ne sont point des peuples lassés, trop heureux de recevoir une loi, qui composent le Commonwealth britannique; ce sont des peuples jeunes, impatients de liberté et d'indépendance, en plein essor vers la force et l'avenir. Les quelques faits de ces derniers mois sont lourds de signification: l'Irlande sort de sa lutte séculaire avec une émancipation accrue; l'Egypte, les Indes sont toujours frémissantes; le réveil du monde turc ne peut qu'entretenir , que fortifier les velléités de révolte aux bords du Nil comme aux bords du Gange; le Canada lie plus que jamais sa politique extérieure à celle des États-Unis; et le refus récent de quelques Dominions d'entrer en guerre sur une simple dépêche de Downing Street, équivaut peut-être à la rupture d'une chaîne.

Au reste, dès le mois de mars de l'année dernière, M. Louis Durand, s'appuyant sur d'autres faits bien acquis à l'histoire, énonçait déjà les mêmes conclusions. On a vu avec quelle sûreté d'analyse il nous a mis en face de la "croisée des chemins," pour y faire apparaître notre aspiration nationale comme la seule directive pratique. M. l'abbé Arthur Robert pouvait alors conclure en toute rigueur de doctrine: "Les Canadiens français qui doutent de la durée du lien britannique et du maintien de la Confédération, peuvent donc, en toute sécurité d'esprit, se préparer

à faire un profitable usage d'une complète indépendance. Le droit naturel et la philosophie catholique les justifient d'agir ainsi."

* * *

En face de l'aspiration nationale se dressent toutefois de formidables obstacles. Ces obstacles, nous n'avons voulu ni les dissimuler ni les diminuer. Le plus grand de tous devait prendre forme dans la proximité d'un voisin dont la puissance de succion est à elle seule une grande menace. M. Anatole Vanier a réduit l'épouvantail à son exacte mesure. Opportunément il a rappelé aux "timorés que celui qui nous inquiète est parfois plus inquiété que nous-mêmes". Et s'il fallait ajouter quelque chose à cette démonstration , un bref exposé du problème noir aux États-Unis nous suffirait. Sait-on, par exemple, que la population de couleur s'élevait, au dernier recensement, au chiffre de 10,500,000? Depuis qu'elle s'est émancipée, cette population s'est donc littéralement doublée ; dans la dernière décade, par la seule vitalité de la race, elle s'est accrue d'un million et demi. Quelques États, tels que le Mississipi, la Caroline du Nord, ont 50% de population noire. En outre, la race de couleur aux États-Unis est une race en pleine ascension. En 1860 on attribuait aux nègres 12,000 cases; ils en détiennent aujourd'hui 500,000 en pleine prospérité. Ils comptaient alors 90% d'illettrés; ce 90% a été réduit des deux-tiers. Les noirs ont actuellement 300 journaux; ils se hissent jusqu'aux grandes écoles et jusqu'aux universités. L'an dernier, 1,500 jeunes gens de couleur terminaient

leurs études secondaires; 461 bacheliers ès arts ou ès sciences, 11 maîtres ès arts, 3 docteurs en philosophie se joignaient à nombre d'autres. Et c'est le cas de répéter avec le publiciste qui nous fournit ces notes: "La parole est aux prophètes."[3] En face des États-Unis surtout, il convient d'écarter la théorie de l'univers figé, arrêté définitivement dans ses partages politiques. Si, au problème noir, prometteur d'une lutte de races, nous joignons, en effet, les oppositions toujours vives de l'est et de l'ouest, puis l'acuité des luttes sociales dans cette fourmilière de peuples aux trois-quarts infidèles, il paraît bien que d'ici cinquante ans, les Américains auront de quoi s'occuper chez eux.

Pourquoi, dès lors, ne pas reporter à une échéance assez lointaine le péril de notre annexion? A vrai dire nous concevons mal des hommes d'État réalistes gouvernant, de Washington, le territoire du Keewatin et du Yukon, conviant au même pacte social, essayant de fondre dans la même nationalité, le nègre du Texas et le colon de l'Abitibi. Succomber à cette convoitise orgueilleuse, ne serait-ce point pour l'Américain précipiter l'écroulement de tout? Les politiques n'ont pas encore trouvé, que nous sachions, les moyens de contenir, sous un même pouvoir, de si vastes étendues du globe. Ou la nécessité de refréner les forces centrifuges les contraint de fortifier démesurément le pouvoir central au péril de l'oppression puis de la révolte des parties composantes; ou les octrois inévitables de trop généreuses concessions conduisent à un énervement continu de l'autorité, prélude de tous les démembrements.

---

[3] Alexandre Brou, Les *Études*, 20 septembre 1922.

M. Émile Bruchési l'a d'ailleurs fort bien démontré: nous ne sommes point sans ressources contre l'appétit du voisin. Plus de la moitié du continent, toute l'Amérique latine, peut devenir, si nous le voulons, notre alliée naturelle. Les mêmes périls et, par suite, les mêmes intérêts ne sont pas seuls à nous rapprocher. L'étroite parenté de la foi catholique et de la culture latine aurait depuis longtemps attiré nos esprits de ce côté, si, pauvre peuple en tutelle, nous n'avions laissé orienter toute notre politique extérieure vers le seul pôle anglo-saxon. Ajouterai-je que l'équilibre du monde ne pourra tolérer indéfiniment l'expansion de l'impérialisme américain? Le Japon, pour ne parler que de lui, verrait-il d'un œil serein ses redoutables rivaux s'installer à Vancouver, ce qui voudrait dire l'extension des bases navales établies contre lui, un nouveau pistolet braqué sur sa poitrine?

* * *

Les obstacles extérieurs une fois écartés, nous n'étions qu'à la moitié de notre tâche. Il restait ceux de l'intérieur, ceux que viennent dresser la présence des races étrangères dans le futur État français, la prépondérance économique de quelques-uns de ces éléments, puis, en cas de rupture avec l'Ouest, la situation soudainement faite aux groupes français de cette région.

Dès le début de notre enquête, nous avions prévu, on s'en souvient, les alarmes légitimes de nos frères de race. Les considérations du Père Rodrigue Villeneuve ont dût calmer les esprits. En réalité nos frères de la dispersion pourraient-ils regretter une influence poli-

que qui, pour eux, fut toujours de nul appui ? Entre eux et nous, pour parler net, il ne s'agit que de l'influence morale du Québec et d'un soutien possible à la vie catholique et française du continent. Et pourquoi donc, dirions-nous à notre tour, serait-il interdit à un autre peuple de renouveler le magnifique effort de la race irlandaise ? Si l'Irlande devient libre, elle devra ce miracle, sans doute, à son indomptable ténacité, à l'oeuvre de réfection nationale accomplie par le Sinn-Fein; mais le miracle de la coalition de tous les groupes irlandais dispersés à travers le monde n'aura-t-il pas été l'acheminement vers l'autre merveille ? Aujourd'hui que tant de causes abrègent les distances, les unités morales sont une force toute-puissante; et, sous quelque latitude qu'ils soient, quatre à cinq millions d'hommes n'ont que la faiblesse qu'ils se veulent bien consentir.

M. Georges Pelletier s'était chargé de ramener à ses exactes proportions l'obstacle d'ordre économique. Inutile de le dissimuler: la présence de l'étranger chez nous, sa mainmise sur nos matières premières, sur nos ressources naturelles, nos industries, nos voies de transport, constituent peut-être le plus grave empêchement à l'existence d'un État français indépendant. Pourtant M. Pelletier qui a compétence en la matière, ne croit pas l'obstacle invincible. Une partie de nos richesses naturelles nous restent encore, la moins accessible il est vrai, mais que l'exploration de l'Ungava peut révéler considérable. Pour l'autre partie, celle qu'on a livrée follement à l'étranger, les moyens ne nous manquent point de la faire fructifier davantage à notre bénéfice, sinon de la recouvrer peu à peu. Quelques changements opportuns dans les conditions

de l'exploitation, et, par exemple, quelques clauses restrictives lors du renouvellement des baux, pourraient réformer tout l'état de choses. Notre industrie, non plus, ne doit pas désespérer de son affranchissement, si nous savons fortifier ce qui existe déjà, si nos capitaux gardés chez nous se mettent enfin à féconder nos entreprises. Sera-t-il plus difficile de reconquérir nos voies de transport ? On ne pourra tout de même changer le cours de cette souveraine artère qu'est le Saint-Laurent, non plus qu'enlever les rails de nos chemins de fer. Notre situation géographique imposera aux compagnies de voies ferrées de maintenir dans notre province leurs principales têtes de ligne. Et puisque nous aurons contribué de nos deniers à la construction de ces voies, sera-ce retenir autre chose que notre bien que de garder pour nous le réseau compris entre nos frontières ? En somme, ce qui presse le plus pour notre restauration économique, ne serait-ce point une coordination des efforts, un mot d'ordre plus large, plus énergique de nos hommes d'affaires qui jusqu'ici ont trop abandonné la besogne aux intellectuels, aux publicistes qu'ils oubliaient, du reste, d'encourager ?

Un problème qui n'a rien d'insoluble, non plus, c'est celui des races étrangères à l'intérieur de l'État français. Joseph Bruchard a réduit habilement ce problème à une question de fierté et de savoir-faire. Un ordre nouveau s'établira fatalement le jour où, redevenus maîtres enfin dans notre maison, nous commencerons de nous hausser jusqu'à ce rôle. Par une intelligente collaboration avec ses chefs, le peuple aura tôt fait de remettre hommes et choses à leur place. Un sens plus averti de nos responsabilités nous fera

nous occuper plus diligemment des groupes de Latins assimilables qui eux-mêmes courtiseront moins avidement une culture devenue alors celle de la minorité. Contre les éléments plus réfractaires, et Joseph Bruchard voulait dire les Anglo-Saxons, l'heure pressera toujours de nous protéger, mais en nous rappelant toutefois que séparés de l'empire et d'"une Angleterre qui penche," les Anglo-Canadiens verront bien se modifier quelques-unes de leurs perspectives.

* * *

Puis ne faudra-t-il pas compter enfin sur notre vouloir collectif, sur nos puissances de pensée et d'action trop longtemps inactives? Des moyens existent de surmonter les obstacles et de nous préparer tout de suite à notre grand avenir Ces moyens, les larges études du Père Ceslas Forest, de M. Antonio Perrault, de M. l'abbé Perrier nous les ont indiqués. Le premier nous a décrit la vertu des forces intellectuelles. La personnalité nationale suppose la personnalité de l'esprit; un peuple n'est tout soi-même que s'il est vraiment maître de sa vie intellectuelle; et c'est en l'élevant à la plus haute culture et en la maintenant conforme à son être fondamental, qu'il en fait le ferment de son avenir. M. Antonio Perrault a regardé, pour sa part, à nos énergies morales et il a cherché le moyen de les vivifier par le développement du sens national. C'est au sens national, conscience vivante des éléments constitutifs de notre race, volonté ardente de réaliser notre pleine destinée, c'est à ce patriotisme conscient, lumière et force, que devra s'éclairer et s'animer la restauration de notre intégrité française.

M. Perrault et le Père Forest s'accordent à réclamer tous deux le labeur et la direction de l'élite pour l'épanouissement de notre vie intellectuelle et nationale. Et jamais appel, ce nous semble, ne fut plus opportun. Qui oserait dire qu'il n'y a point chez nous un déficit de l'esprit? Le rapport est-il ce qu'il devrait être entre la force intellectuelle que nous avons accrue en ces derniers temps, et notre production en oeuvres de valeur, chargées de pensée et d'action? Pour des causes où il n'entre aucune mauvaise volonté, mais qui nous sont tout de même dommageables, un trop grand nombre de nos intellectuels se bornent à l'enseignement oral et à des études de cabinet. Pendant ce temps-là il manque à tous, il manque à la jeunesse surtout, une grande école de maîtres, un ensemble d'ouvrages puissants qui détermineraient de façon décisive la direction des esprits.

Et voilà qui nous fait nous retourner avec un espoir plus avide vers la valeur fécondante de notre idéal national. En quelques pages ramassées, M. l'abbé Perrier nous a peut-être dit, sur ce sujet, le dernier mot de tout: "Si l'idéal est nécessaire à chaque individu pour que ses forces arrivent à leur perfectionnement..., il n'est pas moins urgent que chaque nation ait son idéal pour diriger ses efforts aux heures les plus sombres de son existence et coordonner toutes ses pensées, toutes ses affections, toutes ses activités."

Nous sommes ici au point capital; il importe d'y insister.

* * *

Ce qu'il y a de plus grave, en effet, dans notre état, et ce mal est déjà vieux d'un demi-siècle, c'est que

nous souffrons de désorientation essentielle. Entre l'idéal politique de notre peuple et l'effort de survivance qu'il a fallu soutenir, la proportion ne fut nullement exacte. L'un et l'autre ne furent pas au même plan moral. Qu'avons-nous fait, en réalité, depuis cinquante ans? Nous avons conjuré notre peuple de se défendre, d'organiser sa vie selon la dignité d'un État français, tout en lui interdisant cette aspiration. Nous souffrons de tous les malaises et de tous les malheurs du mariage mixte contracté par notre race en 1841. Quand ce mariage fut sur le point de se rompre par un éclatant divorce, au lieu de reprendre notre liberté, nous sommes entrés dans une alliance nouvelle où bientôt figurèrent à nos côtés, trois, puis quatre, puis six, puis huit partenaires nouveaux. Pour nous, ce fut une erreur. Et si les plus graves raisons paraissaient imposer ce dénouement, fallait-il du même coup que cette dernière évolution politique nous dispensât d'ordonner notre vie? A tout le moins eût-il été séant de ne point présenter au peuple, comme un état définitif, ce qui ne pouvait être que temporaire. Après la dure expérience de l'union de 1841, en présence de la conformation géographique du deuxième État fédératif, des politiques plus clairvoyants eussent pu, ce nous semble, se défendre de la chimère. Ils pouvaient solliciter de notre peuple une coopération loyale à la fédération, sans lui demander de s'asseoir définitivement dans l'instable, sans lu arracher ses aspirations légitimes vers un avenir uniquement ajourné.

Manquant de but précis, dépourvus de tout principe ordonnateur, il n'est que trop facile d'apercevoir maintenant la suite de nos malheurs. La crise de la

boussole a entraîné celle du gouvernail. Nous avons accompli les plus rudes manoeuvres à bord d'un navire que plus rien ne dirigeait, qui n'avait mis le cap vers aucun rivage. Ce fut le désordre dans tous les domaines et presque la démission d'un peuple.

Dans l'ordre politique, nous ne savions plus même s'il fallait continuer de rester maîtres chez nous; nous n'osions plus l'être. L'État du Québec qui jusqu'en 1840 était demeuré le continuateur de la Nouvelle-France, devenait un État cosmopolite, ouvert à tout venant, comme les plaines de l'Ouest. Si parfois l'on y gouvernait encore dans le sens des intérêts français, ce n'était plus que par un reste de tradition politique qui, de plus en plus, perdait son fondement dans l'esprit des hommes. Le domaine national était jeté sur le marché et vendu à l'étranger, sans que le peuple ni peut-être les gouvernants s'aperçussent de la trahison. Signe non équivoque de notre entière abdication: nous préférions n'avoir point de drapeau plutôt que de nous entendre sur l'un ou sur l'autre; et l'on nous voyait arborer avec le plus d'amour ceux qui proclamaient le plus haut notre déracinement.

Nous avions cessé d'apercevoir le rapport de l'économique au national. Pendant qu'autour de nous, de savantes combinaisons accaparaient peu à peu nos meilleures richesses, tendaient de formidables filets pour nous y étouffer, nous secondions de toutes nos forces ces tentatives d'étranglement; nous fournissions nos spécialistes, notre main-d'oeuvre, nos capitaux pour mieux assurer notre esclavage économique. Et dans le même temps que cet enveloppement s'effectuait contre nous et par la vertu d'une implaca-

ble solidarité de race, nous nous en allions, répétant stupidement, qu'"il ne faut point mettre de patriotisme dans les affaires".

Dans l'ordre moral et social, nous laissions saboter par des étrangers, la plus sacrée de nos traditions religieuses: le respect du dimanche. Nos ouvriers canadiens-français et catholiques entraient, par larges masses, dans les sociétés neutres et étrangères; à l'heure des conflits sociaux, ils acceptaient d'aller chercher, en dehors de chez nous, leur direction; et il leur était loisible de se mettre en marge de leur foi et de leur patriotisme, sans qu'on parût y voir une anomalie. C'était aussi l'époque où les moeurs, les modes américaines, le théâtre, le cinéma américains entraient par toutes nos portes. Nous n'avions plus même l'instinct du vivant qui distingue au moins l'assimilable de l'inassimilable. Une rage d'anglomanie s'emparait de notre monde commercial et financier; nos villes et jusqu'à nos plus petits villages prenaient soudain, par les enseignes, par les annonces, une physionomie anglaise. Et si quelques-uns trouvaient à reprendre à ce maquillage déshonorant, signe trop certain de l'abdication des âmes, ils passaient pour de petits esprits occupés de vétilles.

Plus gangrenée que les autres, une partie considérable de notre bourgeoisie tournait le dos à l'idéal de la race. On l'a vue s'angliciser autant qu'elle l'a pu. Non seulement elle a dirigé ses enfants vers les maisons d'éducation anglaises dont elle faisait quelquefois la fortune; elle a tenté l'assaut de quelques-uns de nos grands pensionnats de garçons et de filles, pour y faire triompher, si possible, ses exigences tyranniques, ses mondanités, son anglomanie de moeurs et d'esprit.

D'ailleurs, dans le monde des pédagogues improvisés, la pensée dominante des programmes d'enseignement ne devait plus être le perfectionnement, le salut du français toujours en péril, mais la part de plus en plus large à l'enseignement de l'anglais. Des instituteurs, des institutrices de notre race ont dû se vouer, la mort dans l'âme, à l'oeuvre abominable. Et certaines parties de notre enseignement sont mâtinées à ce point de culture saxonne, que l'on peut se demander si notre impuissance à penser, à manier les idées générales, ne provient pas largement d'un dualisme mental, déformation intellectuelle foncière, fruit d'une absorption trop précoce de la nourriture hétérogène.

Un dernier signe, plus étonnant encore, du désarroi des idées et du déracinement des esprits, ce sont les théories en vogue parmi un certain nombre de nos lettrés. Hier encore, en quelques cénacles, n'était-ce point pécher contre l'esthétique que d'oser parler de littérature nationale? Entre une littérature canadienne et la littérature tout court on créait sérieusement toutes sortes d'antinomies et, sous prétexte d'humaniser nos esprits et nos pensées, on s'apprêtait à les dissoudre dans je ne sais quel vague cosmopolitisme intellectuel.

Inutile d'insister. De pareils phénomènes portent avec eux leur rigoureuse signification. Quand un idéal politique ou national a produit de pareils résultats ou s'est montré impuissant à les empêcher, un peuple n'a plus qu'à en changer ou à continuer de mourir. La preuve est faite: depuis la Confédération, nous avons discontinué la race; ce fut l'arrêt soudain d'une histoire, l'interruption d'un effort qui, depuis deux cents ans, coordonnait laborieusement vers leur

fin naturelle les énergies de la Nouvelle-France. Quand notre rôle était d'accepter toute la force du passé pour y ajouter à notre tour, nous avons préféré nous commencer à nous-mêmes. Et si le mal n'est pas allé jusqu'à la mort, à quel miracle le devons-nous si ce n'est à la résistance merveilleuse des éléments les plus humbles de notre race, au travail réparateur d'énergies sociales qu'une intuition infaillible a toujours guidés, puis à la clairvoyance de quelques élites recrutées un peu partout et qui savaient apercevoir le soleil derrière les nuages ?

Mais l'évidence du mal offre du moins cette compensation qu'elle indique plus clairement le remède. Puisque nous souffrons de désorientation essentielle, ce qu'il nous faut, c'est un point d'orientation. Rien ne s'est ordonné dans notre vie, parce qu'on n'ordonne que vers une fin et par une fin. Quand elle est claire et qu'elle est haute, quand elle est conforme aux aspirations de l'être, la fin possède un dynamisme qui lui est propre. Elle est à la fois une puissance de coordination et un stimulant de l'énergie. Fixée devant la volonté d'un homme ou d'un peuple, elle montre, dans une lumière victorieuse, le rapport des moyens au but, elle fait cesser l'éparpillement de l'effort, pour déterminer la tension de tout l'être, pour exalter toutes ses activités vers la plénitude de la vie. Or l'on sait quelle aspiration a joué ce rôle jadis dans l'existence de notre peuple. Cette aspiration, le dualisme politique de 1840 et de 1867 l'a affaiblie, parce que l'idéal qui est un, ne peut souffrir ces dédoublements. C'est donc elle, la vieille espérance des ancêtres, qui seule dans le passé, a pu tenir le rôle et la dignité d'une fin, c'est elle qu'il faut ranimer. Elle est d'ailleurs

dans la logique de l'avenir; elle jaillit de notre histoire comme sa fleur naturelle; et c'est elle, au fond, avec ses faibles lueurs subsistantes, qui nous a empêchés de sombrer totalement. "Quand survient le danger, a écrit René Johannet, il est bon pour un peuple de se sentir rivé à soi-même par les tombes et par les berceaux et ce sentiment développe avec soi de la puissance. Un Foch ne l'ignore pas. Il adjure aux heures sombres les combattants de la Marne de se souvenir de leur race et décuple leur énergie." [4]

Cependant nous tenons à le répéter une dernière fois: notre volonté d'indépendance ne se fonde point sur de vagues et suspectes idéologies. Nous ne voulons pas être des destructeurs. Si les effets pernicieux du fédéralisme actuel pouvaient être neutralisés, il vaudrait mieux, dans l'intérêt même de nos espérances, que notre jeune force eût le temps de s'accroître. Mais la destruction est commencée par d'autres que par nous et nous refusons d'asseoir notre avenir à l'ombre d'une muraille en ruine.

Le devoir du moment, c'est donc de rallumer le flambeau ancien et d'empêcher qu'on ne l'éteigne jamais. S'il faut à notre peuple une espérance qui le guérisse tout de suite du vertige de la mort, donnons-lui celle-là même qui, dans le passé, fut la raison de sa vie.

Comme nous l'avions fait, au début de ces articles, nous demandons encore à la jeunesse pensive de prendre en ses mains le flambeau rallumé pour le porter sur les hauteurs. Souvent, et non sans quelque raison, elle a fait le reproche, à ses aînés, d'avoir été

---

[4] Le *Principe des Nationalités*, p. 366.

avares de directions positives. Nous lui apportons un idéal d'ordre qui domine de haut tous les problèmes. Qu'elle l'accueille pour le méditer. Elle est trop loyale pour nous condamner péremptoirement, comme les mandarins de l'insignifiance, sans nous avoir lus. D'autre part, si la raison est avec nous, la jeunesse ne peut passer indifférente à côté d'un débat où se trouve engagée la direction de sa vie. Déjà, d'ailleurs, elle peut s'en apercevoir: l'idéal d'un État français va correspondre de plus en plus parmi nous à une sorte d'impulsion vitale. Quand les incertitudes politiques ne l'imposeraient point, la pensée des chefs y devra venir; elle y vient déjà par l'insuffisance des doctrines actuelles, par le besoin impérieux d'un principe de salut qui nous fasse sortir du chaos de nos divisions et de nos labeurs dispersés.

Seulement que la jeunesse s'en souvienne: il y a des heures qui ne sonnent jamais deux fois dans la vie d'une nation. Quant à nous, pas plus qu'elle, nous ne voulons être des idéalistes spéculatifs. Nous ne promettons pas d'agir; nous avons commencé.

Lionel Groulx, ptre.

Appendice [1]

VERS L'INDÉPENDANCE DU CANADA

En 1800, la population des États-Unis s'élevait à 5,308,000 âmes; elle est aujourd'hui de 110,000,000. Celle du Canada, d'après le recensement de 1901, se chiffrait à 5,390,000. Entre 1900 et 1921, la population canadienne s'augmente de 3,517,311 immigrants par comparaison avec 184,000 nouveaux sujets reçus par les États-Unis entre 1800 et 1920. On peut donc prévoir qu'à la fin de ce siècle le Dominion, est et ouest, aura une population d'au moins 75,000,000 d'habitants. Les Canadiens français, y compris les Acadiens et les Franco-Américains du Nord-Est, compteront probablement de 20 à 25 millions d'individus, peut-être 30,000,000 si l'on se décide à faire dans le Québec de l'immigration assimilable.

Est-il possible de supposer qu'un pays arrivé à un tel développement sera encore, à cette époque, à l'état de colonie sous la tutelle d'une puissance européenne? D'autre part, est-il raisonnable de penser que le territoire occupé par 20 ou 30 millions de Canadiens parlant le français continuera d'être "une possession" du Dominion?

---

[1] Nous publions en appendice cette étude de M. Wilfrid Gascon, parue dans l'*Action française* d'août 1922. Elle ne faisait point partie de notre enquête, mais elle s'y rattache étroitement.

D'après mon humble opinion, le Canada sera ou indépendant, ou annexé, ou associé dans une alliance impériale.

Mais l'Empire britannique existera-t-il encore hors d'Europe à cette époque relativement lointaine? Il est permis d'en douter, à cause de l'expansion du sentiment nationaliste actuel aux Indes, en Egypte, en Afrique du Sud et ailleurs. Subsistera-t-il même en Europe, si le mouvement travailliste anglais continue sa marche vers le pouvoir et fonde, sur les ruines de la monarchie, la république sociale démocratique? Les deux alternatives les plus probables, pour notre pays, toujours d'après mon humble opinion, sont l'indépendance complète ou l'annexion. Et encore, l'annexion serait une solution en faveur de l'indépendance, puisqu'elle ferait des Canadiens les membres participants et égaux d'un grand état souverain, tandis qu'actuellement nous sommes tous les jours exposés aux conséquences de la politique extérieure d'un pouvoir transatlantique qui n'est responsable que devant les électeurs anglais. Ainsi, avant la fin de ce siècle, l'indépendance de l'Amérique britannique, sous une forme ou sous une autre, sera un fait accompli; c'est une fatalité inéluctable dont bien peu doutent encore. L'indépendance est donc une échéance certaine. Or, il faut toujours faire provision pour une échéance; il est peu sage d'attendre au dernier moment. Les enfants qui naissent aujourd'hui, ceux qui formeront la prochaine génération, assisteront à ces événements et y tiendront un rôle. La question est donc d'actualité pour les pères qui ont le devoir d'indiquer une direction à leurs fils.

* * *

L'honneur de faire partie de l'Empire britannique comporte avec lui l'éventualité la plus redoutable pour une jeune société: la guerre défensive, l'invasion et la conquête. Le fait est certain: quand l'empire est en guerre le Canada est en guerre et toutes les dépendances abritées par l'Union Jack, sont également en guerre. La situation est sans doute moins dangereuse si l'ennemi est éloigné ou d'une importance secondaire, si c'est, par exemple, la Russie, comme en 1854, l'Afghanistan ou le Transvaal; mais avec les États-Unis ou le Japon comme adversaires, c'est-à-dire avec une puissance maritime de premier ordre, l'état de guerre aurait immédiatement pour le Canada ses conséquences les plus formidables: invasion, dislocation, annexion.

La guerre avec les États-Unis? Beaucoup l'ont crue et la croient encore possible un de ces quatre matins. La conférence de Washington est elle-même la meilleure preuve que cette guerre était imminente. Rappelons-nous seulement l'avertissement donné aux correspondants de journaux à Londres, l'hiver dernier, par l'ambassadeur anglais sir Auckland Geddes: que les États-Unis et l'Angleterre s'acheminaient vers la guerre (*were treading the paths that lead to war*). Deucalion, dans le *Daily Herald* (Londres), démontra, au début de 1921, que des préparatifs se faisaient en vue d'une nouvelle guerre mondiale dans le Pacifique. Au mois de janvier 1920, l'amiral Sims commit l'indiscrétion de livrer au public une partie des instructions qu'il reçut du ministère naval

américain en partant avec sa flotte pour les eaux anglaises. Le ministre lui avait dit: *Dont let the British pull wool over your eyes. We would as soon fight Britain as Germany.*

L'ambassadeur américain Harvey, à la suite de M. Lloyd George, a confirmé à Londres, au banquet de la chambre de commerce donné à l'anniversaire de Washington, le 22 février dernier, la gravité de la situation avant la conférence du désarmement, en disant que celle-ci avait été convoquée *in the nick of time*, autrement dit, juste à temps. Ce sont des paroles sérieuses dites par des gens sérieux. Le danger était grand et nous n'en savions rien en Canada.

Peut-on dire que c'est le traité anglo-japonais qui était la cause principale de cet état d'esprit? Les raisons en sont plus profondes. Lord Salisbury les a clairement exposées il y a une vingtaine d'années. "Quiconque, disait-il, a observé le cours de l'histoire, sait bien que les États du Nord ne pourront jamais être nos vrais amis, pour cette raison évidente...que nous sommes des rivaux dans le domaine politique et commercial. Nous envions d'occuper la même position; nous aspirons chacun de notre côté à la maîtrise des mers; nous sommes deux nations industrielles, et dans tous les ports du monde comme auprès de toutes les chancelleries, nous nous livrons concurrence." (*Expansionist*, N.Y.).

La maîtrise des mers? Elle était déjà passée aux États-Unis qui, à la date du 1er février 1921, possédaient, suivant des états officiels publiés par les différents pays, 555 bâtiments de guerre de tout genre de moins de 20 ans d'âge construits et en construction, contre 387 à l'Angleterre. Pour les opéra-

tions, en haute mer, les États-Unis, ont déjà conformément à ces états, une supériorité écrasante sur la flotte britannique, en cuirassés d'escadre, en contre-torpilleurs et en sous-marins (Dépêche au *Citizen* d'Ottawa, 9 août 1921):

Cuirassés	Angleterre 29 unités	États-Unis 47
Contre-torp.	Angleterre 191	États-Unis 318
S.-marins	Angleterre 97	États-Unis 159

Les navires du haut bord, dans lesquels la flotte américaine est nettement supérieure — 47 contre 29 — peuvent seuls traverser les grands océans qui séparent le nouveau monde de l'ancien et aller mener la lutte au loin. En outre, les Américains possèdent des hydravions de bombardement capables d'aller détruire les flottes en mer à 500 milles des côtes. En concédant que l'amirauté anglaise pourrait leur opposer des avions aussi puissants portés sur des bâtiments construits exprès, il en partira toujours plus des côtes américaines pour aller à leur rencontre que les bâtiments spéciaux ne pourront en emporter des ports anglais. Il est désormais impossible à une flotte anglaise d'approcher de moins de 100 milles des rivages de l'Amérique et, à plus forte raison, d'y débarquer une armée avec ses services et tout son matériel.

Quels changements depuis une douzaine d'années seulement! A l'époque où les puissances discutaient à La Haye sur la limitation des armements, l'Angleterre possédait une marine de force égale à celle que pouvait réunir la coalition des deux ou trois plus fortes marines du monde. A cette époque, le *two*

Power standard formait le credo de l'Amirauté anglaise. Hors de là point de salut.

Pour donner l'exemple de l'économie, l'Angleterre déclara à La Haye qu'elle consentait à réduire sa flotte de quelques unités; toutefois, elle voulut bien faire savoir qu'elle devait garder la "suprématie nécessaire à sa protection".

A la Chambre des communes, lord Balfour affirmait que la Grande-Bretagne "était et resterait toujours la puissance navale la plus forte, en gardant les moyens de s'augmenter plus rapidement que les autres".

Ceci se passait en 1907. Or, en 1921 la place de de l'Angleterre est déjà occupée par les États-Unis, et, sans la conférence de Washington, le Japon lui-même était en train de passer bon second. Trente-deux pour cent (32%) de son revenu pour 1921-22 étaient consacrés à l'exécution de son programme de construction navale qui, complété en 1927, devait lui donner presque l'égalité de force avec les États-Unis et reléguer l'Angleterre au troisième rang comme puissance maritime.

Le 1er avril dernier, le président Harding annonçait la détermination des États-Unis de garder les positions conquises. "Il faut, disait-il, que la flotte américaine devienne la plus puissante du monde et dépasse même la flotte anglaise.., car c'est ainsi seulement que l'Amérique sera libérée à jamais des menaces de l'étranger et que la doctrine Monroe restera inviolable et échappera à toutes les visées des nations rapaces du vieux monde."

A quelque temps de là, la principale de ces nations rapaces du vieux monde tint une conférence avec les représentants de ses possessions d'outre-mer et il fut

résolu à l'unanimité que l'empire britannique devait maintenir comme minimum l'égalité de force avec n'importe quelle autre puissance navale. Cette décision fut publiée officiellement dans le discours du trône lu par le roi en prorogeant le Parlement anglais, le 10 novembre dernier, à la veille de la réunion à Washington de la conférence sur la limitation des armements. Le 3 août précédent, dans la discussion à la Chambre des communes, du projet de construction de quatre navires de guerre du type *Hood*, le ministre des colonies, M. Winston Churchill, avait déclaré que le *one power standard*. c'est-à-dire la règle ou la théorie de l'égalité avec le plus fort pavillon, devait être l'extrême minimum à adopter. L'Angleterre relevait le gant jeté par le président des États-Unis. C'est pourquoi sir Auckland Geddes put dire, en parfaite connaissance de cause, que les deux pays s'acheminaient vers la guerre.

On sait le reste. La conférence de Washington vint, sur les propositions du gouvernement américain, consacrer la victoire anglaise, mais victoire partielle seulement, et même peut-être victoire à la Pyrrhus, puisque l'Angleterre dut la payer de la dénonciation de son traité d'alliance avec le Japon, l'adversaire des États-Unis.

Du même coup les Anglais perdent l'appui éventuel de la flotte japonaise qui serait devenue aussi forte et même plus forte que la sienne en 1927.

La limitation des armements navals, la quadruple entente dans le Pacifique écartent apparemment tout danger immédiat de guerre *de ce côté*, car ces décisions établissent au moins l'existence d'un désarmement moral; elles laissent toutefois subsister entière la ri-

valité économique tant redoutée par Lord Salisbury vers 1900. Cette rivalité n'a pas cessé de grandir et par conséquent n'a pas cessé d'être dangereuse. J'en donnerai un exemple. Le charbon américain a supplanté la houille anglaise en Amérique du Sud. En 1915, les États-Unis avaient exporté au Brésil 648,303 tonnes de charbon. En 1920, le total de leurs exportations passait à 966,029 tonnes, soit une augmentation de 50 p. 100. D'autre part, l'Angleterre dont les mines exportaient au Brésil, en 1915, 498,340 tonnes, ne lui en a vendu en 1920 que 158,140 tonnes. Pour l'Argentine, les exportations des États-Unis se sont élevées en 1920 à 1,718,493 tonnes contre 786, 967 tonnes en 1915 soit une augmentation de 60 p. 100. La diminution est également importante pour l'Angleterre qui, alors qu'elle exportait à l'Argentine 1,618,603 tonnes en 1915, n'a pu lui vendre en 1920 que 273,668 tonnes, environ sept fois moins. Le *Times* de Londres, corroborant à vingt ans de distance lord Salisbury, disait en septembre dernier:

The grounds of war are to be found in economic relations. The grounds of war between the United States and Japan, with the rest of the world involved, are to be found in the competitive business of exporting to foreign markets. Le président Wilson exprima le même avis en septembre 1919 à Saint-Louis. Voici ses paroles: "La paix? Mais, mes chers concitoyens, existe-t-il un homme ou une femme — je dirai même un enfant — qui ignore que le ferment de la guerre dans notre société moderne est la rivalité commerciale et industrielle? La guerre mondiale a été une guerre commerciale et industrielle, non une guerre pour un but politique. Le motif de l'Allemagne en provo-

quant la guerre qui vient de finir, résidait dans la crainte que ses rivaux n'obtinssent l'avantage sur elle, et la raison pour laquelle *certaines autres nations* se sont jetées dans la guerre contre l'Allemagne, c'est qu'elles redoutaient que celle-ci ne prît l'avantage sur elles. Le motif de la jalousie, le motif de la haine profonde qu'on se portait se trouve dans la rivalité agressive et effective des nations dans le domaine de l'industrie et du commerce." (Voir *Ottawa Citizen*, 23 août 1921).

Cette rivalité existe, comme chacun le sait, entre les États-Unis et le Japon d'une part, principalement en Chine et en Sibérie, et d'autre part entre l'Angleterre et les États-Unis dans toutes les parties du monde.

Au cours d'une étude sur les conséquences de cette rivalité grandissante, M. Norman Angell écrivait récemment dans la *New Republic* de New-York, que la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre demeure une *open possibility*. C'est une corroboration de l'opinion de sir Auckland Geddes, citée plus haut. De son coté M. Peter Leckie, un socialiste d'Ottawa, qui a publié une brochure intéressante sur les causes économiques de la dernière guerre, terminait un article dans le *Western Clarion* du 16 décembre 1920 intitulé: *The coming war with America*, par cette conclusion: "Je ne serais pas surpris que la guerre avec l'Amérique eût lieu, et dans ce cas, la France, suivant mon opinion, se rangerait aux côtés des États-Unis." Or, selon l'amiral Fournier, les bases navales françaises de l'Atlantique balancent les bases navales anglaises. Aucun marin, dit-il, ne peut ignorer que, dans une lutte pour la maîtrise de l'Atlantique ou entre la

flotte britannique et une flotte rivale au moins équivalente en unités de combat, le cadre de nos bases navales, selon qu'il donnerait alors son appui et la libre disposition de nos ressources à l'un des belligérants, deviendrait pour celui-ci le facteur décisif de sa victoire." Cette révélation de l'ancien amiralissime français perce à jour, aux yeux du monde, la tactique des Anglais pour obtenir l'affaiblissement de la France, pendant qu'eux resteraient, suivant la formule chère à lord Balfour, les plus forts sur mer, "en gardant les moyens de s'augmenter plus rapidement que les autres".

* * *

Comment serait accueillie en Canada l'éventualité d'un conflit entre l'Angleterre et les États-Unis, ou entre l'Angleterre et la France, ou avec les deux ?

Nous connaissons l'état de l'opinion anglo-canadienne à l'égard des États-Unis. Sait-on généralement, dans la province de Québec, qu'en cas de guerre avec l'Amérique nos concitoyens anglais refuseraient de marcher ? C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Ceux qui lisent le *Star* de Montréal ont dû remarquer ce passage dans une lettre de M. Albert Carman, le correspondant attitré de ce journal à la conférence de Washington, publiée le 26 novembre dernier: "Une entente anglo-américaine sur les armements navals nous garantirait contre la seule guerre propre à amener notre ruine. Une guerre entre le Japon et les États-Unis nous mettrait dans un péril extrême avec ou sans l'alliance. L'état de neutralité offrirait pour nous des difficultés et des dangers à chaque instant. L'alliance elle-même n'ajoute rien

à ces dangers, puisqu'elle nous relève de l'obligation de combattre les États-Unis — *which we would never, never do* — et elle contribue à assurer la situation de l'Angleterre dans les Indes et en Australasie." Deucalion, déjà cité, affirme dans le *Daily Herald* (Londres), au début d'avril 1921, que si la Grande-Bretagne appuie le Japon contre l'Amérique, le Canada et l'Australie se sépareront aussitôt de l'empire. M. Steed, le rédacteur en chef du *London Times*, que nous avons entendu à Montréal cet hiver, est convaincu qu'en cas de guerre entre le Japon et les États-Unis, les colonies anglaises seront entraînées à lier partie avec la république anglo-saxonne. M. Ewart, l'éloquent avocat de l'indépendance du Canada, terminait un article sur le traité anglo-japonais dans la *Canadian Nation* (avril 1921), par ces paroles comminatoires: *Canada's interests are bound up with those of the United States. If, in disregard with those interests, the United Kingdom maintain its alliance with Japan, Canada must plainly assert that not that way can she proceed.* Sur la même question le *Toronto Star*, du 28 mai, a ceci à dire: *It is Canada's supreme interest that friendship with the United States shall forever be the corner stone of British policy.*

L'intérêt suprême du Canada se trouve dans l'amitié des États-Unis! Cela veut dire qu'il n'y en a pas d'autre de supérieur à celui-là, pas même le salut de l'empire britannique. Cette précision est apportée par le *Standard* de Kingston, qui demandait au gouvernement anglais de rayer dans le traité japonais la stipulation par laquelle l'empire, où l'une quelconque de ses parties, s'engage à venir en aide au Japon en cas de guerre. Il y a deux raisons pour cela, dit ce jour-

nal: la première, c'est que *les Canadiens ne s'estimeront pas engagés par cette convention*; et la seconde, parce que l'existence de l'empire serait mise en danger. Mais même dégagé expressément de cette convention, le Canada devrait encore se considérer lésé, d'après le *Star*, de Toronto, qui conclut en ces termes: *The renewval of the Anglo-Japanese alliance, even with Canada expressly excluded from it — as she must and would be — could but be regarded in this country as a considerable draw back and detriment in connection with our own supreme foreign interest.* Le *Globe* (Toronto) du 3 mai 1921, après avoir constaté que les hostilités entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, comme conséquence du traité japonais, feraient du Canada le théâtre des principales opérations sur terre, que le sang canadien coulerait à flot et que nos femmes et nos enfants seraient soumis à toutes les horreurs des guerres modernes, recommande que, dans la modification du traité, on fasse savoir sans équivoque au Japon, qu'en cas de guerre avec les États-Unis, l'empire britannique avec toutes ses possessions se tiendra à l'écart.

Dans l'Ouest on est aussi catégorique.

À Londres, au mois de juin dernier, notre premier ministre a nettement fait comprendre au gouvernement anglais que le Canada est résolu à n'adhérer à aucune convention impériale qui compromettrait la cordialité de nos relations avec les États-Unis. Notre représentant a fixé le principe que, dans toute question surgissant entre le Canada et les États-Unis, l'avis du gouvernement du Dominion doit prévaloir à Londres.

En commentant cette attitude , le *Citizen* (Ottawa) du 27 juillet constate que la politique énoncée par M. Meighen porte officiellement pour la première fois à la connaissance du monde entier que notre pays est une puissance nord-américaine. "Un fort lien sentimental rattache le Canada au Royaume-Uni, ajoute-t-il, et il n'y a pas de raison pour que ce lien soit brisé jamais; mais les liens créés par les intérêts communs (avec l'Amérique) ont une influence très considérable sur le cours des affaires humaines."

* * *

Constatons que, suivant l'opinion anglo-canadienne, les droits de la couronne britannique sur le Canada se sont mués en simple lien sentimental, qui apparaît bien aléatoire en regard de cet autre lien qu'on appelle hardiment *our own supreme foreign interest*: les États-Unis.

L'opinion anglo-canadienne, qui ne représente pourtant que 50 p. 100 de la population du Dominion, déclare qu'elle livrera ce pays aux Américains plutôt que de le défendre.

J'adjure mes compatriotes de prendre acte que le traité de cession de 1763 au roi d'Angleterre est tombé en caducité, par rapport du moins à nos relations avec les États-Unis.

Il n'est que temps que le Canada français fasse savoir qu'il ne reconnaît pas aux autres parties de la Confédération, le droit de disposer de lui sans son consentement, ni de le dépouiller, contre sa volonté, de la protection britannique. Comme au temps de Cromwell, les sujets catholiques du roi, groupés principale-

ment dans l'est du pays, se verront peut-être forcés un jour d'imiter la conduite des Irlandais demeurés fidèles à leur souverain légitime contre les Roundheads et les séditieux du Long-Parlement. Quoi qu'il en soit, la situation est nette: en cas d'hostilités avec les États-Unis, le Canada anglais ne marchera pas.

Cependant, quand l'Angleterre est en guerre le Canada est aussi en guerre. Tout pays arborant l'Union Jack devient de droit l'objectif des coups de l'ennemi. Les Américains mettraient aussitôt la saisie sur nos biens situés dans leur territoire, sur nos vaisseaux ancrés dans leurs ports, s'empareraient de nos expéditions en mer, et nous ne pourrions échapper à l'invasion qu'en abaissant le drapeau anglais sur Rideau-Hall et en proclamant notre indépendance, prélude de l'annexion.

Mais si les Anglais du Canada sont déterminés à faire cause commune avec les États-Unis, par raison d'intérêt, leur attitude est toute différente à l'égard des nations européennes. Contre tout le reste du monde, l'empire britannique est un et indivisible. Consultés, l'été dernier, dans la question de Silésie, dans celle du condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, dans la question du Pacifique, celle de l'extrême Orient, etc, les représentants des Dominions se sont trouvés d'accord avec le point de vue anglais. Du reste, il ne peut en être autrement, avec l'unité diplomatique exigée par les autorités impériales, comme l'a expliqué M. Lloyd George, le 14 décembre 1921, à la Chambre des communes, à propos du traité irlandais. Les voies diplomatiques des Dominions resteront les voies diplomatiques du gouvernement anglais avec son département des

affaires étrangères et ses ambassadeurs. Et M. Lloyd George a ajouté: *It is impossible that it could be otherwise. That has been accepted by all the dominions.*

L'unité d'action, l'égalité de responsabilité est le nouveau dogme des pays britanniques dans la conduite des affaires extérieures, tel qu'il ressort des déclarations du premier ministre anglais à la conférence de juin, et plus récemment à la Chambre des communes (14 déc. 1921): *The dominions, since the war, have been given equal right with Great Britain in control of the foreign policy of the Empire. These rights were won by the aid they gave us in the great war...*

The control of foreign policy is now invested on the Empire as a whole. That is the new fact. Joint control means joint responsibility.

Ainsi se trouve accomplie, comme malgré nous, une des trois alternatives prévues dans l'évolution politique du Canada: l'association ou l'alliance impériale, sorte de fédération ou commonwealth sans constitution écrite.

Mais comme une alliance ne peut exister qu'entre égaux, il s'ensuit que l'alliance impériale elle-même nous fait participer à la souveraineté en commun avec toutes les autres dépendances de l'empire.

De toute façon donc, le Canada s'achemine rapidement vers l'indépendance sous une forme ou sous une autre, comme je l'ai dit au début. En Angleterre, on le comprend et on l'admet sans difficulté. On y est revenu à l'opinion des Bright et des Cobden. Le *Manchester Guardian*, à la date du 7 novembre 1919, reconnaît que les Dominions sont maintenant en fait des républiques sous le protectorat anglais.

S'ils décidaient de se séparer complètement de l'empire, on ne ferait en Angleterre aucune opposition à leur volonté. La *Pall Mall Gazette* du 18 janvier 1921 déclare que les Dominions sont aujourd'hui, sous tous rapports, émancipés de la tutelle impériale. Chacune de ces grandes colonies est maîtresse de sa destinée et *son association à l'empire peut être maintenue ou rompue suivant sa volonté.* L'adhésion des Domimions au Commonwealth britannique est absolument volontaire. M. Bonar Law, chancelier impérial, a reconnu à la Chambre des communes (30 mars 1920), dans la discussion du projet de loi sur l'Irlande, que l'union des Dominions avec l'empire dépend d'eux-mêmes, et que s'ils désirent jamais se retirer, on ne cherchera pas à les retenir de force. Le régime autonome (*Dominion Home Rule*) leur reconnaît le droit de choisir eux-mêmes leur destinée.

Lorsque la délégation nationaliste du Sud-Africain, ayant à sa tête le général Hertzog, est allée en 1919 demander à M. Lloyd George de la faire entendre au congrès de la paix, le gouvernement britannique n'a pas fait d'objection sur le fond, mais a simplement répondu qu'il ne reconnaissait qu'au parlement de l'Union sud-africaine le droit de parler pour le peuple sud-africain. Discutant l'attitude que devait prendre l'Australie à la conférence impériale, M. Hughes, premier ministre délégué, déclara, avant de s'embarquer pour l'Angleterre (avril 1921), que son pays y figurerait comme état indépendant muni de tous les pouvoirs de l'autonomie gouvernementale.

Au Canada, l'*Evening Journal* (Ottawa), organe officieux du parti conservateur dans la capitale, publiait, à la date du 20 décembre dernier, que le

régime autonome (*Dominion status*) comporte l'indépendance . Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain sont des nations indépendantes. Toutes et chacune pourraient demain sortir de l'Empire, sans opposition de la part du gouvernement anglais. Une guerre civile pourrait éclater dans la colonie pour empêcher ce mouvement, mais les autorités anglaises n'interviendraient pas. L'association impériale, pour être puissante, n'en est pas moins purement volontaire. Sir Robert Borden, dans une conférence à l'université de Toronto (7 octobre 1921), nous apprend que la nomination du gouverneur général du Canada doit préalablement recevoir l'approbation du gouvernement fédéral. Ce fait a été confirmé dans une lettre de M. Lloyd George, en date du 13 décembre, lue devant le Dail Eireann par M. Griffith.

Nous sommes loin des jours de lord Metcalfe qui gouverna seul durant neuf mois sans ministère. On mesurera le chemin parcouru en se rappelant ce qu'écrivait le *Daily News*, de Londres (2 déc. 1920), à l'occasion du retour en Angleterre du prince de Galles, sur la fonction des gouverneurs généraux envoyés aux colonies. "Leurs fonctions sont de pure forme, disait ce journal, et l'on se demande si elles pourront être conservées encore longtemps, toutes limitées qu'elles sont." Il y a juste deux ans, les libéraux du centre de l'Ontario, réunis en congrès, adoptaient, le 21 janvier 1919, deux résolutions affirmant le droit du Canada à l'indépendance diplomatique:

"Dans toute assemblée où les nations du monde se trouveront réunies en conférence, le Canada y sera

représenté de droit et par des délégués accrédités sur pied égal aux autres délégués présents.

"Dans l'élaboration des traités le Canada devra avoir le droit de négocier directement avec les autres pays."

* * *

Il résulte des faits et des déclarations ci-haut rapportés que l'intérêt est bien réellement le mobile des actions des hommes et des Anglo-Canadiens en particulier, et que ce n'est pas eux qui tireront le dernier coup de canon pour la défense des droits de la couronne anglaise sur ce pays. Ils n'en font point mystère, comme on l'a vu. Placés entre l'obligation onéreuse de défendre le drapeau anglais contre les États-Unis et la rupture du lien britannique, ils opteront pour la rupture.

Cette rupture aurait des conséquences sérieuses pour le Canada français, sûr de voir disparaître les garanties énoncées dans la loi impériale de 1867 qui perdrait toute sanction par le fait.

Les Anglais ne s'embarrassent point de ce scrupule. Ils n'ont pas l'air de se douter que la province de Québec aurait son mot à dire dans la question. Ils ne pensent qu'à leurs intérêts. Eh bien, pensons aussi aux nôtres. La perte de la protection du parlement britannique nous mettrait automatiquement à la merci d'une majorité hostile et qui s'est montrée, partout où elle avait la force, dure pour nos compatriotes de sang français.

Notre intérêt est de nous prémunir contre cette éventualité. La rupture du lien britannique ayant,

en droit, rendu à notre race, à la Nouvelle-France, sa liberté d'action, à quel parti se décidera-t-elle ?

À mon avis, elle devra chercher son salut dans une séparation politique, à l'amiable, avec l'Ouest cosmopolite et l'Ulster ontarien, préparée par une entente cordiale avec l'élément irlandais et les populations plus homogènes de l'Est maritime.

Wilfrid Gascon.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS..... 5

NOTRE AVENIR POLITIQUE, abbé Lionel Groulx 7

LA CROISÉE DES CHEMINS, Louis Durand..... 31

ASPIRATIONS DU CANADA FRANÇAIS, abbé Eugène Robert..... 55

L'ÉTAT FRANÇAIS ET LES ÉTATS-UNIS, Anatole VANIER..... 73

L'ÉTAT FRANÇAIS ET L'AMÉRIQUE LATINE, Émile Bruchesi..... 93

ET NOS FRÈRES DE LA DISPERSION, J.-M. RODRIGUE VILLENEUVE, O. M. I..... 113

LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES DE L'INDÉPENDANCE DU CANADA FRANÇAIS, Georges Pelletier 141

LE CANADA FRANÇAIS ET LES ÉTRANGERS, Joseph Bruchard..... 161

LA PRÉPARATION INTELLECTUELLE, M.-Ceslas Forest..... 179

LE SENS NATIONAL, Antonio Perrault..... 197

L'ÉTAT FRANÇAIS ET SA VALEUR D'IDÉAL POUR NOUS, abbé Philippe Perrier..... 219

CONCLUSION, abbé Lionel Groulx..... 233

APPENDICE

VERS L'INDÉPENDANCE DU CANADA, Wilfrid Gascon..... 251

BNQ
000 329 119